

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 34 du 3 mars 2016, 14 h 00

Palais du Pharo – Salle du Conseil – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 7 avril 2016

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL, Philippe CASSUTO, Vincent EGEA (pouvoir), Marcel PASQUINELLI, Chantal TARDIF.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

William BENESSIANO, Denis COLLOMP, François DEVRED, Caroline GAUDY-MARQUESTE, Mohamed OUERFELLI, Nathalie-Audrey RUBIO, Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nils ATTIAS, Jordan CARDI (pouvoir), Adrien CATALLAN, Lucie CHUNIAUD, Paul DEVOGE (pouvoir), Emma GENCO, Florent GRAU (pouvoir), Océane GUERRY, Morgane HENOCQUE, Julie LECOYER, Loïc LE MOUËL, Naouri MEKDAD, Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Cheffia NATOURI (pouvoir).

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Effectif présent : 29

ASSISTE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Pierre RICHTER.

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Laurence AMERICI, Jean-Marc GAY, Pierre GRANIER, Chantal GUITTET-DURAND, Sophie LAMOUREUX, Laure MAILLE, Laurence MOURET.

ORDRE DU JOUR :

I Actualités

II Présentation

- Information E-Candidat (pour information)

III Vie institutionnelle

- Nomination des VP délégués et des chargés de missions relevant du périmètre formation/vie étudiante (pour information)

- Constitution de la commission de suivi EFEE (pour délibération)

IV Formation / Pédagogie

- Groupe de travail Césure (pour délibération)

- Evaluation HCERES :

* modalités et calendrier (pour information)

* champs de formation (pour avis)

- Capacités de médecine : renouvellement des habilitations (pour avis)

- Diplôme en partenariat international (pour avis)



V **Vie étudiante**

- Présentation emploi étudiant (pour information)
- Projets FSDIE (pour délibération)
- Vote enveloppe Printemps des associations (pour délibération)
- Vote enveloppe FSDIE social (pour délibération)

VI **Questions diverses**

Le VP Formation ouvre la session à 14h08.

Il rappelle la tenue d'une CFVU restreinte, dans le prolongement de la présente séance plénière, afin d'examiner les attributions individuelles de primes de responsabilité pédagogique au titre de l'UFR ALLSH.

I **ACTUALITES**

1) Journées des Arts et de la Culture dans l'Enseignement Supérieur

Le VP Formation annonce la tenue prochaine des Journées des Arts et de la Culture dans l'enseignement supérieur, les 29, 30 et 31 mars 2016. Il décrit succinctement le programme de la manifestation.

2) Position du Conseil d'Etat relativement à la sélection en master

Le VP Formation rappelle la position récemment adoptée par le Conseil d'Etat, dont l'analyse conclut à la suppression de toute forme de sélection en master.

Réagissant à cet événement, M. Le Mouél relaie devant la CFVU le point de vue de l'UNI-MET, qui juge cette mesure particulièrement dommageable, tant pour le rayonnement de l'enseignement supérieur français que pour les étudiants eux-mêmes : l'UNI-MET s'oppose donc vivement à la fin de la sélection en master, orientation que M. Le Mouél apparente à un nivellement par le bas impropre à garantir l'excellence des formations et le mérite des diplômés (voir document joint au présent procès-verbal).

Le VP Formation précise pour sa part la position de l'établissement quant à cette question : AMU s'oppose également à l'absence de sélection en master, non seulement au regard de capacités d'encadrement pédagogique limitées compte tenu du contexte budgétaire actuel, mais également en prévision d'un probable accroissement du nombre de diplômés, dont l'insertion professionnelle sera malaisée.

M. Catalan demande dans quelle mesure cette problématique pourrait faire l'objet d'une concertation nationale plus approfondie. Le VP Formation indique qu'une rencontre avec la Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et le Secrétaire d'Etat en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est prévue : à cette occasion, l'Université d'Aix-Marseille fera valoir sa position.

Mme Mouret note que l'ensemble des masters du territoire relève de vagues distinctes d'habilitation/accréditation. Elle observe que l'application de nouvelles règles en matière de sélection ne saurait donc être rendue effective selon les mêmes conditions, selon que le master sera rattaché à une vague ou à une autre.

Tenant à clarifier l'interprétation des textes retenue par le Conseil d'Etat, le VP Formation attire l'attention de l'auditoire sur le fait que la règle nationale ici édictée proscrie toute forme de sélection en master, qu'il s'agisse du niveau M1 ou du niveau M2. Cette règle a vocation à s'appliquer de manière homogène à l'ensemble des formations du territoire concernées, et ce quelle que soit la vague dont relève le master. Le VP Formation ajoute que l'éventualité d'une sélection à l'entrée du master pour les seuls candidats ayant obtenu leur diplôme précédent sur un site autre que celui de l'université visée est actuellement à l'étude ; un tel dispositif ferait cependant obstacle aux possibilités de mobilité géographique offertes aux étudiants.

M. Collomp rappelle les termes de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, qui précise en son article 5 que l'entrée de plein droit en master est soumise au prérequis d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du master visé. La définition du domaine compatible avec une formation de master donnée relève de la stricte autonomie des établissements : il s'agit donc là d'un levier d'action significatif qui devrait permettre de réduire autant que possible la population d'étudiants effectivement autorisés à entrer en master sans sélection préalable.

M. Collomp ajoute que l'article 11 de l'arrêté susvisé mentionne que l'admission *dans un parcours type de formation débouchant sur le master professionnel est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable de la formation* : M. Collomp voit là une règle qui pourrait fonder une éventuelle sélection en master professionnel.

En tout état de cause, le VP Formation estime que la fin de toute sélection en master aurait pour effet probable d'encourager les établissements à imposer des conditions d'obtention de la licence nettement plus sévères.

3) AM-IDEX : fin de la période probatoire

Le VP Formation rappelle la procédure d'octroi du label IDEX, qui a été accordé à AMU. Cette procédure prévoit une période probatoire qui précède une éventuelle labellisation définitive. Pour ce qui concerne AMU, la période probatoire arrive à son terme, ce qui impose une évaluation : à cet effet, un comité national d'experts visitera



l'établissement le 25 mars 2016. A cette occasion, certains élus des conseils d'AMU pourraient se voir sollicités : dans cette perspective, le VP Formation compte sur le soutien sans réserve des membres de la CFVU, insistant sur l'opportunité considérable que représente la labellisation IDEX pour l'établissement.

II PRESENTATION

Information E-Candidat

Le VP Formation revient sur les conditions difficiles qui ont accompagné la mise en place de l'application *E-Candidat*. Face au constat de nombreux dysfonctionnements qui ont considérablement freiné l'appropriation du logiciel par les composantes, un dispositif coordonné au niveau de l'établissement a été mis en œuvre, qui s'est notamment appuyé sur un comité de suivi. Des ajustements de l'application ont ainsi pu être menés à bien.

Mme Guittet-Durand dresse un point d'étape informatif relatif à *E-Candidat* (voir annexe).

M. Cassuto souhaiterait que les Validations d'Acquis Professionnels (VAP) consenties au titre de la Formation Continue puissent être gérées dans *E-Candidat* au même titre que les dispenses de Formation Initiale. Le VP Formation indique que cette option a été évoquée lors des réflexions menées dans le cadre du Schéma Directeur de l'Offre de Formation (SDOF), même si cette possibilité n'est pas d'actualité.

Mme Bonnardel observe que la gestion des cohortes de candidats à l'inscription en master est parfois malaisée dans *E-Candidat* : en effet, les candidats à l'inscription dans une mention ne peuvent pas être isolés par spécialité, ce qui rend complexe l'aiguillage des dossiers. M. Collomp indique que ce problème peut être résolu au moyen d'un paramétrage relevant de la composante.

M. Collomp exprime ensuite sa satisfaction quant au déroulement des séances de travail organisées en lien avec *E-Candidat*, se félicitant que les remarques et demandes formulées par les utilisateurs aient été prises en considération.

M. Granier confirme que le logiciel a été significativement amélioré par rapport à sa version initiale ; il devrait encore gagner en fluidité avec l'intégration de nouveaux modules.

Le VP Formation indique que les récentes évolutions d'*E-Candidat* seront prochainement présentées devant les Directeurs de composante.

III VIE INSTITUTIONNELLE

1) Nomination des vice-présidents délégués et des chargés de mission relevant du périmètre formation/vie étudiante

Le VP Formation présente la constitution nominative de l'équipe politique de l'établissement, notamment au travers des vice-présidents délégués et chargés de mission intervenant dans le périmètre de la formation et de la vie étudiante (voir annexe).

M. Richter demande ce que recouvre la mission *Egalité des chances*. Le VP Formation précise que cette mission, outre l'état des lieux qu'elle aura à coordonner dans un premier temps, prendra en charge des dispositifs tels que notamment les *Cordées de la réussite*, ou encore les *Parcours d'excellence*. Dans le premier cas, il s'agit d'initiatives élaborées sur l'échéance d'une année universitaire ; dans le second, l'objectif consiste à suivre et à soutenir des élèves depuis le collège jusqu'à leur intégration de l'enseignement supérieur.

M. Gay s'étonne qu'il ne soit pas ici fait référence au chargé de mission *Handicap* : le VP Formation rappelle que l'information de ce jour ne concerne que le périmètre de la formation et de la vie étudiante ; or, la mission *Handicap* n'est pas orientée uniquement vers les usagers, mais également vers les personnels. Par nature transverse, elle est ainsi rattachée à la Présidence. En l'occurrence, le chargé de mission *Handicap* est identifié en la personne de M. Bensoussan ; il sera notamment en charge de la coordination du schéma directeur du handicap.

M. Cassuto demande qui sera l'interlocuteur à saisir relativement à la problématique des fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) des formations, l'identification du référent AMU ayant vocation à être portée à la connaissance de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP). Le VP Formation précise que cette question relèvera du périmètre du Vice-président délégué à la Formation Initiale, en l'occurrence M. Collomp. Celui-ci indique que la priorité à cet égard consistera à veiller à l'inscription au RNCP des diplômes d'établissement, cette opération devant être impérativement finalisée avant la fin de l'année civile en cours. Le VP Formation confirme que cette transmission des projets de fiches RNCP à la CNCP est d'autant plus urgente que le processus de validation national peut s'avérer particulièrement long et bloquant pour les établissements demandeurs.

M. Alaux demande si la mission *Outils numériques de gestion des formations* comprend la coordination des actions en lien avec l'application I-PRO. Le VP Formation indique que ce n'est pas le cas ; cette mission intègre en revanche les outils ROF (Référentiel de l'Offre de Formation), ARES (Application de Recensement des Enseignements et Services), et *E-Candidat*. Par ailleurs, une réflexion nationale est en cours quant à un éventuel remplacement



d'APOGEE par un autre logiciel : la mission *Outils numériques de gestion des formations* aurait vocation à prendre part à de tels travaux.

M. Cassuto appelle de ses vœux une application permettant de traiter de manière dématérialisée tous les types de conventions de stage, conventions qui encadrent essentiellement trois types de situations : les stages réalisés en France, les stages réalisés à l'étranger, et les stages de Formation Continue qui n'appellent aucune obligation de gratification contrairement aux stages de Formation Initiale. M. Cassuto note qu'aucun outil informatique ne permet à ce jour de gérer les conventions de stage relevant de la Formation Continue. Le VP Formation évoque le projet d'AMU de se doter d'une application de gestion des formations et des stagiaires de Formation Continue (*FC-Manager*) : cet outil pourrait être développé dans la perspective de proposer un module de suivi des conventions de stage associées.

2) Constitution de la commission de suivi EFEE

Le VP Formation rappelle à la CFVU le rôle ainsi que la composition type de la commission de suivi EFEE (Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants) (voir annexe).

Il est ensuite procédé à la composition nominative de cette commission.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve la désignation des membres ci-après au sein de la commission de suivi EFEE :

Membres enseignants et enseignants-chercheurs :

- Mme Gaudy-Marqueste (secteur Santé) ;
- Mme Tardif (secteur Sciences et Technologies) ;
- M. Collomp (secteur Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines) ;
- M. Pasquinelli (secteur pluridisciplinaire).

Membres usagers :

- Mme Chuniaud ;
- Mme Henocque ;
- M. Grau ;
- M. Mekdad ;
- M. Pedotti.

Membres BIATSS :

- Mme Delorge ;
- Mme van Heumen.

Une concertation ultérieure à la présente séance permettra de finaliser la composition nominative de la commission de suivi EFEE, qui prévoit notamment la présence :

- d'un enseignant ou enseignant-chercheur élu en CFVU par secteur disciplinaire : les représentants des secteurs Droit et Sciences Politiques d'une part, et Economie-Gestion d'autre part seront donc désignés ultérieurement ;
- de six usagers dont le Vice-président Etudiant : un étudiant supplémentaire sera donc désigné ultérieurement.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Groupe de travail Césure

Le VP Formation rappelle la circulaire ministérielle du 22 juillet 2015 relative à la mise en œuvre d'une période de césure. Il précise les modalités du dispositif : la césure consiste en une interruption temporaire du cursus d'études permettant au bénéficiaire de mener une expérience personnelle ou professionnelle, en France ou à l'étranger (suivi d'une formation complémentaire, stage, création d'entreprise, service civique, bénévolat...). Pouvant être mise en œuvre dès la première année du cursus universitaire, la période de césure s'étend sur une durée minimale d'un semestre indivisible, la durée maximale atteignant une année universitaire. La césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant.

Ces orientations nationales appellent un cadrage d'établissement propre à en préciser les modalités de mise en œuvre. A cet effet, un groupe de travail s'est réuni durant le premier semestre 2015/2016, dans la perspective d'ouvrir les possibilités de césure aux étudiants d'AMU dès le second semestre de l'année universitaire en cours. Le projet de cadrage ainsi élaboré a été soumis aux Directeurs de composante : la mise en place de la césure dès janvier 2016 a alors été jugée prématurée ; les travaux ont donc été suspendus. Ils ont désormais vocation à être réamorçés, la réflexion devant être aboutie pour septembre 2016, date à laquelle une période de césure devra être effectivement proposée aux étudiants d'AMU.

Le VP Formation expose à la CFVU la composition type du groupe de travail initial dédié au dispositif de la césure :

- six enseignants ou enseignants-chercheurs élus en CFVU, représentant chacun des six secteurs disciplinaires définis dans les statuts d'AMU ;
- deux élus étudiants de la CFVU, dont le Vice-président Etudiant ;
- la Vice-présidente déléguée à l'orientation, à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat étudiant ;
- le directeur du SUIO ;



- un représentant de la DEVE, et plus particulièrement de la cellule de soutien juridique.

M. Pedotti insiste sur l'intérêt particulièrement marqué que portent les étudiants à cette question : il souhaiterait donc que le groupe de travail comporte plus de deux étudiants. Le VP Formation indique que cet effectif peut être porté à trois, la proportion d'enseignants et d'enseignants-chercheurs devant en tout état de cause demeurer majoritaire dans la composition de cette commission de travail.

Quelques premières pistes de réflexion sont ensuite évoquées.

M. Cassuto demande notamment si une période de césure peut être envisagée entre les niveaux master et doctorat : le VP Formation indique que les établissements disposent d'une importante marge de manœuvre quant à de telles questions.

M. Collomp attire pour sa part l'attention de la CFVU sur la nécessité de fixer les modalités du traitement de la césure dans APOGEE, tant du point de vue des conditions de l'inscription administrative associée, que d'un point de vue strictement pédagogique.

Un consensus se dégage quant à la désignation des membres enseignants et enseignants-chercheurs du groupe de travail césure, désignation qui se décline ainsi :

- Mme Gaudy-Marqueste (secteur Santé)
- Mme Tardif (secteur Sciences et Technologies)
- M. Cassuto (secteur Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines)
- M. Valerio (secteur pluridisciplinaire).

Concernant les secteurs Economie-Gestion d'une part, et Droit et Science Politique d'autre part, les noms respectifs de Mme Fabbe-Costes et de M. Egéa sont évoqués : toutefois, en l'absence de ces membres à la séance de ce jour, cette proposition fera l'objet d'une confirmation ultérieure.

La désignation des membres usagers du groupe de travail sera finalisée à l'issue d'une concertation entre élus étudiants.

2) Evaluation HCERES

Le VP Formation rappelle que la future évaluation de l'établissement par le HCERES comportera notamment un volet formation. Cette évaluation s'appuiera sur une auto-évaluation interne préalablement réalisée au sein d'AMU. Ces opérations supposent des délais contraints et appellent un rétro-planning strict.

A) Modalités et calendrier

Vice-président délégué à la Formation Initiale, M. Collomp présente le calendrier et les modalités retenues dans le cadre de l'évaluation de l'établissement par le HCERES (voir annexe).

Une discussion s'engage dans le prolongement de cet exposé.

Certains aspects méthodologiques sont tout d'abord abordés.

Mme Tardif demande ainsi selon quel circuit seront évalués d'une part, les masters co-habilités avec d'autres établissements, et d'autre part les masters habilités au seul titre d'AMU, mais déployés sur plusieurs composantes.

Le VP Formation précise que lorsque plusieurs établissements sont conjointement habilités à déployer une même mention, une évaluation unique relative à cette mention sera communiquée au HCERES. Dans un tel cas, les spécialités de la mention se trouvent généralement en distribution complémentaire entre les établissements co-habilités : c'est l'établissement qui déploie la majorité des spécialités qui aurait naturellement vocation à piloter l'évaluation de la mention de rattachement.

Pour ce qui est des mentions déployées au titre exclusif d'AMU, mais dont les spécialités se développent sur plusieurs composantes, le VP Formation insiste sur le fait que les composantes concernées auront à mener des échanges soutenus. Le traitement des formations pluridisciplinaires est plus particulièrement évoqué : celles-ci ont vocation non seulement à faire intervenir plusieurs composantes, mais également à relever de plusieurs champs de formation. A cet égard, le VP Formation souligne la possibilité offerte aux établissements d'affecter à une même formation un champ secondaire, en plus du champ principal qui la caractérise. Cette option devra probablement être explorée pour des mentions telles que par exemple la licence *Sciences et Humanités*.

Le VP Formation évoque plus particulièrement le cas du master *MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation)*, observant que la question du champ de formation de rattachement est peu pertinente pour cette mention : il a été convenu en accord avec le HCERES que le master MEEF relèverait du champ Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines, notamment en raison de contenus disciplinaires associés aux sciences de l'éducation. C'est sur cette base que le HCERES affinera ensuite son expertise.

M. Cassuto demande comment est envisagée l'évaluation du master *Etudes Politiques*, qui est délivré par AMU alors que les enseignements correspondants sont dispensés par l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) d'Aix-en-Provence qui agit en tant qu'Etablissement Public Administratif rattaché à l'Université. Le VP Formation indique que l'IEP va assurer l'auto-évaluation de cette formation, puis transmettre à AMU les éléments issus de cette auto-évaluation. Ces retours seront ensuite communiqués au HCERES par AMU, puisque la délivrance du diplôme est en effet assumée par l'Université d'Aix-Marseille.



Mme Americi note ensuite que certains items du dossier d'auto-évaluation font appel à des orientations qui relèvent de la politique d'établissement : elle demande si le renseignement de ces items sera centralisé au niveau de l'établissement lui-même, ou si la rédaction de ces éléments d'évaluation sera effectuée par les composantes.

Le VP Formation précise le périmètre de l'intervention de l'établissement, qui sera par nature compétent pour certains aspects de l'auto-évaluation : ce sera notamment le cas pour la collecte et la restitution des informations ayant trait à la gouvernance, ou encore à la politique de site. L'établissement interviendra par ailleurs au travers d'un rôle d'harmonisation et de coordination des travaux des composantes : ainsi, la trame des dossiers types d'auto-évaluation sera élaborée au niveau de l'établissement ; une fois remplis par les composantes, ces dossiers seront consolidés par le Comité de Suivi et de Relecture (CSR), qui sera garant de la cohérence des données compilées. La méthodologie adoptée impliquera de fréquentes navettes entre l'établissement et les composantes.

Au vu d'une première consultation des éléments d'ores et déjà mis à disposition des composantes, Mme Mouret exprime son inquiétude quant à la capacité des formations à produire un supplément au diplôme.

A cet égard, le VP Formation précise les pistes susceptibles d'être explorées :

- Le contrat en cours d'exécution s'est appuyé sur des dossiers d'habilitation qui comportaient obligatoirement une fiche RNCP et un supplément au diplôme pour chaque formation : ces éléments peuvent constituer une première base de travail ;
- De nouveaux modèles de suppléments aux diplômes peuvent également être élaborés selon les deux possibilités alternatives suivantes :
 - o sur la base des compétences proposées dans le cadre du comité de suivi des licences ;
 - o en construisant *ex nihilo* une nouvelle trame de supplément au diplôme. Le VP Formation observe toutefois que le recours à cette solution supposerait une déclinaison précise et actualisée des compétences associées à chaque formation, travail qui a vocation à être approfondi dans le cadre du SDOF, et qui n'est pas finalisé à ce jour.

Le VP Formation et le VP délégué à la Formation Initiale insistent en outre sur l'indispensable cohérence à laquelle il importe de veiller entre les contenus respectifs des fiches RNCP d'une part, et des suppléments aux diplômes d'autre part : ces réflexions seront donc corrélées l'une avec l'autre, l'actualisation des suppléments aux diplômes impliquant logiquement la mise à jour des fiches RNCP. M. Collomp ajoute que des orientations ont été expressément dégagées par la tutelle elle-même relativement au supplément au diplôme : ces éléments sont également à exploiter. Citant le cas de la composante Polytech', Mme van Heumen note par ailleurs que certaines bonnes pratiques ont déjà été mises en œuvre au sein de l'établissement lui-même, pratiques dont il est possible de s'inspirer.

B) Champs de formation

Le VP Formation et le VP délégué à la Formation Initiale exposent à la CFVU la méthodologie adoptée dans la perspective de définir les champs selon lesquels l'offre de formation d'AMU sera organisée dans le cadre de cette étape d'auto-évaluation.

Le VP Formation rappelle que les champs ont vocation à regrouper des ensembles cohérents de filières. Ainsi, les champs retenus par les différents établissements peuvent couvrir des domaines de la connaissance plus ou moins vastes, selon la teneur et l'étendue des offres de formation respectives de chacun desdits établissements. A titre d'exemple, le VP Formation observe que les champs proposés par les partenaires d'AMU au sein de la politique de site se réfèrent à des thématiques assez précisément identifiées. AMU se caractérise pour sa part par une offre de formation dont la diversité et le volume imposent des regroupements intégrant des spectres de filières assez larges et rationalisés, sans quoi le nombre de champs proposés serait trop important.

Trois possibilités ont été discutées quant à la délimitation des champs de formation d'AMU ; il a en effet été envisagé de définir ceux-ci sur la base :

- des intitulés des Pôles de Recherche Interdisciplinaires et Intersectoriels (P2I) déjà existants au sein d'AMU ;
- des périmètres respectifs des écoles doctorales de l'établissement, ce qui aurait conduit à une douzaine de champs ;
- des champs disciplinaires tels qu'ils ont été fixés lors de la phase initiale d'état des lieux menée dans le cadre du SDOF.

La troisième solution a été retenue en raison notamment de la cohérence intrinsèque qui lie l'action d'auto-évaluation telle qu'elle est attendue par le HCERES, et l'élaboration d'un état des lieux de l'offre de formation d'AMU telle qu'elle a été conduite à la faveur du SDOF. M. Collomp observe à cet égard que les éléments de synthèse désormais disponibles grâce aux réflexions associées au SDOF devraient faciliter la rédaction des documents à produire pour l'auto-évaluation.

Le VP Formation note que la classification finalement adoptée ne permet certes pas une répartition quantitativement équilibrée des filières de l'établissement entre les différents champs de formation ; il rappelle cependant que ce découpage ne concerne que l'offre de formation existante, et ne saurait en aucun cas engager l'accréditation prévue pour 2017.

M. Collomp précise enfin que les élus de la CFVU seront prochainement sollicités dans le cadre du CSR : il s'agira d'une part de porter un regard d'expert sur les dossiers d'auto-évaluation, par l'analyse d'un élu représentant la composante de la filière concernée ; une relecture de chaque dossier par un élu issu d'une autre composante est d'autre part prévue, ce qui a vocation à favoriser un enrichissement des points de vue ainsi qu'un échange des bonnes pratiques. En cas de difficulté, les porteurs de mention pourront être entendus par le CSR.



Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la définition des champs de formation qui seront communiqués par AMU au HCERES, au titre de l'auto-évaluation de l'offre de formation de l'établissement (champs listés en annexe).

3) Capacités de médecine : renouvellement des habilitations

Mme Gaudy-Marqueste présente tout d'abord le cadre réglementaire et pédagogique des capacités de médecine. Elle précise que celles-ci sont des diplômes nationaux habilités pour une durée de quatre ans. La liste nationale des domaines correspondant aux capacités est fixée par décret ministériel. Les capacités de médecine s'adressent à un public de médecins professionnels, qui doivent satisfaire à un examen probatoire pour intégrer la capacité de leur choix. Une fois obtenue, la capacité ne donne en aucun cas à son titulaire le droit d'afficher une spécialité médicale ; elle permet en revanche de se prévaloir d'une compétence complémentaire.

Diplômes pouvant être validés dans le cadre d'un cursus médical, les *capacités* se distinguent des *certificats de capacité* qui donnent pour leur part accès à l'exercice de certaines professions paramédicales.

Mme Gaudy-Marqueste décrit ensuite brièvement les huit capacités examinées ce jour, précisant que les instances de l'UFR de Médecine en ont validé les contenus ; seule une formation parmi ces huit a subi quelques ajustements du volume horaire propres à mettre le diplôme en conformité avec les exigences nationales.

Mme Almeras ajoute que l'établissement a été alerté très tardivement par les instances ministérielles de la nécessité de valider ces capacités, de sorte que celles-ci ont dû être transmises au Ministère avant leur approbation par les conseils d'AMU ; la régularisation des avis et délibérations des instances d'AMU relativement à ces formations interviendra *a posteriori* auprès des autorités nationales.

Vote

En vue du renouvellement de l'habilitation d'AMU à délivrer les capacités de médecine listées en annexe au présent procès-verbal, la CFVU émet à l'unanimité un avis favorable à la transmission aux instances ministérielles des dossiers relatifs aux dites capacités.

Cet avis sera joint aux dossiers, à ce jour déjà communiqués au Ministère dans le respect du calendrier fixé par celui-ci : ce complément interviendra donc *a posteriori*, à titre de régularisation.

4) Diplôme en partenariat international

Mme Rubio expose à la CFVU les conclusions de son expertise relative au projet de double diplôme impliquant, d'une part, AMU au titre de la licence *Langues Etrangères Appliquées (LEA) – Anglais/Italien*, et d'autre part l'Università Statale degli Studi de Milan. Mme Rubio précise que les étudiants concernés par le partenariat restent dans leur établissement d'origine en L1 ; les étudiants se regroupent ensuite en une cohorte binationale unique pour les niveaux L2 et L3, la L2 étant dispensée à Milan tandis que la L3 est effectuée à AMU. Les échanges menés avec le porteur de ce projet ont permis à Mme Rubio de s'assurer que les contenus disciplinaires suivis en Italie et en France sont suffisamment convergents pour permettre aux étudiants, aïeux notamment, de réintégrer sans difficulté le niveau L3 en France dans la continuité d'une L2 suivie au sein de l'établissement partenaire.

Dans le prolongement de ce propos, M. Collomp rappelle que de nombreux étudiants intègrent par dispense des formations de licence directement au niveau L3, sans pour autant avoir suivi la totalité des enseignements prérequis : dans la mesure où le niveau de l'étudiant s'avère suffisant, celui-ci est à même de développer la capacité d'adaptation nécessaire pour valider la troisième année de licence. Cela devrait être d'autant plus vrai dans le cadre du présent partenariat : le modèle pédagogique qui prévaut dans les études universitaires italiennes privilégie en effet le travail en autonomie. Les méthodes acquises en L2 par les étudiants français constitueront donc une plus-value significative à leur retour dans le cursus français.

Compte tenu de l'ensemble des éléments recueillis, Mme Rubio émet un avis favorable à ce projet de double diplôme.

Mme Americi, ainsi que le VP Formation, confirment conjointement le sérieux d'un projet de partenariat en effet très abouti : ce double diplôme vient parachever, dans le cadre d'une formation, des liens antérieurs très soutenus entre les partenaires au titre de la recherche. Il existe en outre une cohérence manifeste entre la structuration pédagogique des deux diplômes impliqués, notamment quant à la ventilation des crédits ECTS.

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de double diplôme impliquant, d'une part, AMU au titre de la licence *Langues Etrangères Appliquées (LEA) – Anglais/Italien*, et d'autre part l'Università Statale degli Studi de Milan.

V VIE ETUDIANTE

1) Présentation emploi étudiant

Le VP Formation rappelle en préambule le cadre réglementaire qui régit l'emploi étudiant au sein de l'université. Il indique notamment que ce dispositif permet aux établissements de recruter des étudiants sur des fonctions relevant d'un menu fermé de huit items. Ce procédé présente un intérêt certain pour les étudiants, qui ont la possibilité d'être rémunérés sur des fonctions valorisantes exercées sur les sites mêmes de leurs études. Le recours à des



étudiants sur certaines catégories de missions représente par ailleurs un avantage manifeste pour les universités elles-mêmes.

Mme Maille expose ensuite un bilan de l'emploi étudiant tel qu'il a été mis en place au sein d'AMU (voir annexe).

Cette présentation est suivie d'une discussion.

Le VP Formation indique que les recrutements menés au titre de l'emploi étudiant auraient dû être réalisés à la faveur de campagnes synchronisées. Ce mode opératoire a été initialement privilégié en raison de l'affichage optimal des offres d'emploi qui aurait dû en découler. Or, il s'avère que le dispositif ainsi conçu n'a pas fonctionné tel qu'espéré.

Cette situation est imputable à deux facteurs :

- Le fait de borner strictement les périodes de recrutement étudiant sous forme de campagnes synchronisées n'offre pas la souplesse nécessaire.

Les composantes expriment en effet une difficulté majeure à anticiper certains besoins. A titre d'exemple, Mme Mouret mentionne l'activité de tutorat : les besoins en tuteurs ne peuvent être définis qu'une fois le niveau des inscrits évalué par les équipes enseignantes. Pour une telle activité, les dates qui ont été fixées pour les campagnes synchronisées de recrutement ne sont pas appropriées.

Mme Delorge ajoute que l'activité d'accompagnement des usagers en situation de handicap a également pâti du cadre trop rigide qu'ont représenté les campagnes synchronisées de recrutement : les étudiants potentiellement intéressés par ce type d'emploi n'ont eux-mêmes pas connaissance de leur propre planning d'examen au moment des campagnes de recrutement. Cette situation constitue un frein manifeste à leur engagement, le risque étant de ne pouvoir assurer l'accompagnement de l'utilisateur en situation de handicap, en raison d'une possible simultanéité des épreuves de l'étudiant accompagnant et de l'étudiant accompagné. Le Pôle Vie Etudiante a d'ailleurs dû lui-même recourir à des recrutements au fil de l'eau pour pallier ce problème.

Devant la nécessité de mobiliser rapidement les étudiants dès lors qu'un besoin est identifié, M. Cassuto suggère de constituer une réserve de candidats qui auraient préalablement attesté de leur intérêt pour l'emploi étudiant. Un vivier de candidats potentiels pourrait être ainsi constitué au moment des inscriptions administratives, à l'occasion desquelles le recensement des intéressés serait effectué. Ce mode opératoire serait à même de garantir la réactivité nécessaire, compte tenu des délais souvent contraints dans lesquels les recrutements doivent être finalisés.

- Le dispositif est manifestement mal connu des usagers, ce qui impose d'affiner la communication menée à l'endroit de la communauté étudiante.

A cet égard, Mme Delorge note que ni les affiches éditées sous format papier, ni les bandeaux déroulants produits sur le site web d'AMU, ni les informations envoyées par mail ne se sont révélés efficaces.

Mme Tardif évoque la possibilité de recourir à un envoi massif de SMS par le biais d'une liste de diffusion élargie ; Mme van Heumen suggère quant à elle une communication plus directe au sein même des cohortes, communication qui s'appuierait sur le relais des représentants étudiants.

Mme Lamouroux demande sur quelle unité budgétaire est imputée la masse salariale permettant de rémunérer un emploi étudiant ; le VP Formation indique que ce montant est enregistré aux dépenses de la composante qui aura pourvu l'emploi.

2) Projets FSDIE

Mme Lamouroux précise tout d'abord quelques éléments de contexte relatifs au déroulement de la commission FSDIE du 25 février 2016, rappelant notamment le nombre considérable de dossiers expertisés.

Elle expose succinctement les conclusions de ladite commission, précisant le périmètre du vote de ce jour. Elle propose en effet de différer l'avis relatif au projet n° 2015/2016-098, dans la mesure où des pièces complémentaires au dossier ont été communiquées au Pôle Vie Etudiante après la commission FSDIE, qui n'a ainsi pas pu statuer sur un dossier exhaustif. Il serait donc souhaitable que le dossier entièrement constitué soit examiné par la prochaine commission FSDIE.

M. Catallan observe que ce *modus operandi* impliquerait que le projet soit visé en commission FSDIE alors même qu'il aurait déjà eu lieu ; Mme Delorge confirme que cette option est possible, le projet étant pris en considération à compter de son enregistrement, et non à partir de l'avis émis par la commission FSDIE.

M. Granier exprime son étonnement de n'avoir pas été saisi pour validation du projet susvisé, lequel a pourtant vocation à se dérouler au sein de la Faculté d'Economie et de Gestion.

Votes

1 – A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financement formulées par la commission FSDIE pour projets étudiants du 25 février 2016 (voir annexe).

Est exclu du présent vote l'avis relatif au projet n° 2015/2016-098, dont le financement par le FSDIE fera l'objet d'un prochain examen complémentaire par la commission FSDIE.

2 – La commission FSDIE du 25 février 2016 propose la déclinaison ci-après d'enveloppes financières issues du FSDIE :



Enveloppe	Montant
FSDIE Social	100 000
Printemps des associations 2016	30 000
RDV Santé et Bien être	6 000
Carte culture	30 000
Radiolab	12 000
Opéra On et Ateliers de pratique vocale	10 700
Interventions du G.U.I.D. et Ateliers Unidanse	6 673

Confirmant les propositions de la commission FSDIE, la CFVU approuve à l'unanimité l'octroi de ces enveloppes conformément à la répartition détaillée ci-dessus. Ces enveloppes sont accordées au titre de l'année civile 2016.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 16h51.

Thierry PAUL, Vice-président Formation




E-CANDIDAT

Point sur les évolutions techniques apportées pour la campagne 2016/2017

CFVU 3 mars 2016

Sommaire :

1. Rappel bilan campagne 2015/2016
2. Evolutions techniques réalisées pour la campagne 2016/2017
3. Paramétrages fonctionnels
4. Calendrier
5. Informations sur Ecandidat V2

Rappel sur bilan campagne 2015/2016

- De nombreuses difficultés ont été rencontrées lors de cette campagne de candidature par les composantes utilisatrices d'Ecandidat. Des améliorations ont été demandées notamment sur le module dématérialisation.
- Un groupe technique a été mis en place (composantes/DEVE/DOSI) L'objectif était de faire évoluer l'application pour que ces améliorations puissent convenir aux différents modes d'organisation des composantes.
- **3 réunions techniques** ont eu lieu pour confronter les besoins d'évolution aux complexités techniques de développement de la DOSI.

Evolutions techniques

- **Le module dématérialisation des candidatures :**
 - Amélioration de l'ergonomie
 - Module de « tchat » qui permet aux différents enseignants et gestionnaires d'interagir sur les dossiers
 - Récupération des données du candidat
 - Information sur les dates de dépôt des pièces par rapport à la complétude du dossier et au respect de « silence vaut accord » (SVA)
 - Actualisation du statut du dossier
 - Système de verrouillage des PJ

Evolutions techniques

- **La partie E candidat :**
 - Modification de l'intitulé des statuts des dossiers pour plus de lisibilité par rapport à SVA
 - Amélioration de la recherche des formations pour le candidat par domaines disciplinaires
 - Modification de l'extraction « Edition des listes préparatoires » : ajout de la nationalité, de la date du dernier diplôme obtenu et du commentaire interne
 - Ajout d'un message lors de la création d'un dossier sans INE
 - Une seule confirmation de vœu possible par le candidat

Paramétrages fonctionnels

Bibliothèque des courriels automatiques adressés aux candidats :

- Relecture et modification par les membres du groupe de travail technique
- Relecture par la DAJI pour respect de la réglementation et éviter les risques de recours

Paramétrage du référentiel :

- Relecture des profils des utilisateurs

Calendrier

- **Novembre –décembre 2015** → 3 réunions du GT technique pour confronter les besoins d'évolution des composantes et les possibilités techniques de la DOSI
- **Janvier 2016** → 2 réunions du GT pour les paramétrages fonctionnels et tester les nouvelles fonctionnalités
- **Février 2016** : Ouverture des premières campagnes de candidature, le 8 février pour la FEG

Ecandidat V2

- Mise à disposition depuis le 1^{er} février 2016
- Il est prévu d'installer cette nouvelle version et de la tester en avril/mai 2016 pour une mise en production lors de la prochaine campagne 2017/2018.

Nouveautés :

- Application plus ergonomique
- Intégration du menu de dématérialisation à l'application
- Permet aux établissements de développer plus facilement de nouvelles fonctionnalités

Volet Vie Institutionnelle

CFVU du 03/03/2016

Les VP délégués du périmètre Formation et Vie Etudiante

- Vp-d à « l'Orientation, l'Insertion Professionnelle et à l'entrepreneuriat Etudiant » : **Evelyne Marchetti**
- Vp-d au CIPE : **Jacques Dejou**
- Vp-d à la « Formation initiale » : **Denis Collomp**
- Vp-d à la « Formation continue » : **Michel Carette**
- Vp-d à la « Vie Etudiante » : **Sophie Lamouroux**

Les Chargés de mission du périmètre Formation et Vie Etudiante

- Ch-M « TICE » : **Valérie Campillo**
- Ch-M « Formation des enseignants et innovation pédagogique » : **Perrine Martin**
- Ch-M « Evaluation » : **Christophe Alaux**
- Ch-M « Approche par compétences » : **Anne Demeester**
- Ch-M « Outils numériques de gestion de la formation » : **Jean-Luc Massat**
- Ch-M « Egalité des chances » : **Didier Vandamme**
- Ch-M « Culture » : **Corinne Flicker**
- Ch-M « Sport » : **Isabelle Diméglio**
- Ch-M « Formations paramédicales » : **Philippe Berbis**

Rôle de la commission EFEE

- Etablir des **points réguliers** sur la campagne EFEE en cours
- Discuter des **résultats EFEE** remontés par les représentants de composante
- Formuler des **propositions / préconisations** en amont de la CFVU
- Préparer la **campagne EFEE de l'année suivante**

Entre 3 et 4 séances par an.

Composition-type de la commission EFEE

- Le Vice-président Formation
- Les membres élus de la CFVU : 14 membres
 - **6 enseignants-chercheurs issus de chaque grand secteur de formation : Santé, Droit, Economie Gestion, Arts Lettres Langues Sciences Humaines, Sciences et Technologies et secteur pluridisciplinaire (ESPE, IUT).**
 - **6 représentants étudiants dont le Vice-président Etudiant**
 - **2 représentants des personnels BIATSS**
- Les représentants des services d'appui : 3 membres
 - Le chargé de mission Evaluation
 - Le VP-d du CIPE
 - Le responsable de l'Observatoire de la vie étudiante

Bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015

Formations relevant de l'enseignement supérieur

Mise en œuvre d'une période de césure

NOR : MENS1515329C

Circulaire n° 2015-122 du 22-07-2015

MENESR - DGESIP A1-5

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=91567&cbo=1

Texte adressé aux présidentes et présidents d'université ; aux administratrices et administrateurs généraux ; aux directrices et directeurs généraux ; aux directrices et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur ; aux chefs d'établissement délivrant des formations d'enseignement supérieur ; aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanciers des universités ; aux directrices et directeurs des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle dite de « césure ». Sont successivement définis son positionnement au sein de la formation, les droits et obligations respectifs de l'étudiant et de l'établissement ainsi que la situation de l'étudiant vis-à-vis de la réglementation des prestations sociales.

Titre I - Définition

La période dite « de césure » s'étend sur une durée maximale représentant une année universitaire pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, la suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

Titre II - Caractéristiques

a- Positionnement par rapport à la formation

Les périodes de césure ne doivent pas être exigées dans le cursus pédagogique standard et doivent rester facultatives.

Tout projet de césure est cependant soumis à l'approbation du chef de l'établissement d'inscription d'origine de l'étudiant au moyen d'une lettre de motivation en indiquant les modalités de réalisation.

Le caractère facultatif d'une césure implique que les établissements éviteront de se prévaloir dans leur communication institutionnelle de l'augmentation d'une année supplémentaire par rapport à la valeur nominale de durée de formation après le baccalauréat inscrite dans la fiche RNCP de leur diplôme.

Lors de son évaluation par une instance nationale, il pourra être demandé à l'établissement de justifier qu'une césure, par sa durée, son positionnement et sa désynchronisation par rapport au reste de la formation, ne se substitue pas aux voies d'acquisition usuelles de certaines compétences nécessaires à l'attribution du diplôme, notamment dans le projet de fin d'étude ou

dans les stages en entreprises, à l'étranger ou en France, ni dans la formation en langue, dont elle ne peut en aucun cas en dispenser l'étudiant.

Lorsque la période de césure donne lieu à une prise en compte par l'établissement de compétences acquises et est reconnue par l'obtention d'ECTS, à l'exclusion du cas particulier du service civique, celles-ci doivent être acquises en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation. Leur obtention sera liée à un dispositif de tutorat, d'accompagnement et de validation de la période de césure, formalisé dans un document signé par le chef d'établissement et l'étudiant. Un bilan de compétences pourra être établi par l'établissement et les compétences acquises, qu'elles soient ou non traduites en ECTS, devront être portées au supplément au diplôme dans le cadre de l'obtention d'unités d'enseignement (UE) libres facultatives.

Toutefois, l'ensemble des activités exercées par un étudiant effectuant une période de césure selon les modalités du service civique est valorisé conformément aux dispositions des articles D.611-7 et suivants du [code de l'éducation](#).

La césure peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus. Elle devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire. Elle peut être consécutive à une période de stage obligatoire dans le cadre de la scolarité et être effectuée au sein du même organisme d'accueil, dans des fonctions différentes, sous réserve des dispositions applicables notamment dans le cadre de la [loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014](#) tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et du dispositif du service civique.

La césure peut également consister en une année universitaire effectuée dans le but de recevoir une formation dans un domaine autre que celui de la scolarité principale.

b- Césure et stage

La période de césure, lorsqu'elle est d'une durée égale à un semestre universitaire, peut prendre la forme d'un stage ou d'une période de formation en milieu professionnel au sens de la loi n° 2014-788 sus-citée. Les modalités de cette loi, ainsi que de son décret d'application n° 2014-1420 du 27 novembre 2014, et tout particulièrement le respect de l'inclusion au sein d'un volume minimum de formation, devront être intégralement appliquées.

c- Droits et obligations respectifs de l'étudiant et de l'établissement

Quelles que soient la nature et les modalités de réalisation de la période de césure, l'étudiant devra maintenir un lien constant avec son établissement en le tenant régulièrement informé du déroulement de celle-ci et de sa situation.

Cas d'une césure en milieu professionnel en France

L'étudiant ayant suspendu sa scolarité avec l'accord de son établissement d'origine effectue sa période de césure, selon les cas, sous le statut de stagiaire ou de personnel rémunéré par l'organisme d'accueil suivant les modalités du droit du travail. Dans ce dernier cas, la nature du poste occupé par l'étudiant en position de césure au sein d'un organisme ainsi que les tâches qui lui sont confiées relèvent exclusivement du contrat entre l'étudiant et l'organisme qui l'emploie.

Cas d'une césure en France dans le cadre d'un engagement

Il est rappelé qu'il n'existe pas de statut de bénévole. Comme indiqué dans la [loi n° 2006-586 du 23 mai 2006](#) relative à l'engagement éducatif, la situation de bénévole s'apprécie en particulier au regard de l'absence de rémunération ou d'indemnisation et de l'inexistence d'un quelconque lien de subordination entre le bénévole et l'association. Une attention particulière de l'établissement d'origine devra alors être portée à l'information de l'étudiant qui souhaiterait s'engager dans un tel projet afin qu'il puisse organiser la couverture sociale qui lui sera nécessaire durant cette période, conformément à la législation en vigueur.

Lorsque la césure est effectuée sous la forme d'un engagement de service civique ou de volontariat associatif, en France ou à l'étranger, l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires issues du code du service national et régissant ce dispositif, s'appliquent. Les règles propres régissant les autres formes de volontariat s'appliquent lorsque la période de césure s'effectue dans le cadre d'un volontariat de solidarité internationale, international en administration ou en entreprise, d'un service volontaire européen.

Cas d'une césure dans une autre formation

Si le projet de césure de l'étudiant consiste en une période de formation disjointe de sa formation d'origine, le statut étudiant et les droits afférents sont maintenus dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur.

Césure et entrepreneuriat

La période de césure peut également avoir pour objectif de préparer un projet de création d'activité. Dans ce cas, la césure doit s'inscrire dans le dispositif de « l'étudiant-entrepreneur » et l'obtention du diplôme d'étudiant entrepreneur porté par les pôles Pepite.

Cas d'une césure hors du territoire français

Lorsque la suspension de scolarité accordée par l'établissement est réalisée par l'étudiant concerné en dehors du territoire français, c'est la législation du pays d'accueil qui doit s'appliquer dans les relations entre l'étudiant et l'organisme qui l'accueille, y compris s'il s'agit d'une période de formation disjointe de sa formation d'origine.

L'étudiant est invité à se rapprocher de sa caisse d'assurance maladie pour obtenir des informations sur les conditions permettant la prise en charge de ses frais médicaux.

S'il part dans un pays de l'UE, de l'EEE ou en Suisse, il doit demander à sa caisse d'assurance maladie le formulaire E 106 / S1 « Inscription en vue de bénéficier de la couverture d'assurance maladie » ou la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Une fois sur place, ce formulaire lui permettra de s'inscrire auprès de l'institution d'assurance maladie de son lieu de résidence.

S'il part dans un pays hors UE / EEE / Suisse, il doit informer sa caisse d'assurance maladie de son départ et de sa nouvelle adresse à l'étranger. Pour bénéficier d'une prise en charge de ses soins médicaux, l'étudiant doit souscrire une assurance volontaire (qui ne le dispense pas de cotiser au régime obligatoire d'assurance maladie du nouveau pays de résidence) soit auprès de la Caisse des Français de l'étranger soit auprès d'une compagnie d'assurance privée, soit éventuellement auprès de l'institution de sécurité sociale du pays de résidence.

L'étudiant réalisant sa période de césure sous la forme d'un volontariat est invité à se rapprocher respectivement de :

- son organisme d'accueil pour l'engagement de service civique et le volontariat associatif ;
- l'agence Erasmus + jeunesse et sport pour un service volontaire européen ;
- Clong-volontariat pour un volontariat de solidarité internationale ;
- UbiFrance dans le cadre d'un volontariat en administration ou en entreprise et plus généralement du centre du volontariat international.

Obligations de l'établissement

Si la période de césure constitue un droit pour l'étudiant, les établissements doivent en encadrer la mise en œuvre par une définition des modalités de son obtention au sein de leur règlement des études et / ou règlement intérieur. Seront notamment décrites les modalités de recours en cas de refus de la césure qui devra être motivé par écrit par l'établissement, ainsi que les modalités d'association des représentants étudiants à la procédure.

L'établissement d'origine et, le cas échéant, le nouvel établissement d'accueil, signent avec l'étudiant qui suspend sa scolarité un accord lui garantissant sa réintégration ou son inscription au sein de la formation dans le semestre ou l'année suivant ceux validés par l'étudiant avant sa suspension. Cette garantie est valable y compris lorsqu'il s'agit de formations sélectives pour lesquelles l'établissement doit être en mesure de réserver une capacité d'inscription à l'étudiant lors de son retour en année supérieure.

En raison du caractère capitalisable des crédits ECTS, l'étudiant conserve le bénéfice des crédits acquis au cours de son parcours de formation. Lorsque la césure donne lieu à délivrance d'ECTS, l'établissement fournit à l'étudiant, qui le signe, un document en décrivant les modalités d'obtention. Les ECTS délivrés au titre des compétences acquises lors de la période de césure peuvent faciliter, le cas échéant, la réorientation de l'étudiant vers un cursus de formation différent de celui qu'il entreprenait avant sa césure.

L'établissement dans lequel l'étudiant suit sa formation s'attachera à accompagner celui-ci dans ses démarches administratives relatives aux aspects statutaires et réglementaires liés au statut d'étudiant. Seront notamment facilitées les démarches liées à la transition entre le régime d'assurance maladie relevant du statut d'étudiant et celui relevant du statut de salarié ou de tout autre statut que ce soit à son départ en période de césure ou à son retour. L'établissement sensibilisera également l'étudiant sur les démarches nécessaires pour un séjour à l'étranger et il lui rappellera l'intérêt qu'il a à disposer d'une assurance relative à la responsabilité civile.

Caractérisation des étudiants en situation de césure

Afin d'identifier les étudiants en position de césure dans les systèmes d'information et de gestion du ministère chargé de l'enseignement supérieur, et ainsi de ne pas les comptabiliser comme des étudiants en redoublement ou échec, ceux-ci devront être distinctement répertoriés par les établissements au sein d'une rubrique ad-hoc créée dans les systèmes d'information.

Ces étudiants en position de césure ne seront en revanche pas comptabilisés dans le système d'allocation des moyens.

Titre III - Inscription et prestations sociales

a- Inscription de l'étudiant dans son établissement

Il est nécessaire que l'étudiant soit inscrit au sein de son établissement pendant la durée de sa période de césure. Il doit ainsi pouvoir se voir délivrer une carte afin de bénéficier du statut d'étudiant et de préserver ainsi son droit à la plupart des avantages liés à ce statut.

Lorsque la période de césure ne relève d'aucun dispositif d'accompagnement pédagogique de la part de l'établissement, une exonération totale des droits d'inscription doit être appliquée.

En revanche, si un accompagnement pédagogique est mis en œuvre par l'établissement dans le cadre d'une césure en relation avec le projet pédagogique de l'étudiant, une partie des droits d'inscription peut être perçue. Le règlement intérieur et / ou le règlement des études de l'établissement prévoira le montant de ces droits et leurs modalités de détermination dans le respect des textes relatifs à la perception des droits de scolarité par les établissements d'enseignement supérieur.

L'étudiant effectuant une période de césure doit pouvoir être en mesure de refuser de bénéficier des dispositifs d'accompagnement pédagogiques éventuellement mis en œuvre au sein de son établissement.

b- Bourses et prestations sociales

Si la période de césure consiste en une formation, l'éligibilité de l'étudiant à la bourse est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation. La formation doit notamment relever de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur ou être habilitée à recevoir des boursiers. Le

maintien de la bourse est soumis aux conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens fixées dans le cadre du droit commun.

Dans les autres cas, le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'établissement, qui se prononce sur la dispense ou non de l'étudiant de son obligation à assiduité durant sa période de césure. La décision sera prise en fonction de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein de l'établissement. Les modalités de décision de l'établissement devront être portées au règlement intérieur et / ou des études de la même manière que les modalités d'acceptation de la période de césure.

Lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cursus.

Le bénéfice des autres prestations dispensées par le réseau des œuvres universitaires reste soumis aux conditions posées par l'article 15 alinéa 1 du [décret n°87-155 du 5 mars 1987](#) relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires pour les étudiants régulièrement inscrits dans un établissement.

Protection sociale : rappel de la réglementation de droit commun en vigueur

Selon l'[article L. 161-8 du code de la sécurité sociale](#), les personnes qui cessent de remplir les conditions pour relever, soit en qualité d'assuré, soit en qualité d'ayant droit, du régime général ou des régimes qui lui sont rattachés, bénéficient, à compter de la date à laquelle ces conditions ne sont plus remplies, du maintien de leur droit aux prestations des assurances maladie, maternité, invalidité et décès pendant des périodes qui peuvent être différentes selon qu'il s'agit de prestations en nature ou de prestations en espèces.

Les périodes mentionnées à l'alinéa précédent s'appliquent également aux autres régimes obligatoires d'assurance maladie et maternité. Toutefois, si pendant ces périodes, l'intéressé vient à remplir en qualité d'assuré ou d'ayant droit les conditions pour bénéficier d'un autre régime obligatoire d'assurance maladie et maternité, le droit aux prestations du régime auquel il était rattaché antérieurement est supprimé.

Dans l'ensemble des cas où l'étudiant bénéficie d'une inscription au sein de son établissement, en application de l'[article L. 381-6 du code de la sécurité sociale](#), les cotisations au régime de l'assurance maladie étudiante devront être acquittées par l'étudiant à l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale dont dépend l'établissement.

L'[article R. 161-3 du code de la sécurité sociale](#) fixe le délai prévu par l'article L. 161-8 pendant lequel le droit aux prestations en espèces est maintenu est fixé à douze mois. Le délai prévu à l'article L. 161-8 pendant lequel le droit aux prestations en nature est maintenu est fixé à douze mois.

L'établissement devra également tenir informé le Crous compétent ou, le cas échéant, le vice-rectorat de Polynésie française, de Nouvelle Calédonie ou de Mayotte de la situation de l'étudiant pendant et après sa période de césure.

Évaluation du dispositif

Un bilan qualitatif et quantitatif régulier du dispositif mis en œuvre en faveur de la période de césure sera demandé aux établissements par le ministère en charge de l'enseignement supérieur.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Najat Vallaud-Belkacem

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports
Patrick Kanner

Le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
Thierry Mandon

**Evaluation HCERES – volet
formation**

**Méthode retenue
et soutien aux
composantes**

CFVU – le 3/03/2016

Plan de la présentation

- 1 – Rappel du cadrage HCERES – volet formation
- 2 – Champs de formations proposés pour AMU
- 3 – Agenda prévisionnel retenu
- 4 – **Méthode retenue** : quelques éléments

1) Rappel du cadrage HCERES – volet formation

Démarche générale :

- évaluation des **formations existantes** (et non des futures),
- regroupement des formations par **champ de formations**,
- auto-évaluation demandée au **seul niveau de la mention** (ou pour les LP de la spécialité) et non pas au niveau des spécialités ou parcours,
- **avis synthétiques** des évaluateurs HCERES remplaçant la notation.

Le périmètre des formations AMU entrant dans le champ de l'évaluation HCERES

- licences, licences professionnels, masters,
- les masters MEEF et le pilotage global de ces masters,
- les formations de santé de 1er et 2ème cycle (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) : PACES, DFG, DFA.

2) Champs de formations proposés par AMU

Champs de formations (rappels) :

- ce sont ensembles **cohérents** de formations au niveau d'un établissement, d'une association ou d'une COMUE (représente une structuration disciplinaire, une structuration en départements, une volonté d'affichage spécifique, ...) ;
- ils concernent l'**existant** et ne préjugent donc pas de la structuration de l'offre future des établissements ;
- ils permettent la constitution des groupes d'évaluateurs HCERES ;
- ils sont à remonter **avant le 24 mars !**

Liste des champs de formation proposés pour AMU :

- calée sur le découpage en champs disciplinaires du SD-OF :
 - Arts, lettres, langues et sciences humaines
 - Droit et sciences politiques
 - Economie et gestion
 - Santé
 - Sciences et technologies

3) Agenda prévisionnel

1. Visite HCERES sur site – 12/02
2. Conférence des doyens et directeurs - 23/02
- 3. Envoi cadrage et dossiers à compléter – 26/02**
- 4. CFVU – 3/03 présentation (champs de formation et processus)**
- 5. CA – 22/03 approbation (champs de formation et processus)**
- 6. Remontée des champs de formations – 24/03**
- 7. Réception des versions initiales des dossiers complétés – 3/06**
- 8. Fin des navettes – 1/07**
9. Conseils de composante – courant juillet
10. Approbation CFVU 15/09 et/ou CAC plénier
11. Approbation CA – 27/09
12. Remontées sur l'application PELICAN par la DEVE – 13/10
13. Retour des avis du HCERES – printemps 2017

4) Méthode retenue : quelques éléments 1/3

Les **dossiers-bilan** AMU pour les L, LP et M :

- articulés autour de **15 points d'attention**
 - Objectifs scientifiques et professionnels
 - Organisation de la formation (tronc communs, options, parcours,...)
 - Positionnement dans l'environnement
 - Equipe pédagogique
 - Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
 - Place de la recherche
 - Place de la professionnalisation
 - Place des projets et stages
 - Place de l'international
 - Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
 - Modalités d'enseignement et place du numérique
 - Evaluation des étudiants
 - Suivi de l'acquisition des compétences
 - Suivi des diplômés
 - Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
- pour chaque item : descriptif factuel + points forts + points à améliorer + perspectives (cf. réunion du 12/02)
- **guide** de rédaction précisant pour chaque item les lignes directrices d'évaluation pour l'**assurance qualité** HCERES.

Dossiers spécifiques pour les **formations en santé** (objectifs, aide à la réussite, pilotage, bilan des effectifs et suivi des étudiants) ainsi que les **masters MEEF**.

4) Méthode retenue : quelques éléments 2/3

Constitution d'un **comité de suivi et de relecture (CSR)** qui supervisera le processus

⦿ son **rôle** :

- accompagner les composantes pendant toute la période de rédaction des dossiers,
- répondre aux difficultés éventuelles,
- harmoniser les réponses possibles entre composantes,
- mettre à jour une FAQ, ...
- distribuer les dossiers à des rapporteurs du CSR ou hors CSR (un binôme par dossier),
- effectuer les navettes avec les composantes et les porteurs des dossiers,
- discuter les dossiers difficiles/particuliers ;

⦿ sa **composition** :

- membres de la CFVU (EC, étudiants), représentants de composantes et de la DEVE ;
- coordonné par le vice-président délégué à la formation initiale.

4) Méthode proposée : quelques éléments 3/3

Soutien apporté par la DEVE pour **mobiliser les données pédagogiques et statistiques** demandées par le HCERES :

- I. la liste des UE par formation,
- II. la caractérisation des publics accueillis et les parcours d'études observés au sein de la formation,
- III. le suivi des diplômés en matière de poursuite d'études,
- IV. le suivi des diplômés en matière d'insertion professionnelle,
- V. les dispositifs d'auto-évaluation mis en place, notamment l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants.

Avec les informations et les données statistiques « issues d'Apogée » suivantes ...

I. La liste des UE par formation

L'HCERES demande pour chaque mention la liste exhaustive des unités d'enseignement précisant :

- Période d'enseignement
- Crédits européens
- Coefficients
- Disciplines
- Durée de l'enseignement
- Modalité de l'enseignement (Cours/TD/TP)

→ **Etablissement en cours d'un listing des UE pour chaque mention**

II. La caractérisations des publics

⊙ **Un dossier statistique par formation :**

- décrivant les caractéristiques de chaque formation est en cours de constitution
- et adressé **courant mars** aux composantes.

⊙ **Période du contrat d'établissement :**

- quatre années universitaires : 2012/13 à 2015/16

⊙ **Nature des données fournies :**

- Données de profils : bac, bourse, nationalité, régime de formation, type de diplôme des entrants en cours de cycle
- Données sur l'assiduité et la réussite : admis, étudiants n'ayant aucune note
- Données sur le parcours au sein de la formation : situation à l'année n+1, départ de l'établissement

III. Le suivi des poursuites d'études après une Licence générale

- ◎ **Pour élargir hors AMU l'observation des poursuites d'études en université après une Licence générale :**
 - Exploitation du fichier national Sise crypté
 - Pour identifier les poursuites d'études en université des diplômés ayant quitté AMU
 - Pour les promotions « 2012/13 et devenir en 2013/14 » et « 2013/14 et devenir en 2014/15 »

IV. Le suivi de l'insertion professionnelle

⊙ Les données de suivi de l'insertion issues de l'enquête nationale :

- LP et Master
- Les résultats disponibles concernent les promotions de diplômés : 2009/10, 2010/11, 2011/12 et 2012/13.
- Pour les promotions 2011/12 et 2012/13 : la situation post-diplôme est observée à deux dates : à 18 mois et 30 mois.

⊙ Pour les Licences professionnelles

- En plus des résultats de l'enquête à 30 mois, il est nécessaire de compléter le suivi de l'insertion par des données issues d'**enquêtes internes** ;
- Appui de l'OVE à la demande pour conduire une enquête « flash » auprès des promotions les plus récentes (2014 ou 2015). Ces enquêtes pourront bénéficier de la logistique de la plateforme d'enquêtes de l'OVE.

V. Les dispositifs d'auto-évaluation mis en place par la formation

⊙ **Dispositif EFEE d'AMU :**

- Résultats EF mobilisables sur trois années universitaires : 2013/14 à 2015/16

⊙ **Les types de diplômes concernés :**

- Selon les composantes : Licence, Licence professionnelle, Master, diplômes de santé

⊙ **La nature des informations fournies par l'OVE :**

- ⊙ Des rapports de résultats EF par mention de formation
- ⊙ L'engagement dans l'évaluation des enseignements : nombres d'UE évaluées par mention de formation et par semestres

⊙ **Mis à la disposition des directions des UFR concernées :**

- Ces éléments peuvent être à nouveau mis à la disposition des responsables de formation en charge du bilan HCERES

Evaluation HCERES 2016/2017- Volet Formation :

Liste des « Champs de formation » : proposition soumise à l'avis de la CVFU du 3 mars 2016

Eléments de contexte :

Le HCERES demande aux établissements ou aux sites de présenter, à leur convenance, leurs offres de formation comme un ensemble de « champs de formations » :

- un champ est un ensemble thématique cohérent de formations, au niveau d'un établissement ou d'un ensemble d'établissements.
- les champs peuvent représenter une structuration disciplinaire, une structuration en départements, une volonté d'affichage spécifique, ou toute autre volonté de présentation de l'offre de formation.
- cette présentation en « champs » concerne l'existant et ne préjuge donc pas de la structuration de l'offre future des établissements ni de leurs organisations pour le dossier d'accréditation du MENESR

Pour chaque « champ de formation » le HCERES met en place un comité d'évaluateurs.

La liste des champs de formation et des formations associées doit être adressée au HCERES le 24 mars 2016.

Les champs de formations proposés :

Les champs proposés sont alignés sur les intitulés des cinq champs disciplinaires identifiés dans le cadre du schéma directeur de l'offre de formation :

- Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines,
- Droit et Sciences Politiques,
- Economie Gestion,
- Santé,
- Sciences et Technologies.

Demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer des capacités de médecine

CFVU du 3 mars 2016

Composante	Type diplôme	Mention	Vote du comité des études	Commentaire	Avis de la CFVU du 3 mars 2016	Observations de la CFVU du 3 mars 2016
MEDECINE	Capacité	1- Angiologie 2- Evaluation et traitement de la douleur 3- Gérontologie 4- Médecine de catastrophe 5- Médecine et biologie du sport 6- Médecine tropicale 7- Pratiques médico-judiciaires 8- Technologie transfusionnelle	23/02/2016	<p>Demande de renouvellement des habilitations à délivrer ces 8 capacités de médecine à compter de 2016 / 2017</p> <p><u>Référence</u> : courrier DGESIP - Département des formations de santé du 1er février 2016</p> <p>Dans l'attente de l'intégration des diplômes de capacités en médecine dans le processus d'accréditation prévue par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, ces habilitations, sous réserve d'avis favorable après expertise par le ministère, seront délivrées pour la durée restant à courir jusqu'à la prochaine accréditation de l'Université d'Aix-Marseille, soit jusqu'au 31 août 2018.</p>		

ANNEXE FINANCIERE

PROJET DE DOUBLE DIPLOME LICENCE LEA ANGLAIS/ITALIENE (AMU) ET LICENCE MEDIATION LINGUISTIQUE ET CULTURELLE (MILAN)

Financements extérieurs.

La création de ce double diplôme ne nécessite pas de moyens financiers supplémentaires, dans la mesure où il ne sera pas nécessaire de créer de nouveaux cours. Le seul surcoût significatif est constitué par les frais liés à la mobilité enseignante et étudiante. Elle sera financée par une convention Erasmus spécifique entre AMU (Département d'Etudes italiennes) et Milan (Département de Médiation linguistique et culturelle) qui a été établie cette année. Elle prévoit 4 bourses de mobilité étudiante et 1 mobilité enseignante par an. Ces financements peuvent être considérés comme étant pérennes.

Droits d'inscriptions.

Les candidats retenus sont inscrits dans leur université d'origine dès la première année de Licence et durant toute la durée du programme. Ils s'acquittent donc des droits d'inscription de leur université et sont dispensés du paiement des droits d'inscription dans l'université partenaire. Pour AMU, en 2015-16, ces droits s'élèvent à 401.10 euros avec sécurité sociale. Pour Milan, ils s'élèvent à 3983 euros.

Les reversements faits à AMU par chaque établissement partenaire au titre des frais d'ingénierie pédagogique et de gestion administrative.

Il ne sera pas nécessaire de demander des reversements. Il n'y aura pas de coûts supplémentaires concernant l'ingénierie pédagogique car le surplus de 4 étudiants milanais en III année ne nécessite pas d'ouverture de nouveaux groupes ni de recrutement d'enseignants complémentaires. En ce qui concerne AMU, la gestion administrative des 8 étudiants impliqués dans l'échange (4 aixois et 4 milanais) sera prise en charge conjointement par la DRI et l'UFR.

Rémunération :

Les cours assurés par l'équipe pédagogique rentrent dans le service normal des enseignants intervenant dans la Licence LEA Anglais/italien. Ils seront donc rémunérés dans le cadre du service d'enseignement prévu.

Les modalités de prise en charge des missions effectuées par les personnels d'AMU dans le cadre du programme (titre de transport, hébergement et restauration).

La mobilité des personnels d'Amu dans le cadre de ce programme sera prise en charge par la mobilité Erasmus.

Annexe 2

PROJET CURSUS INTEGRE LICENCE LEA ANGLAIS/ITALIEN (AMU) ET LICENCE MEDIATION LINGUISTIQUE ET CULTURELLE (UNIVERSITE DE MILAN)

1.Présentation générale.....	2
2. Tableau comparatif des formations offertes par AMU et Milan	3
3. Le parcours des étudiants dans le cadre du double diplôme.....	8
4. Tableau comparatif des programmes pédagogiques.....	11

1. Présentation générale.

Ce double diplôme prévoit l'échange d'une cohorte de 4 étudiants issus de la spécialité LEA Anglais/italien (tous parcours) d'AMU et de 4 étudiants issus du cursus de Médiation linguistique et culturelle de l'Université de Milan, parcours *Attività internazionali e multiculturali*, spécialité anglais/français.

Tous les étudiants suivent les enseignements de première année dans leur établissement d'origine. Ensuite, les étudiants français suivent à l'Université de Milan les cours de deuxième année. Ils s'inscrivent dans le parcours *Attività internazionali multiculturali*. Les étudiants italiens font leur troisième année à AMU. Ils peuvent s'inscrire dans le parcours de leur choix (*Affaires internationales, Traduction professionnelle, Gestion de projets*), selon l'orientation qu'ils souhaitent donner à leur formation. Cette succession dans l'échange permettra de créer une véritable cohorte binationale d'étudiants qui suivront ensemble un cursus sur une durée de deux ans.

La proposition de cursus ci-dessous a été soumise aux collègues de l'Università degli Studi de Milan et a obtenu leur accord.

Les deux formations sont pratiquement équivalentes. Les deux sont nées de la collaboration de plusieurs départements et proposent une formation pluridisciplinaire, basée sur l'enseignement de deux langues étrangères associées à des enseignements de droit, d'économie, de sociologie et de géographie. L'objectif étant, dans les deux cas, de former des profils professionnels capables de mobiliser, dans un contexte multilingue et multiculturel, des compétences juridiques et économiques.

Ces formations présentent en effet des enseignements dans trois secteurs : langue A (langue et culture anglaise) ; langue B (langue et culture italienne pour les étudiants français, langue et culture française pour les étudiants italiens) ; domaine d'application.

Les deux cursus indépendants présentent presque la même répartition de crédits des différents domaines. Dans le cursus intégré, les étudiants auront exactement les même nombre de crédits que la formation LEA (18 ECTS langue A, 18 ECTS langue B, 24 ECT Da) à partir de la deuxième année.

2. Tableau comparatif des formations offertes par AMU et Milan

Ce premier tableau montre les concordances et les correspondances des UE entre les formations offertes par les deux établissements. Pour le programme pédagogique synthétique des enseignements, voir le chapitre 4 ci-dessous. Pour les programmes pédagogiques détaillés, voir annexes 2 (plaquette LEA Anglais/italien), 3 (Plaquette LEA) et 4 (Plaquette Anglais LEA).

I ANNEE

UE Coursus français	ECTS et volume horaire	UE Coursus italien	ECTS et volume horaire
LANGUE A. ANGLAIS			
IAV A02 Langue anglaise et civilisation.	9 ECTS	Langue Anglaise I	9 ECTS
	78 H		60 H + 60 H laboratoire de langue
IAV B02 Langue anglaise et civilisation.	9 ECTS	Culture Anglaise I	9 ECTS
	78 H		60 H
Tot. ECTS Anglais	18 ECTS	Tot. ECTS Anglais	18 ECTS
LANGUE B. ITALIEN (pour les Français), FRANÇAIS ET ITALIEN (pour les Italiens)			
ITV A01 Langue et culture italiennes.	9 ECTS	Langue Française I	9 ECTS
	78 H		60 H + 60 H laboratoire de langue
ITV B01 Langue et culture italiennes	9 ECTS	Littérature et culture de l'Italie contemporaine	9 ECTS
	78 H		60 H
Tot. ECTS Italien	18 ECTS	Tot. ECTS italien-français	18 ECTS
DOMAINE D'APPLICATION			
LEA A07 Domaine d'application - Principes d'économie - Introduction au droit	6 ECTS	UE d'informatique	3 ECTS
	52 H		20 H
LEA A05C Option au choix Anglais ou Langue B ou Regards croisés ou Français	6 ECTS	Linguistique italienne	6 ECTS
	26 à 52 H		40 H
LEA B05 Domaine d'application - Expression française - Introduction à la gestion financière	6 ECTS	Linguistique générale ou Sociologie des processus culturels	6 ECTS
	52 H		40 H
LEA B03 Domaine d'application - Macroéconomie - Grands systèmes du droit	6 ECTS	Organisation internationale du droit ou Systèmes juridiques comparés	9 ECTS
	52 H		60 H
Tot. ECTS Domaine d'application	24 ECTS	Tot. ECTS Domaine d'application	24 ECTS
Tot. ECTS	60	Tot. ECTS	60
Tot. Heures	494 à 520	Tot. heures	520

II ANNEE

UE Coursus français	ECTS et volume horaire	UE Coursus italien	ECTS et volumes horaires
LANGUE A. ANGLAIS			
IAVC02 Langue et culture anglaises Langue	9 ECTS	Langue Anglaise II	9 ECTS
	78 H		60 H + 60 H laboratoire de langue
IAVD02 Langue et culture anglaises	9 ECTS	Culture Anglaise II ou culture anglo-américaine	9 ECTS
	78 H		60 H
TOT. ECTS Anglais	18 ECTS	TOT. ECTS Anglais	18 ECTS
LANGUE B (ITALIEN POUR LES FRANÇAIS, FRANÇAIS POUR LES ITALIENS)			
ITVC01 Langue et culture italiennes	9 ECTS	Langue française II	9 ECTS
	78 H		60 H + 60 H de laboratoire de langue
ITV D01 Langue et culture italiennes	9 ECTS	Culture française I	9 ECTS
	78 H		60 H
TOT. Langue B (Italien)	18 ECTS	TOT. Langue B (Français)	18 ECTS
DOMAINE D'APPLICATION			
LEA C03 Domaine d'application - Analyse économique de l'Etat - Droit : négociation des contrats	6 ECTS	UE au choix <i>Droit, économie...</i>	6 ECTS
	52 H		40 H
LEA C06 Domaine d'application - Informatique - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	6 ECTS	Géographie politique et économique	9 ECTS
	52 H		60 H
LEAD5PS4 Domaine d'application - Projet professionnel	3 ECTS 26 H		
LEA D03 Domaine d'application - Concurrence imparfaite et Economie de la firme - Droit : effet des contrats	6 ECTS	Politique économique internationale ou Institutions d'économie	9 ECTS 60 H
	52 H		
<i>Compétences spécifiques de parcours</i>	3 ECTS 26 à 39 H		
LEAD06. Parcours 1 (<i>Affaires internationales</i>) - Informatique : tableur Ou LEAD07. Parcours 2 (<i>Traduction</i>) - Introduction à la traduction - Français pour la traduction ou LEAD08. Parcours 3 (<i>Gestion de projets</i>) - Informatique : logiciels de communication			
TOT. ECTS DA	18 ECTS	TOT. DA	18 ECTS
TOT. ECTS	60	Tot. ECTS	60
Tot. HEURES	De 520 à 533	Tot. HEURES	580

Commentaire sur la deuxième année :

Les deux cursus sont parfaitement compatibles. En II année, les étudiants italiens et les français ont la même répartition de crédits entre les différentes disciplines : 18 crédits langue A, 18 crédits langue B, 24 crédits du Domaine d'application.

Dans le cadre de l'UE à choix prévue par le cursus italien, les étudiants français choisiront un examen de droit ou d'économie afin de respecter les contenus du domaine d'application exigés par leur formation. Ils pourront le choisir parmi les cours à 6 crédits qui sont offerts par le Département de Médiation linguistique et culturelle, par la faculté de Droit, par la faculté de Sciences politiques ou par la faculté d'Economie de l'Università degli studi de Milan.

Dans le cadre du double cursus, les étudiants italiens, qui ont l'anglais et le français comme langues étrangères, suivront des cours de langue et culture françaises. Les étudiants français, qui ont l'italien comme langue B dans leur cursus LEA, suivront en revanche des cours de langue, littérature et culture italiennes à la place des cours de français de leurs homologues italiens. A cette fin, ils prendront un cours de Langue italienne pour étrangers II et un cours de Littérature et culture de l'Italie contemporaine assurés par le Département de Médiation linguistique et culturelle. Cf. tableau du cursus intégré ci-dessous.

III ANNEE

UE Coursus français	ECTS	UE Coursus italien	ECTS
LANGUE A (ANGLAIS)			
IAVE02 Langue et culture anglaises	9 ECTS	Langue anglaise III	9 ECTS
	78 H		
IAVF02 Langue et culture anglaises	9 ECTS		60 H + 60 H laboratoire de langue
	42 H		
LANGUE B.FRANÇAIS (pour les Italiens) ET ITALIEN (pour les Français)			
ITVE01 Langue et culture italiennes	9 ECTS	Langue française III	9 ECTS
	78 H	Culture française II	60 H + 60 H laboratoire
ITV F01 Langue et culture italiennes	9 ECTS	« Epreuve terminale » (mémoire de recherche à rédiger en Italien)	9 ECTS
	42 H		
DOMAINE D'APPLICATION			
LEA E03 DA 5 - Economie internationale - Introduction au marketing	6 ECTS	Economie de l'entreprise	6 ECTS
	52 H		40 H
<i>Compétences spécifiques</i>	6 ECTS	Cours au choix <i>Droit, économie, sociologie des média...</i>	6 ECTS 40 H
	52 H		
LEAE061. P1 : <i>Affaires internationales</i> (2 UE au choix) - Stratégie internationale - Outils d'analyse des performances - Sensibilisation aux métiers de l'éducation et de la formation Ou LEAE05. P2 <i>Traduction professionnelle</i> - Introduction à la traduction économique - Techniques de traduction et recherche documentaire - Traduction orale Ou LEAE07. P3 <i>Gestion de projets</i> (2 UE au choix) - Gestion de projets - Communication media - Sensibilisation aux métiers de l'enseignement			
<i>Compétences spécifiques</i>	6 ECTS	Droit constitutionnel comparé	6 ECTS
	39 H		
LEAF07. P1 <i>Affaires internationales</i> (2 UE au choix) - Jeu d'entreprise - Droit international économique - Sensibilisation aux métiers de l'enseignement		ou	40 H

Ou LEAF08. P2 <i>Traduction professionnelle</i> - Traduction orale - Introduction à la traduction technique - Traduction économique - Traduction éditoriale Ou LEAF07. P3 <i>Gestion de projets</i> (2 UE au choix) - Jeu de management de projets - Droit international économique - Sensibilisation aux métiers de l'enseignement		Droit international privé de la famille et des personnes	
LEAF05. Stage	6 ECTS	Stage	6 ECTS
TOT. D. A.	24 ECTS	TOT. D. A.	24 ECTS
TOT. ECTS	60	Tot. ECTS	60
TOT. Heures	383	Tot. Heures	420

3. Le parcours des étudiants dans le cadre du double diplôme.

PREMIERE ANNEE (LES ETUDIANTS SUIVENT LES COURS DANS LEUR UNIVERSITE D'ORIGINE)

Pour les Italiens à Milan	ECTS	Pour les Français à Aix	ECTS
Langue Anglaise I	9	IAVA02 Langue anglaise et civilisation	9
Culture Anglaise I	9	IAVB02 IAVA02 Langue anglaise et civilisation	9
Langue Française I	9	ITVA01 Langue et culture italiennes	9
Littérature et culture de l'Italie contemporaine	9	ITVB01 Langue et culture italiennes	9
UE d'informatique	3	LEA A07 Domaine d'application 1 - Principes d'économie - Introduction au droit	6
Linguistique italienne	6	LEA A05C Option au choix Anglais ou Langue B ou Regards croisés ou Français	6
Linguistique générale ou Sociologie des processus culturels	6	LEA B05 Domaine d'application 2.2 - Expression française - Introduction à la gestion financière	6
Organisation internationale du droit ou Systèmes juridiques comparés	9	LEA B03 Domaine d'application 2.1 - Macroéconomie - Grands systèmes du droit	6
TOT. ECTS	60		60

DEUXIEME ANNEE (LES ETUDIANTS FRANÇAIS SUIVENT LES COURS A MILAN AVEC LES MILANAIS)

UE Coursus à Milan		ECTS
Langue Anglaise II		9
Culture Anglaise II ou culture anglo-américaine		9
Langue française II (pour les Italiens)	Langue italienne pour étrangers II (pour les Français)	9
Culture française I (pour les Italiens)	Littérature et culture de l'Italie contemporaine (pour les Français)	9
UE au choix <i>Droit, économie...</i>		6
Géographie politique et économique		9
Politique économique internationale ou Institutions d'économie		9
Tot. ECTS		60 ECTS

TROISIEME ANNEE (LES ETUDIANTS MILANAIS SUIVENT LES COURS A AIX AVEC LES ETUDIANTS AIXOIS)

UE Coursus à Aix	ECTS
IAVE02 Langue et culture anglaises	9
IAVF02 Langue et culture anglaises	9
ITVE01 Langue et culture italiennes	9
ITV F01 Langue et culture italiennes	9 <i>Pour les étudiants italiens, cette UE sera remplacée par l'« épreuve terminale »</i>
LEA E03 DA 5 - Economie internationale - Introduction au marketing	6
<i>Compétences spécifiques</i>	6
LEAE06. P1 : <i>Affaires internationales</i> (2 UE au choix) - Stratégie internationale - Outils d'analyse des performances - Sensibilisation aux métiers de l'éducation et de la formation Ou LEAE05. P2 <i>Traduction professionnelle</i> - Introduction à la traduction économique - Techniques de traduction et recherche documentaire - Traduction orale Ou LEAE07. P3 <i>Gestion de projets</i> (2 UE au choix) - Gestion de projets - Communication media - Sensibilisation aux métiers de l'enseignement	6
<i>Compétences spécifiques</i>	6 ECTS
LEAF07. P1 <i>Affaires internationales</i> (2 UE au choix) - Jeu d'entreprise - Droit international économique - Sensibilisation aux métiers de l'enseignement Ou LEAF08. P2 <i>Traduction professionnelle</i> - Traduction orale - Introduction à la traduction technique - Traduction économique - Traduction éditoriale Ou LEAF07. P3 <i>Gestion de projets</i> (2 UE au choix) - Jeu de management de projets - Droit international économique - Sensibilisation aux métiers de l'enseignement	6
LEAF05. Stage (<i>pour les étudiants français, cette UE comprendra le stage et le "mémoire" de stage, qui sera plus lourd que le rapport de stage LEA « classique ». Voir ci-dessous</i>)	6
TOT. ECTS	60

Commentaire sur la troisième année :

Les étudiants italiens n'auront pas d'UE de Langue et de culture françaises mais ce « manque » est largement compensé par leur immersion dans un contexte culturel et linguistique français. En outre, ils travailleront le français dans les cours de thème et version (traduction depuis et vers le français) dans le cadre de l'UE ITVE01 Langue et culture italiennes, de l'UE IAVE02 et IAVF02 Langue et culture Anglaises, ainsi que dans l'UE de parcours (Compétences spécifiques) pour les étudiants qui choisiraient le parcours *Traduction spécialisée*. Enfin, ils suivront en français les cours du domaine d'application qu'ils suivent normalement en italien en Italie.

Pour les étudiants italiens, l'UE ITV F01 Langue et culture italiennes sera remplacée par un mémoire de recherche ("épreuve terminale") qui est obligatoire dans leur cursus et qui vaut 9 crédits. Il sera soutenu devant un jury composé de représentants de deux établissements.

Les étudiants italiens peuvent s'inscrire au parcours de leur choix (*Affaires internationales, Traduction professionnelle, Gestion de projets*), selon l'orientation qu'ils souhaitent donner à leur formation.

NB. L' « épreuve terminale » en Italie est **obligatoire** pour obtenir le diplôme italien. Les étudiants français doivent eux aussi fournir un travail de rédaction conséquent qui s'approche de ce type de mémoire afin que l'Université de Milan accepte de leur délivrer son diplôme. Ainsi, afin de satisfaire ces conditions, les étudiants français réaliseront un « mémoire de stage » plus conséquent que le rapport de stage classique : au lieu du simple rapport de stage de 15/18 pages, purement descriptif, exigé dans le cadre de cette UE, les étudiants français devront faire un travail plus long (entre les 30 et les 50 pages) comprenant une partie conceptualisation/recherche, ce qui représente une plus-value par rapport au simple échange Erasmus. Ce mémoire de stage sera soutenu devant un jury composé de représentants de deux établissements.

4. Tableau comparatif des programmes pédagogiques

Nous fournissons ici un aperçu synthétique des contenus des cours. Pour une description détaillée des programmes pédagogiques des cours d'italien, anglais et domaine d'application, voir les plaquettes des différents départements d'AMU (annexe 3, 4, 5). Pour les programmes détaillés des cours assurés par le Département de Médiation linguistique et culturelle voir http://www.scuolamediazione.unimi.it/CorsiDiLaurea/2016/K01of1/elenco_ITA_HTML.html

PREMIERE ANNEE

Cursus français	Cursus italien
LANGUE A (ANGLAIS)	
<p><i>IAV A02 Langue anglaise et civilisation.</i></p> <p>- <i>IAV021. Langue.</i> Version, grammaire, compréhension.</p> <p>- <i>IAV022. Culture et civilisation anglophone.</i> Civilisation américaine contemporaine</p>	<p><i>Langue Anglaise I</i></p> <p>- phonétique - grammaire - compréhension écrite et orale</p>
<p><i>IAV B02 Langue anglaise et civilisation.</i></p> <p>- <i>IAVB021. Langue.</i> Thème, grammaire, compréhension, phonétique.</p> <p>- <i>IAVB022. Culture et civilisation anglophone.</i> Civilisation britannique contemporaine</p>	<p><i>Culture Anglaise I</i></p> <p>- culture et civilisation anglaises contemporaines</p>
LANGUE B (ITALIEN POUR LES FRANÇAIS, FRANÇAIS POUR LES ITALIENS)	
<p><i>ITV A01 Langue et culture italiennes.</i></p> <p>- <i>ITVA011. Langue.</i> Thème, version, grammaire, expression orale)</p> <p>- <i>ITVA012. Culture et civilisation italienne.</i> Géographie physique, économique et humaine de l'Italie.</p>	<p><i>Langue Française I</i></p> <p>- français langue de spécialité - compréhension écrite et orale - grammaire</p>
<p><i>ITV B01 Langue et culture italiennes</i></p> <p>- <i>ITVB011. Langue.</i> Thème, version, grammaire, expression orale)</p> <p>- <i>ITVB012. Culture et civilisation italienne.</i> L'Italie contemporaine étudiée à travers des thèmes importants de société (la famille, le travail, l'immigration...)</p>	<p><i>Littérature et culture de l'Italie contemporaine</i></p> <p>Les grandes thématiques de la société et de la culture italienne contemporaines à travers des textes de littérature italienne contemporaine.</p>
DOMAINE D'APPLICATION	
<p><i>LEA A07 Domaine d'application</i></p> <p>- <i>LEAA071. Principes d'économie</i> Introduction à l'économie. Acquisition des raisonnements et des concepts de base qui fondent la démarche de l'analyse économique.</p> <p>- <i>LEAA072. Introduction au droit</i> Cours d'introduction aux sciences juridiques.</p>	<p><i>UE d'informatique</i></p> <p>Maîtrise de son environnement de travail, d'Internet, de la bureautique...</p>
<p><i>LEA A05C Option au choix</i></p> <p>Anglais OU Langue B OU Regards croisés OU</p>	<p><i>Linguistique italienne</i></p>

<p><i>Français</i></p> <p>- renforcement de la langue A ou B, du français ou cours consistant en des éclairages disciplinaires (de type économique, juridique, linguistique ou civilisationnel) sur une thématique choisie</p>	<p>- Histoire de la langue italienne, étude de la phonétique, morphologie, syntaxe, lexique de l'italien.</p>
<p><i>LEA B05 Domaine d'application</i></p> <p>- <i>LEA B051. Expression française</i></p> <p>Remédiation ciblée aux problèmes récurrents d'orthographe, de syntaxe et d'usage du lexique en langue française. Entraînement à une meilleure compréhension et à une meilleure communication de l'information.</p> <p>- <i>LEAB052. Introduction à la gestion financière</i> Compréhension des grands principes d'enregistrement du système comptable français. Analyse et compréhension des principaux équilibres financiers et de leurs contraintes.</p>	<p>- <i>Linguistique générale</i></p> <p>Etude de la phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique et pragmatique des langues vivantes. Etudes synchronique et diachronique des langues</p> <p>OU</p> <p>- <i>Sociologie des processus culturels</i> Notions de base de la sociologie, avec un focus sur la sociologie de la culture</p>
<p><i>LEA B03 Domaine d'application</i></p> <p>- <i>LEA B031. Macroéconomie</i> Introduction à la macro-économie et aux instruments de l'analyse macro-économique</p> <p>- <i>LEA B032. Grands systèmes du droit</i> Renforcement de la maîtrise juridique interne (système institutionnel français) et mise en perspective avec les systèmes juridiques étrangers.</p>	<p>- <i>Systèmes juridiques comparés</i> Cours qui vise à fournir les principaux éléments caractérisant les grands systèmes du droit.</p> <p>OU</p> <p>- <i>Organisation internationale du droit</i> Le programme se focalise sur les principales caractéristiques du système juridique international et sur les moyens juridiques qui régissent la coopération internationale.</p>

DEUXIEME ANNEE

UE Coursus français	UE Coursus italien
ANGLAIS	
<p><i>IAVC02 Langue et culture anglaises</i></p> <p>- <i>IAVC021. Langue</i> - grammaire, thème, version, phonétique - <i>IAVC022. Culture et civilisation du monde anglophone.</i> Civilisation américaine contemporaine.</p>	<p><i>Langue Anglaise II</i></p> <p>- approfondissement de la connaissance des structures de la langue anglaise - business English</p>
<p><i>IAVD02 Langue et culture anglaises</i></p> <p><i>IAVD011. Langue</i> - grammaire, thème, version, phonétique. <i>IAVD012. Culture et civilisation du monde</i></p>	<p><i>Culture Anglaise II</i></p> <p><i>Culture britannique contemporaine.</i> Culture et civilisation britanniques contemporaines.</p>

<p><i>anglophone</i> - Civilisation britannique contemporaine.</p>	<p>OU <i>Culture anglo-américaine</i> Culture et civilisation britanniques et américaines contemporaines</p>
LANGUE B (ITALIEN POUR LES FRANÇAIS, FRANÇAIS POUR LES ITALIENS)	
<p><i>ITVC01 Langue et culture italiennes</i> -ITVC011. <i>Langue.</i> Thème, version, grammaire, compréhension expression. - ITVC012. <i>Culture et civilisation italiennes contemporaines.</i> Histoire de l'Italie du début du XXe siècle à la fin de la première guerre mondiale.</p>	<p><i>Langue française II</i> Compréhension des mécanismes du fonctionnement de la langue orale et écrite et des spécificités morphosyntaxiques et lexicales du français.</p>
<p><i>ITV D01 Langue et culture italiennes</i> - ITVD011. <i>Langue.</i> Thème, version, grammaire, compréhension expression. - ITVD012. <i>Culture et civilisation italiennes contemporaines.</i> Histoire de l'Italie depuis la montée du fascisme jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale.</p>	<p><i>Culture française I</i> Histoire et politique culturelles de la France au XX siècle.</p>
DOMAINE D'APPLICATION	
<p><i>LEA C03 Domaine d'application</i> - <i>LEAC031. Analyse économique de l'Etat.</i> Compréhension et connaissance des interventions économiques de l'Etat et des débats qu'elles occasionnent - <i>LEAC032. Droit : négociation des contrats</i> La notion de contrat. Les modes de formation du contrat. La négociation contractuelle. Les conditions de validité du contrat.</p>	<p><i>UE au choix</i> <i>Droit, économie...</i> Les étudiants italiens ont la possibilité de choisir des cours de droit, économie etc. parmi tous les cours proposés par l'Université de Milan au sein des facultés de droit, d'économie, de sciences politiques. Voici les liens vers l'offre de formation de ces trois facultés : Droit : http://www.giurisprudenza.unimi.it/CorsiDiLaurea/2016/index_IT_A_HTML.html Economie : http://www.unimib.it/go/1475055224/Home/Italiano/Offerta-formativa/Triennali-e-ciclo-unico/Economia-e-commercio Sciences politiques : http://www.facoltaspes.unimi.it/</p>
<p><i>LEA C06 Domaine d'application</i> - <i>LEA C061. Informatique</i> Maîtrise de son environnement de travail, d'Internet, de la bureautique... - <i>LEA C062. Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> Sensibiliser les étudiants à l'esprit d'entreprendre, aux qualités et démarches à mettre en œuvre.</p>	<p><i>Géographie politique et économique</i> Notions de géographie économique et analyse des effets que les processus de globalisation provoquent sur le territoire.</p>
<p><i>LEAD5PS4 Domaine d'application</i> - <i>Projet professionnel.</i> Réalisation d'un travail personnel de recherche sur un terrain qui préfigure l'orientation professionnelle de l'étudiant.</p>	

<p><i>LEA D03 Domaine d'application</i></p> <p>- <i>LEAD031. Concurrence imparfaite et Economie de la firme</i> Etude des différentes structures de marché en concurrence imparfaite et analyse économique des différentes dimensions de la firme en tant qu'organisation. Une attention particulière est portée à la place de la firme dans le processus de mondialisation.</p> <p>- <i>LEAD032. Droit : effet des contrats</i> Ce cours se situe dans une perspective comparatiste et européenne avec pour objectif de former les étudiants aux différentes actions qui pourraient résulter d'une inexécution contractuelle.</p>	<p><i>Institutions d'économie</i> Notions de base de micro et de macroéconomie.</p> <p>OU</p>
<p><i>Compétences spécifiques de parcours</i></p> <p>LEAD06. P1 (<i>Affaires internationales</i>)</p> <p>- <i>Informatique : tableur</i> Approfondissement des notions sur le tableur acquises au semestre 3.</p> <p>OU</p> <p>LEAD07. P2 (<i>Traduction</i>)</p> <p>- <i>Introduction à la traduction</i> Initiation à la traduction professionnelle générale anglais>français</p> <p>- <i>Français pour la traduction</i> Permettre aux étudiants de renforcer leur niveau de français en vue de la traduction.</p> <p>OU</p> <p>LEAD08. P3 (<i>Gestion de projets</i>)</p> <p>- <i>Informatique : logiciels de communications.</i> Maîtrise de l'utilisation des logiciels utilisés en communication.</p>	<p><i>Politique économique internationale</i></p> <p>Etude comparée du rôle joué par l'agriculture dans des pays européens, asiatiques mais surtout africains, et réflexion sur les choix de politique économique concernant ce secteur.</p>

Commentaire sur les programmes de deuxième année :

Dans le cadre du cursus intégré, les étudiants français, qui ont l'italien comme Langue B, suivent des cours d'italien à la place de la langue et de la culture françaises de leurs homologues italiens. Voici les programmes de ces cours :

- **Langue italienne pour les étrangers II**

Développement des capacités d'expression et de compréhension orale et écrite.

- **Littérature et culture de l'Italie contemporaine**

Les grandes thématiques de la société et de la culture italienne contemporaine à travers la littérature.

NB : L'intitulé du cours **Culture française I** n'implique pas qu'il s'agit d'un cours de première année. En première année, les étudiants italiens ont seulement un cours de langue française et aucun cours de culture. Par conséquent, le premier cours de culture qu'ils suivent en deuxième année, s'intitule Culture française I.

TROISIEME ANNEE

UE Coursus français	UE Coursus italien
LANGUE A (ANGLAIS)	
<p><i>IAVE02 Langue anglaise et civilisation</i></p> <p><i>IAVE021 Langue anglaise</i> - Grammaire, version, étude de presse, langue des affaires</p> <p><i>IAVE022 Culture et civilisation du monde anglophone</i> - Civilisation britannique contemporaine. - Civilisation américaine contemporaine.</p> <p><i>IAVF02 Langue anglaise et civilisation</i></p> <p><i>IAVF021 Langue anglaise</i> - Phonétique, thème, anglais des affaires, étude de presse</p> <p><i>IAVF022 Culture et civilisation du monde anglophone</i> - Synthèse - Civilisation britannique OU américaine contemporaines.</p>	<p><i>Langues anglaise III</i></p> <p>Langue anglaise de spécialité (anglais scientifique, technique et professionnelle)</p>
LANGUE B (FRANÇAIS ET ITALIEN)	
<p><i>ITVE01 Langue et culture italiennes</i> -ITVE011 Langue italienne thème, version, synthèse, langue des affaires</p> <p><i>ITVE012 Culture et civilisation italienne</i> Histoire de l'Italie contemporaine de la naissance de la République à nos jours.</p>	<p><i>Langue française III</i> Théorie, méthodologie et pratique de la traduction du français vers l'Italien.</p>
<p><i>ITV F01 Langue et culture italiennes</i> - ITVF011 Traduction rapide Entraînement à la traduction rapide</p> <p><i>ITVF012 Culture et civilisation italienne</i> Les institutions de l'Italie de la naissance de la République à nos jours.</p>	<p><i>Culture française II</i> Histoire et politiques culturelles de la France au XX siècle.</p>
DOMAINE D'APPLICATION	
<p><i>LEA E03 Domaine d'application</i> - LEAE031 Economie internationale Historique du commerce mondial. La globalisation. Les théories traditionnelles de l'échange. Les théories modernes de l'échange. La géographie économique. L'organisation du commerce mondial. Les politiques commerciales. La régionalisation des échanges. l'Espace Économique Européen. Les ressources naturelles et la gouvernance mondiale</p> <p>-LEA E032. Introduction au marketing. Maîtrise des concepts de base relatifs au marketing et d'une démarche méthodologique d'analyse marketing.</p>	<p><i>Economie de l'entreprise</i></p> <p>Etude des principaux processus de gestion de l'entreprise dans une optique multinationale et multiculturelle. Seront abordés dans cette optique la notion d'entreprise, les formes juridiques, la gestion de l'entreprise, marketing, l'organisation et la gestion du personnel, l'internationalisation des entreprises, les groupes d'entreprises.</p>
<p><i>Compétences spécifiques</i></p>	

LEAE06. P1 : *Affaires internationales* (2 UE au choix)

- *Stratégie internationale*

Fournir une réflexion préalable à l'élaboration d'une démarche export. Processus opérationnel d'un plan de développement à l'export.

- *Outils d'analyse des performances*

Permettre aux étudiants d'appréhender les différentes dimensions de la performance des organisations grâce à l'étude des concepts et outils d'analyse des performances commerciale, financière, organisationnelle et sociale

- *Sensibilisation aux métiers de l'éducation et de la formation.*

Sensibilisation aux métiers de l'éducation, connaissance du système éducatif français et stage d'observation.

Ou

LEAE05. P2 *Traduction professionnelle*

- *Introduction à la traduction économique*

Apprentissage et renforcement de la terminologie économique en anglais par le biais de la traduction

- *Techniques de traduction et recherche documentaire*

Apprentissage des outils/moteurs de recherche documentaire et terminologique. Mise en œuvre des procédés de traduction.

- *Traduction orale*

Initiation à la traduction à vue

Ou

LEAE07. P3 *Gestion de projets* (2 UE au choix)

- *Gestion de projets*

L'objectif de cet enseignement est de comprendre ce que le management de projet signifie dans son ensemble.

- *Communication media*

Acquisition des connaissances de base des théories des médias qui fondent une analyse des pratiques de communication médiatique. Compréhension des concepts de média, de médiation, de public, de réception, d'organisation communicante, de crise, de pratiques culturelles, de leader d'opinion. Acquisition d'une capacité d'analyse rigoureuse des phénomènes médiatiques et capacité à les appliquer à des cas concrets.

- *Sensibilisation aux métiers de l'enseignement*

Voir supra.

Cours au choix

Droit, économie, sociologie des médias...

Les étudiants italiens ont la possibilité de choisir des cours de droit, économie etc. parmi tous les cours proposés par l'Université de Milan au sein des facultés de droit, d'économie, de sciences politiques.

Voici les liens vers l'offre de formation de ces trois facultés :

Droit :

http://www.giurisprudenza.unimi.it/CorsiDiLaurea/2016/index_ITA_HTML.html

Economie :

<http://www.unimib.it/go/1475055224/Home/Italiano/Offerta-formativa/Triennali-e-ciclo-unico/Economia-e-commercio>

Sciences politiques :

<http://www.facoltaspes.unimi.it/>

<p><i>Compétences spécifiques</i></p> <p>LEAF07. P1 <i>Affaires internationales</i> (2 UE au choix) - <i>Jeu d'entreprise</i> Simulation d'entreprise - <i>Droit international économique</i> Il s'agit de présenter l'organisation des institutions internationales économiques (statuts, modalités de vote) et des institutions européennes ainsi que de présenter sommairement les règles de droit matériel, les principes fondamentaux dans une perspective critique. - <i>Sensibilisation aux métiers de l'enseignement</i> Voir supra</p> <p>Ou</p> <p>LEAF08. P2 <i>Traduction professionnelle</i> - <i>Traduction orale</i> Initiation à la restitution orale avec prise de notes anglais>français. - <i>Introduction à la traduction technique</i> Introduction au domaine « technique » de la traduction professionnelle. - <i>Traduction économique</i> - <i>Traduction éditoriale</i> Introduction au domaine « éditorial » de la traduction professionnelle.</p> <p>Ou</p> <p>LEAF07. P3 <i>Gestion de projets</i> (2 UE au choix) - <i>Jeu de management de projets</i> Apprendre à travailler en équipe (répartition des tâches, prises de décision communes...). Comprendre la logique « projets ». Permettre de mettre en situation réelle des connaissances théoriques. - <i>Droit international économique.</i> Voir supra. - <i>Sensibilisation aux métiers de l'enseignement</i> Voir supra.</p>	<p><i>Droit constitutionnel comparé</i> Etude comparée des modèles juridiques de protection des minorités ethniques et linguistiques dans différents pays européens et extra-européens.</p> <p>OU</p> <p><i>Droit international privé de la famille et des personnes</i> Connaissance et compréhension des réglementations juridiques, d'ordre national, européen ou international concernant les droits de la citoyenneté et de la famille à l'heure de la mondialisation.</p>
<p><i>Stage</i></p>	<p><i>Stage</i></p>

UFR ALLSH

Pôle langues, langage et cultures

DEPARTEMENT D'ITALIEN

SPECIALITE LEA ANGLAIS-ITALIEN

LICENCE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016

EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE	4
INTERNATIONAL	5
Programme d'échanges.....	5
Assistants de français en Italie	5
Stages en Italie.....	5
LES SITES DES ENSEIGNEMENTS	6
PRESENTATION GENERALE DU CURSUS	7
Compensation et modalités d'acquisition de l'UE <i>langue et culture</i> Erreur ! Signet non défini.	
Structure du cursus.....	Erreur ! Signet non défini.
PROFIL PEDAGOGIQUE DES COURS.....	17

OÙ (ET À QUI) S'ADRESSER

1°/ Pour tout renseignement *d'ordre général* concernant l'ensemble des études de la filière LEA, s'adresser au secrétariat LEA :

- Licence : Bureau A 275
- Master : Bureau A 272

2°/ Pour tout renseignement *d'ordre général* sur la filière *LEA-domaine italien*, s'adresser au secrétariat d'italien :

Vicky Gibbs : Secrétaire - Bureau A 363 ou à

Michela Toppino : Responsable pédagogique - bureau A 357

3°/ Pour tout renseignement, *spécifique à un enseignement particulier*, s'adresser aux enseignants des cours ou au responsables d'année dont les noms sont précisés ci-dessous.

4°/ Pour tous les autres renseignements d'ordre général, se reporter à l'*Agenda-Guide 2014/2015*.

EQUIPE PEDAGOGIQUE DU DEPARTEMENT D'ITALIEN – Filière LEA

Responsables :

- Directeur du département d'études italiennes :
Colette Collomp / colette.collomp@univ-amu.fr
- Directrice des études de la licence LEA italien :
Michela Toppano / michela.toppano@univ-amu.fr
- 1^{ère} année de licence :
Ilaria Splendorini / ilaria.splendorini@univ-amu.fr
- 2^{ème} année de licence :
Michela Toppano / michela.toppano@univ-amu.fr
- 3^{ème} année de licence :
Carmela Lettieri / carmela.letteri@univ-amu.fr
- Stages (L3 et M1)
Michela Toppano / michela.toppano@univ-amu.fr
- Coordinateur du suivi des projets tutorés (à réaliser au cours du semestre 4) :
Laura Guidobaldi / guidobaldi.laura@orange.fr

Pour les démarches administratives :

Scolarité :

allshs-scol-llc@univ-amu.fr
Tél : 04 13 55 31 79 / 31 34

INTERNATIONAL

PROGRAMMES D'ÉCHANGES

Il est fortement conseillé aux étudiants de la filière LEA d'effectuer deux séjours à l'étranger pendant leur cursus. Aix-Marseille Université a développé à cet effet des programmes d'échanges avec les universités italiennes.

Le département d'italien compte des accords bilatéraux avec plusieurs universités italiennes. Les étudiants de LEA peuvent être accueillis par les universités de Bergame, Catane, Chieti-Pescara, de Ferrare, de Florence, de Gênes, de Macerata, Milan, Padoue, de Pérouse, de Rome Tor Vergata, de Trieste, de Turin et de Venise. Un accord existe également avec le département d'italien de l'université de Varsovie.

Les séjours proposés sont de cinq mois ou de dix mois. Les examens passés en Italie font l'objet d'une équivalence, établie au préalable avec l'accord de l'équipe pédagogique.

Il est possible d'obtenir un ou deux mois supplémentaires si, en plus du séjour Erasmus, l'étudiant fait son stage dans une entreprise ou une administration étrangère.

Pour valider son séjour dans une université étrangère, il faut songer à remplir le contrat de mobilité que vous pouvez télécharger sur le site LEA.

Pour tout renseignement complémentaire veuillez-vous adresser à :
- **Théa Picquet** : thea.picquet@univ-amu.fr - Responsable des relations internationales du département d'italien.

Du fait du regroupement dans des UE de 9 crédits des enseignements de langue B, l'étudiant qui part à l'étranger à partir de la deuxième année se verra automatiquement accorder 6 crédits appartenant à l'UE de la langue du pays dans lequel il séjourne, et devra valider 3 crédits dans cette même langue (langue et/ou civilisation contemporaine) pour obtenir l'UE. Il est rappelé qu'un séjour d'un semestre à l'étranger doit se traduire par l'obtention de 30 crédits (sauf échec aux examens).

ASSISTANTS DE FRANÇAIS EN ITALIE

Les étudiants titulaires d'une licence LEA peuvent aussi présenter leur candidature pour travailler comme assistants de français dans un lycée italien pendant un an (date limite de candidature : fin décembre, auprès de la direction du département d'italien).

STAGES EN ITALIE

Plusieurs stages en entreprise en Italie sont proposés aux étudiants LEA (niveau licence ou master) par des organismes italiens et européens. Pour tout renseignement, adressez-vous à **Michela Toppano** / michela.toppano@univ-amu.fr ou consultez le tableau d'affichage du département d'italien. Tout stage doit faire l'objet d'une convention de stage signée par les responsables du stage à l'intérieur de l'entreprise et dans l'université. Vous pouvez vous procurer un exemplaire de la convention de stage au bureau LEA.

LES SITES DES ENSEIGNEMENTS

Les étudiants de 1^{ère} et de 2^{ème} année peuvent suivre leur scolarité sur le site d'Aix-en-Provence au 29, avenue Robert Schuman ou bien sur celui de Marseille à l'Espace Yves Mathieu - Saint-Charles. Le choix s'effectue lors de l'inscription en début d'année. Le contenu et les objectifs pédagogiques des enseignements sont les mêmes.

Enseignant référent pour l'italien sur le site de Marseille : **Virginie Sauva /**
virginie.sauva@laposte.net

BUREAU VIRTUEL ET AMETICE

Il est fortement conseillé à chaque étudiant **de s'inscrire le plus tôt possible au Bureau virtuel de l'université et d'apprendre l'utilisation de la plateforme Ametice**. Ces plateformes permettent d'accéder aux ressources pédagogiques (cours et plaquettes de documents) nécessaires pour suivre la formation. Pour accéder à ces plateformes, munissez-vous de votre carte d'étudiant pour l'identifiant et le mot de passe (n° d'étudiant).

PRESENTATION GENERALE DU CURSUS

COMPENSATION ET MODALITES D'ACQUISITION DE L'UE LANGUE ET CULTURE

Les étudiants inscrits dans la spécialité Anglais-italien de la filière LEA doivent suivre à chaque semestre une UE (ou Unité d'Enseignement) d'italien appelé **langue et culture** (ex. ITV A01, ITV B01, ITVC01, ITVD01, ITVE01, ITVF01).

Elle est constituée de deux sous-UE : la sous-UE *langue* et la sous-UE *culture et civilisation italiennes*, entre lesquelles il y a compensation.

L'UE **langue et civilisation** est obtenue si :

- l'étudiant a eu une note égale ou supérieure à 10 dans les deux sous-UE ;
- la moyenne des notes des sous-UE est égale ou supérieure à 10.

Lorsqu'une sous-UE est composée de plusieurs éléments, il y a compensation entre les éléments. Par exemple, la sous-UE *langue* aux semestres 1,2,3,4,5 est composée de plusieurs éléments (ex. traduction, expression orale, grammaire), entre lesquels il y a compensation.

Si l'UE **langue et culture** a été validée à la 1^{ère} session d'examens, **l'étudiant n'a pas besoin de repasser les épreuves où il n'a pas eu la moyenne**. Cette UE est définitivement acquise.

Si l'UE **langue et culture** n'a pas été validée à la 1^{ère} session d'examens, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session **toutes les épreuves dans lesquelles il n'a pas eu la moyenne**.

Il y a un report des notes égales ou supérieures à la moyenne d'une session sur l'autre si les sous-UE sont composées de plusieurs éléments (c'est le cas des sous-UE *langue* du semestre 1 au semestre 5). Ainsi, si à la première session l'étudiant a eu 10 dans les épreuves de thème, version, expression orale et 8 en grammaire, il passera seulement la grammaire à la deuxième session. Il n'y a pas de report de note pour les sous-UE composées d'un seul élément (ex. les sous-UE de *culture et civilisation italiennes* ou la sous-UE *langue* au S6), qui est automatiquement acquis si la note est supérieure à la moyenne.

Si l'étudiant n'a toujours pas validée son UE à l'issue de la deuxième session, **il pourra conserver uniquement** la sous-UE où il a eu une note égale ou supérieure à la moyenne.

Ex. L'étudiant a eu en moyenne 8,5 dans la sous-UE *langue* et 10 dans la sous-UE *culture et civilisation*. Il gardera la sous-UE *culture et civilisation*, mais il devra passer la sous-UE *langue* l'année suivante.

S'il n'a pas eu de notes globales égales ou supérieures à la moyenne au niveau de la sous-UE *langue*, il ne pourra plus conserver les notes égales ou supérieures à la moyenne pour l'année suivante **dans les éléments** de la sous-UE *langue*.

Ex. l'étudiant a eu 10 en expression orale, mais 8 en thème, version, grammaire. Il ne pourra pas conserver le 10 de l'expression orale pour l'année suivante et devra passer à nouveau toutes les épreuves de la sous-UE *langue*.

STRUCTURE DU CURSUS

LICENCE 1^{ERE} ANNEE (AIX OU MARSEILLE)

SEMESTRE 1 ITVA01 – ITALIEN : LANGUE ET CULTURE
--

ITVA011 – Italien : Langue – 6 crédits

Intitulé du cours	Horaire hebdomadaire	Centre	Modalité examen	Durée examen final	Coéff.	Nombre crédits
Grammaire	1h	Aix Marseill e	Contrôle terminal Écrit	1h	1	2
TraductionVersion	1h	Aix Marseill e	Contrôle terminal Écrit	1h	1	2
TraductionThème	1h	Aix Marseill e				
Expression orale	1h	Aix Marseill e	Contrôle terminal Oral final	15 minutes	1	2
Total	4h					

ITVA012 – Italien : Culture et civilisation italiennes – 3 crédits

Intitulé du cours	Horaire hebdomadaire	Centre	Modalité examen	Durée examen final	Coéff.	Nombre crédits
Culture et civilisation italiennes	1h30	Aix Marseill e	Contrôle terminal Oral	15 minutes	1	3
A Total	1h30					

COURS D'ITALIEN DANS LE CADRE DE L'UE ITVA05 (6 CREDITS) - SEMESTRE 1

Dans le cadre de l'UE ITVA05 option (6 crédits), en fonction de ses besoins et de ses projets, l'étudiant peut soit opter pour des enseignements en anglais ou en domaine d'application, soit suivre des cours d'italien optionnels en plus des enseignements de langue B. Ce choix doit aider à renforcer la langue italienne ou bien à préparer une éventuelle réorientation vers le LLCE-italien.

Liste des enseignements d'italien ouverts en option aux étudiants de LEA au Semestre 1 :

ITA Z17	INITIATION 3	6 crédits
ITA Z17	1 groupe Aix + 1 groupe Marseille	
ITA Z13	LANGUE ET CIVI 1	6 crédits
ITA Z13	2 groupes Aix + 1 groupe Marseille	
ITA A01	LANGUE 20e-21e	6 crédits
	Thème 20e-21e: 3 groupes Aix	
	Version 20e-21e : 3 groupes Aix	
	Grammaire : 3 groupes Aix	
	Langue renforcée	
ITA A10	LITTÉRATURE ET CIVILISATION 21e-21e	6 crédits
	Histoire de la Littérature XX	
	Littérature XX	
	Histoire	
	Géographie	

ITA Z17 : Initiation à l'italien 3 (3 heures, 3 ou 6 crédits)

Renforcement des compétences grammaticales et lexicales. Conseillé aux étudiants ayant étudié l'italien en LV3 au lycée.

ITA Z13 : Langue et civilisation 1 (3 heures, 3 ou 6 crédits)

Conseillé à tous ceux qui ont étudié l'italien au collège et au lycée en LV2 (et, s'ils avaient un bon niveau, en LV3). Le cours (du début de la première guerre mondiale à la fin de la seconde guerre mondiale) et les textes sont en italien.

ITA A01 : Langue italienne 20^e-21^e s. – 6 crédits

Conseillé à ceux qui ont un bon niveau général en italien. Le cours et les textes sont en italien.

Version	1h
Thème	1h
Grammaire	1h
Langue renforcée	1h

ITA A10 : Littérature et civilisation 20^e-21^e s. – 6 crédits

Conseillé à ceux qui ont un bon niveau général en italien. Le cours et les textes sont en italien.

Histoire de la littérature XX	1h
Littérature XX	1h
Histoire	1h
Géographie	1h

SEMESTRE 2 ITVB01 – ITALIEN : LANGUE ET CULTURE
--

ITVB011 – Italien : Langue - 6 crédits

Intitulé du cours	Horaire hebdomadaire	Centre	Modalité examen	Duréeexamen final	Coeff .	Nombre crédits
Grammaire	1h	Aix Marseill e	Contrôle terminal Écrit	1h	1	2
Traduction Version	1h	Aix Marseill e	Contrôle terminal Écrit	1h	1	2
Traduction Thème	1h	Aix Marseill e				
Expression orale	1h	Aix Marseill e	Contrôle terminal Oral	15 minutes	1	2
Total	4h					

ITVB012-Italien : Culture et civilisation italiennes - 3 crédits

Intitulé du cours	Horaire hebdomadaire	Centre	Modalité examen	Durée examen final	Coeff .	Nombre crédits
Culture et civilisation italiennes	1h30	Aix Marseill e	Contrôle terminal Oral	15 minutes	1	3

Total	1h30					
--------------	-------------	--	--	--	--	--

LICENCE 2^E ANNEE (AIX OU MARSEILLE)

SEMESTRE 3 ITVC01 – ITALIEN : LANGUE ET CULTURE
--

ITVC011 – Italien : Langue - 6 crédits

Intitulé du cours	Horaire hebdomadaire	Centre	Modalités examen	Durée examen final	Coeff .	Nombre crédits
Grammaire	1h	Aix Marseill e	Contrôle terminal Écrit	1h	1	1,5
Traduction Thème	1h	Aix Marseill e	Contrôle terminal Écrit	2h	2	3
Traduction Version	1h	Aix Marseill e				
Compréhension / Expression	1h	Aix Marseill e	Contrôle terminal Oral	15 minutes	1	1,5
Total	4h					

ITVC012 – Italien : Culture et civilisation – 3 crédits

Intitulé du cours	Horaire hebdomadaire	Centre	Modalités examen	Durée examen final	Coeff .	Nombre de crédits
Culture et civilisation italiennes	1h30	Aix Marseill	Contrôle terminal Oral	15 minutes	1	3

		e				
Total	<i>1h30</i>					

SEMESTRE 4 ITVD01 - ITALIEN- LANGUE ET CULTURE

ITVD011 – Italien : Langue - 6 crédits

Intitulé du cours	Horaire hebdomadaire	Heures par semestre	Centre	Modalités examen	Durée examen final	Coeff.	Nombre crédits
Grammaire	1h	13h	Aix Marseill e	Contrôle terminal Ecrit	1h	1	1,5
Traduction Thème	1h	13h	Aix Marseill e	Contrôle terminal Ecrit	2h	2	3
Traduction Version	1h	13h	Aix Marseill e				
Compréhension / Expression	1h	13h	Aix Marseill e	Contrôle terminal Oral	15 minutes	1	1,5
Total	<i>4h</i>	<i>52h</i>					

ITVD012 – Italien : Culture et civilisation - 3 crédits

Intitulé du cours	Horaire hebdomadaire	Centre	Modalités examen	Durée examen Final	Coeff.	Nombre crédits
Culture et civilisation italiennes	1h30	Aix Marseill	Contrôle terminal Ecrit	2h	1	3

		e				
Total	<i>1h30</i>					

LICENCE 3^E ANNEE (AIX)

SEMESTRE 5 ITVE01 – ITALIEN : LANGUE ET CULTURE
--

ITVE011 – Italien : Langue - 6 crédits

Intitulé du cours	Horaire hebdomadaire	Centre	Modalités examen	Durée examen final	Coeff.	Nombre crédits
Synthèse	1h	Aix	Contrôle terminal Écrit	1h	1	1,5
Italien des affaires	1h	Aix	Contrôle terminal Écrit	1h	1	1,5
Traduction Thème	1h	Aix	Contrôle terminal Écrit	2h	2	3
Traduction Version	1h	Aix				
Total	4h					

ITVE012– Italien : Culture et civilisation - 3 crédits

Intitulé du cours	Horaire hebdomadaire	Centre	Modalités examen	Durée examen final	Coeff.	Nombre crédits
Culture et civilisation italiennes	1h30	Aix	Contrôle terminal Écrit	2h	1	3
Total	1h30					

SEMESTRE 6¹ ITVF01 – ITALIEN : LANGUE ET CULTURE
--

ITVF011 – Italien : Langue - 6 crédits

Intitulé du cours	Horaire hebdomadaire	Centre	Modalités examen	Durée examen final	Coeff .	Nombre crédits
Traduction rapide	1h	Aix	Contrôle terminal Oral	15 Minutes	1	3
Total	<i>1hx 7 semaines</i>					

ITVF012 – Italien : Culture et civilisation - 3 crédits

Intitulé du cours	Horaire hebdomadaire	Centre	Modalités examen	Durée examen final	Coeff .	Nombre crédits
Culture et civilisation italiennes	2h00	Aix	Contrôle terminal Oral	15 Minutes	1	6
Total	<i>2h x 7 semaines</i>					

Pour le Semestre 6, les étudiants de tous les parcours doivent suivre des cours à Aix-Marseille Université, regroupés sur 7 semaines, puis effectuer un stage de 8 semaines dans une entreprise avec remise d'un rapport.

¹ Les cours du semestre 6 de Licence durent 7 semaines.

PROFIL PEDAGOGIQUE DES COURS

LICENCE 1^{ÈRE} ANNEE

RESPONSABLE : Ilaria Splendorini

Semestre 1

ITVA011

ITALIEN : LANGUE

GRAMMAIRE

Horaire : 1h par semaine. Cours de Bastien Spinelli et Ilaria Splendorini (Aix), Fabien Morino (Mrs).

Programme : Grammaire de base, morphologie, syntaxe. Cours théorique et exercices d'application.

Objectifs : révision systématique de la grammaire de base. Révision et/ou apprentissage du lexique.

Bibliographie :

Il est nécessaire de faire l'acquisition personnelle d'un précis de grammaire parmi les suivants :

- O. et G. Ulysse, *Précis de grammaire italienne*, Paris, Hachette, 1988.
- G. Ulysse, *Pratique de l'italien de A à Z*, Paris, Hatier, 2003.
- M.-L. Cassagne, *Les clefs de l'italien moderne*, Ellipses, 2010.

Pour approfondir l'apprentissage du lexique, il faut se procurer l'un de ces textes :

- Georges Ulysse, *Vocabulaire de base italien-français*, Paris, Hachette, Faire le Point, 1993.
- S. Camugli / G. Ulysse, *Les mots italiens*, Paris, Hachette, 1969.
- R. J. Pratelli, *Lexique de l'italien au lycée*, Paris, Ellipses, 2000.

Il est indispensable de posséder un dictionnaire bilingue, français-italien / italien-français (ne pas se contenter d'un format de poche), parmi les suivants :

- Robert-Signorelli
- Larousse
- Garzanti.

Modalité de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

TRADUCTION

Horaire : 1h de thème et 1h de version par semaines. Thème : Laura Guidobaldi (Aix), Elena Paroli (Mrs). Version : Cours de Virginie Sauva, Armelle Girinon (AIX) et Clémence Jeannin (Mrs).

Programme : Exercices pratiques écrits à partir d'extraits de livres. Extraits de revues concernant la vie économique, politique, socio-culturelle de l'Italie actuelle. Extraits de presse. La lecture régulière de quotidiens et d'par semaines italiens et français est fortement conseillée.

Objectifs : développement de la pratique de la traduction écrite italien/français et français/italien.

Bibliographie :

L. Cappelletti, *Les verbes italiens*, Hatier, 1997.

G. Ulysse, *Vocabulaire de base Italien-Français*, Hachette, 1993.

P. Boelke, C. Mancini, P. Scheiner, *L'italien de la presse en 1000 mots*, Belin, 1993

I. Pons, *Journal'italien*, Bréal, 2004.

M. H. Sallaz, *I verbi italiani*, Lausanne, Payot. (ou tout autre équivalent du type Bescherelle, *Les verbes italiens*)

E. et O. Bled, *Cours supérieur d'orthographe*, 4^e, 3^e, BEP, Paris, Hachette. (à se procurer avec le corrigé du maître)

R. J. Pratelli, *Lexique 2000*, Aix, La Martorana)
Dictionnaires bilingues conseillés : Robert-Signorelli, Boch, Ferranti-Cassiano.
Modalité de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

EXPRESSION ORALE

Horaire : 1h par semaine. Cours de Laura Guidobaldi et Armelle Girinon (Aix), Laura Cerantola (Mrs).

Programme : Analyses, rapports, discussions, et commentaires oraux à partir de documents écrits, iconographiques et audiovisuels sur l'Italie contemporaine.

Objectifs : Développement de la maîtrise de l'italien oral. Entraînement à la prise de parole, à l'interaction, à la formulation d'arguments autour de thèmes variés.

Bibliographie :

Pour l'acquisition systématique du vocabulaire courant :

G. Ulysse, *Vocabulaire de base Italien-Français*, Hachette, 1993.

D'autres indications bibliographiques seront fournies au début de l'année.

Modalité de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

Afin d'acquérir une certaine aisance dans l'emploi du vocabulaire en contexte, la lecture régulière des quotidiens *Il Corriere della Sera*, *La Stampa*, *La Repubblica*, et de quotidiens et des hebdomadaires *L'Espresso* et *Diario della settimana* est vivement conseillée. De nombreux journaux italiens, des revues ainsi que d'autres ressources pédagogiques sont à la disposition des étudiants à la BU d'Aix-en-Provence et à la B.U. de Saint-Charles et peuvent être consultés sur Internet.

ITV A012

ITALIEN : CULTURE ET CIVILISATION

CULTURE ET CIVILISATION ITALIENNES

Horaire: 1h30 par semaine. Cours de Laura Guidobaldi (Aix) et Elena Paroli (Mrs).

Programme : géographie de l'Italie ; les grands axes de la société italienne contemporaine.

Objectifs : Connaissance des données de base sur la géographie de l'Italie et sur la société italienne contemporaine à travers l'étude de documents textuels, statistiques, vidéo et iconographiques.

Bibliographie :

- Les étudiants doivent se procurer sur le Bureau virtuel les *Documents* à analyser pendant le cours.

Modalité de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

Semestre 2

ITVB011

ITALIEN : LANGUE

GRAMMAIRE

Horaire : 1h par semaine. Cours d'Ilaria Splendorini (Aix), Elena Paroli (Mrs).

Programme : Grammaire de base, Morphologie, Syntaxe. Cours théorique et exercices d'application. Rédaction de fiches de grammaires et exercices pratiques sur table.

Objectifs : révision de la grammaire de base, en particulier des conjugaisons.

Bibliographie : on pourra compléter la bibliographie du semestre 1 par le manuel de conjugaisons :

Les verbes italiens, Collection Bescherelle, Paris, Hatier, 1997.

Modalité de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

TRADUCTION

Horaire : 1h de thème et 1h de version par semaines. Thème : Laura Guidobaldi et Michele Galletta (Aix), Elena Paroli (Mrs). Version : Cours de Virginie Sauva (Aix), Virginie Sauva (Mrs).

Programme : Exercices pratiques écrits à partir d'extraits de livres et d'extraits de revues concernant la vie économique, politique, socio-culturelle de l'Italie actuelle. Extraits de presse.

La lecture régulière de quotidiens et d'hebdomadaires italiens et français est fortement conseillée.

Objectifs : développement de la pratique de la traduction écrite de l'italien en français et du français à l'italien.

Bibliographie : cf. semestre 1

Modalité de contrôle de connaissance : Contrôle terminal.

EXPRESSION ORALE

Horaire : 1h par semaine. Cours de Battista Liserre (Aix), Francesco Mandis (Mrs).

Programme : Analyses, rapports, discussions et commentaires oraux à partir de documents écrits, iconographiques et audiovisuels sur l'Italie contemporaine.

Objectifs : Développement de la maîtrise de l'italien oral. Entraînement à la prise de parole, à l'interaction, à la formulation d'arguments autour de thèmes variés.

Bibliographie : cf. semestre 1

Modalité de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

ITVB012

ITALIEN : CULTURE ET CIVILISATION

CULTURE ET CIVILISATION ITALIENNES

Horaire : 1h30 par semaine. Cours de Michele Galletta (Aix), Elena Paroli (Mrs).

Programme : Les caractéristiques de la société italienne contemporaines saisies à travers l'étude des quelques thèmes fondamentaux (la famille, la démographie, la politique, l'immigration...).

Objectifs : Connaissance de base sur la société italienne contemporaine à travers l'étude de documents textuels, statistiques, vidéo et iconographiques.

Bibliographie :

a) Les étudiants doivent se procurer sur le bureau virtuel les *documents* à analyser pendant le cours.

Modalité de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

LICENCE 2^e année

RESPONSABLE : Michela Toppano

Semestre 3

ITV C011

ITALIEN: LANGUE

GRAMMAIRE

Horaire : 1h par semaine. Cours d'Eugène Sini (Aix) et Elena Paroli (Mrs).

Programme : Conjugaisons et concordance des temps. Exercices en laboratoire de langue.

Objectifs : développement de la capacité et de la vitesse dans la conjugaison des verbes réguliers et irréguliers

Bibliographie : G. Ulysse, *Précis de grammaire italienne*, Paris, Hachette, 1988.

Modalité de contrôle des connaissances : contrôle terminal.

TRADUCTION

VERSION

Horaire : 1h par semaine. Cours d'Héloïse Moschetto (Aix) et Frédéric Martelli (Mrs).

Programme : Exercices pratiques écrits à partir d'extraits de livres, de revues ou de quotidiens concernant la vie économique, politique, socio-culturelle de l'Italie actuelle.

La lecture régulière de quotidiens et d'hebdomadaires italiens et français est fortement conseillée.

Objectifs : connaissance et pratique de l'italien standard et de l'italien de la presse.

Bibliographie : cf. cours de traduction de 1^{ère} année.

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

TRADUCTION

THEME

Horaire : 1h par semaine. Cours de Laura Guidobaldi (Aix) et Elena Paroli (Mrs).

Programme : Traduction d'articles de presse portant sur des domaines relativement spécialisés : politique, économie, société ; exercices de grammaire et de recherche de vocabulaire.

Bibliographie :

Dictionnaires bilingues conseillés :

Boch, Ferranti Cassiano, Larousse français-italien, italien-français, Robert et Signorelli

Dictionnaires unilingues conseillés : Devoto-Oli ; Il Nuovo Zingarelli.

Grammaire : Georges et Odette Ulysse, *Précis de Grammaire italienne*, Hachette, Paris, 1988.

Usuels à consulter à la B.I. :

Dictionnaire de la Presse et des Médias, (Francese-Italiano-Spagnolo-Portoghese), Conseil international de la langue française, 1990

Verrilli Liguoro, *Dizionario di economia aziendale*, Simone, 2001

F. Cesari, *Dizionario dell'economia della banca e della finanza*, ISEDI, 2003

Dizionario Giuridico/Dictionnaire Juridique, (Francese-Italiano, Italiano Francese), Giuffrè editore, 1991.

V. Emolumento, *Dizionario commerciale*, Mondadori.

L. Sandre, *Italien commercial et économique*, Lyon, L'Hermès, 1979.

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

COMPREHENSION/EXPRESSION

Horaire : 1h hebdomadaire. Cours de Michele Galletta (Aix) et Laura Cerantola (Mrs).

Programme : Documents écrits, iconographiques, radio ou audiovisuels sur l'Italie contemporaine.

Questionnaires de compréhension sur les documents présentés. Analyses, rapports, discussions, et commentaires oraux à partir des documents présentés. Lecture d'un roman.

Objectifs : Développement de la compréhension de la langue orale et écrite et de la maîtrise de l'italien oral.

Bibliographie :

Pour l'acquisition systématique du vocabulaire courant : G.Ulysse, *Vocabulaire de base Italien-Français*, Hachette, 1993.

D'autres indications bibliographiques seront fournies au début de l'année.

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

ITVC012

ITALIEN : CULTURE ET CIVILISATION

CULTURE ET CIVILISATION ITALIENNES

Horaire: 1h30 par semaine. Cours de Michela Toppano (Aix) et ??? (Mrs).

Programme: L'Italie du XX^e siècle : *L'Italia giolittiana* et la première guerre mondiale (1900-1922).

Objectifs : Approfondissement, à travers la présentation de documents, des thèmes essentiels de l'histoire de l'Italie dans la première moitié du XX^e siècle, depuis les gouvernements Giolitti jusqu'à la montée du Fascisme.

Bibliographie :

a) Dès le début du semestre, chaque étudiant devra se procurer la plaquette des *Documents de civilisation* sur le Bureau Virtuel. D'autres indications bibliographiques seront données au début du semestre.

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

Semestre 4

ITV D011

ITALIEN : LANGUE

GRAMMAIRE

Horaire : 1h par semaine. Cours de Fabien Morino (Mrs) et Eugène Sini(Aix).

Programme : Morphologie – Syntaxe – Analyse logique. Exercices pratiques sur table et thème grammatical.

Bibliographie : G. Ulysse, *Précis de grammaire italienne*, Paris, Hachette, 1988.

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

TRADUCTION

VERSION

Horaire : 1h par semaine. Cours de ???? (Aix), Frédéric Martelli (Mrs).

Programme : Exercices pratiques écrits à partir d'extraits de livres, de revues ou de quotidiens concernant la vie économique, politique, socio-culturelle de l'Italie actuelle.

La lecture régulière de quotidiens et d'hebdomadaires italiens et français est fortement conseillée.

Objectifs : connaissance et pratique de l'italien standard et de l'italien de la presse.

Bibliographie : cf. cours de traduction de 1^{ère} année.

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

TRADUCTION

THEME

Horaire : 1h par semaine. Cours de Laura Guidobaldi (Aix) et Michela Toppano (Mrs).

Programme : Traduction d'articles de presse portant sur des domaines relativement spécialisés : politique, économie, société ; exercices de grammaire et de recherche de vocabulaire.

Bibliographie : cf. semestre 3

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

COMPREHENSION/EXPRESSION

Horaire : 1h par semaine. Cours de Michele Galletta (Aix) et Elena Paroli (Mrs).

Programme : Documents écrits, iconographiques, radio ou audiovisuels sur l'Italie contemporaine.

Questionnaires de compréhension sur les documents présentés. Analyses, rapports, discussions, et commentaires oraux à partir des documents présentés.

Lecture d'un roman.

Objectifs : Développement de la compréhension de la langue orale et écrite et de la maîtrise de l'Italien oral.

Bibliographie : cf. semestre 3

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

ITVDO12

ITALIEN: CULTURE ET CIVILISATION

CULTURE ET CIVILISATION ITALIENNES

Horaire : 1h30 par semaine. Cours d'Anna Protopisani (Mrs) et de Michela Toppano (Aix).

Programme : L'Italie du XXe siècle: Le *Ventennio* du Fascisme et la naissance de la République.

Objectifs : Approfondissement, à travers la présentation de documents, des thèmes essentiels de l'histoire de l'Italie dans la première moitié du XXe siècle, notamment de la prise de pouvoir du fascisme à la Libération. Situer les données de base de l'Histoire de l'Italie contemporaine.

Bibliographie:

D. Mack Smith, *Storia d'Italia. 1861-1997*, Bari, Laterza, 1997

M. Palla, *Mussolini e il fascismo*, Giunti, Firenze, 1996

D. Veneruso, *L'Italia fascista*, Bologna, Il Mulino, 1990

A. De Bernardi e Luigi Ganapini, *Storia d'Italia. 1860-1995*, Milano, Bruno Mondadori, 1996

A. Lepre, *Storia della prima Repubblica. L'Italia dal 1942 al 1992*, Bologna, Il Mulino, 1993

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

LICENCE 3^e année

Responsable : Carmela Lettieri

Semestre 5

ITVE011

ITALIEN: LANGUE

SYNTHESE

Horaire : 1h par semaine. Cours d'Armelle Girinon.

Objectifs : Développement des facultés de compréhension globale, de la rigueur du raisonnement et de la qualité du style. Initiation aux langages sectoriels.

Programme : Réduction en italien de textes italiens. Exercices d'analyse/synthèse de textes en italien et en français. Articles récents sur la situation économique et politique de l'Italie contemporaine.

Bibliographie : dès le début du semestre, les étudiants devront se procurer la plaquette des documents sur le Bureau virtuel.

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

ITALIEN DES AFFAIRES

Horaire : 1h par semaine. Cours de Michele Galletta.

Programme :

- Notion d'entreprise. Création, organisation et formes juridiques de l'entreprise. L'entreprise et le marché. Les partenaires de l'entreprise. L'entreprise et les banques. L'entreprise et le marché du travail.
- La correspondance commerciale relative aux phases de l'achat-vente. Formes et contenus de la lettre commerciale.
- Chercher un emploi en Italie: la langue pour répondre à une annonce, rédiger un Curriculum Vitae, interagir ad un entretien d'embauche.
- Analyse d'articles tirés de la presse économique italienne

Objectifs:

- Acquérir le vocabulaire, les structures grammaticales et les expressions propres à l'italien juridique et économique.
- Acquérir ou renforcer les notions juridiques et économiques concernant le monde des affaires
- Savoir rédiger une lettre d'affaires.
- Savoir lire et répondre à une annonce d'offre d'emploi
- Savoir rédiger un CV.
- Savoir interagir à un entretien d'embauche.
- Savoir lire et commenter un article de la presse quotidienne ou hebdomadaire.

Bibliographie :

G. Pelizza, M. Mezzadri, *L'italiano in Azienda*, Guerra edizioni, 2002.

F. Parizzi, S. Rocco, *L'italiano al lavoro*, Guerra edizioni, 2004.

E. Maliverni, B. Tornari, *Diritto, Economia, Società*, Mondadori Education, 2007.

A.A.V.V., *Tutto diritto*, De Agostini, Novara, 2003.

L. Adani, *Il curriculum vincente*, Milano, Etas, 2007

F. Bruni, S. Fornasiero e S. Tamiozzo Goldmann, *Manuale di scrittura professionale. Dal curriculum vitae ai documenti aziendali*, Zanichelli, Bologna, 1997.

N. Cherubini, *L'Italiano per gli affari*, Bonacci editore, Roma, 1992.

A. Le Bris, *L'économie et les affaires. Dizionario fraseologico dei termini dell'economia e del commercio* (Zanichelli).

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

TRADUCTION/VERSION

Horaire : 1h par semaine. Cours d'Héloïse Moschetto.

Programme : Exercices pratiques écrits de traduction italien/français à partir d'extraits de livres, de revues ou de quotidiens concernant la vie économique, politique, socio-culturelle de l'Italie actuelle. La lecture régulière de quotidiens et d'hebdomadaires italiens et français est fortement conseillée.

Bibliographie : cf. cours de traduction de 1^{ère} et 2^{ème} année.

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

TRADUCTION/THEME

Horaire : 1 heure par semaine. Cours de Michele Galletta.

Programme : Études et traduction de textes portant sur l'Italie d'aujourd'hui dans le contexte européen. Extraits de livres ; extraits de revues, articles de presse.

Bibliographie :

à consulter à la B.I. F. Cesari, *Dizionario dell'economia della banca e della finanza*, ISEDI, 2003

Dizionario Tecnico Scientifico della lingua Italiana, Hoepli, 2003

Grande dizionario Tecnico Francese, (Francese-Italiano, Italiano-Francese), Hoepli, 2003

AA.VV., *Manuale di scrittura professionale. Dal curriculum vitae ai documenti aziendali*, Zanichelli 1997

F. Del Giudice, a cura di, *Nuovo Dizionario Giuridico*, Simone, 2001

Dizionario Giuridico/Dictionnaire Juridique, (Francese-Italiano, Italiano Francese), Giuffrè editore, 1991

Dictionnaire de la Presse et des Médias, (Francese-Italiano-Spagnolo-Portoghese), Conseil international de la langue française, 1990

Verrilli Liguoro, *Dizionario di economia aziendale*, Simone, 2001

O. Delgrange, G. Corradini, R. Cicone, *Formulario commentato di contrattualistica commerciale Italia-Francia, (formulario bilingue)*, Giuffrè, 1996

V. Emolumento, *Dizionario commerciale*, Mondadori.

L. Sandre, *Italien commercial et économique*, Lyon, L'Hermès, 1979.

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

ITVE012

ITALIEN - CULTURE ET CIVILISATION

CULTURE ET CIVILISATION ITALIENNES

Horaires : 1h30 par semaine. Cours d'Ilaria Splendorini.

Programme:

- a) L'assetto postbellico e il periodo della ricostruzione (1945-1950)
- b) Gli anni dello sviluppo (1951-1963)
- c) Gli anni della depressione e della conflittualità (1963-1980)
- d) Il secondo miracolo economico (decennio 1980-1990).
- e) Da Mani Pulite a Forza Italia
- f) Punti di forza e debolezze strutturali del sistema "Italia".

Objectifs : Il corso mira a sviluppare nello studente una conoscenza della realtà storica, economica e sociale dell'Italia contemporanea a partire dal secondo dopoguerra.

Bibliographie :

- P. Ginsborg, *Storia d'Italia dal dopoguerra ad oggi*, Einaudi, 1989
- P. Ginsborg, *Storia d'Italia 1943-1996*, Einaudi, Torino 1999
- S. Lanaro, *Storia dell'Italia Repubblicana*, Marsilio, 1992
- V. Castronovo, *Storia economica d'Italia*, Einaudi, 1995
- AA. VV., *Storia dell'economia italiana*, vol.III, Einaudi, 1991
- G. Mammarella, *L'Italia contemporanea 1943-1998*, Il Mulino, Bologna 2000
- E. Santarelli, *Storia critica della Repubblica. L'Italia dal 1945 al 1994*, Feltrinelli, Milano 1996
- AA.VV., *Lezioni sull'Italia repubblicana*, Donzelli, Roma 1994
- G. Crainz, *L'Italia repubblicana*, Giunti, Firenze 2000

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

Semestre 6

ITVF011**ITALIEN: LANGUE****TRADUCTION RAPIDE**

Horaire : 1 h (1h/7 semaines). Cours de Virginie Sauva.

Programme : Entraînement à la traduction rapide à partir de documents sonores. Séances en laboratoire de langue.

Objectifs : développement de la capacité de traduction orale de l'italien vers le français.

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.

ITVF012**ITALIEN: CULTURE ET CIVILISATION****CULTURE ET CIVILISATION ITALIENNES**

Horaires: 2h00 par semaine. Cours de Carmela Lettieri.

Programme : Les institutions de l'Italie de la naissance de la République à nos jours.

L'étude de documents textuels et vidéo servira de support à l'analyse des partis politiques, des élections, des pouvoirs locaux, des acteurs institutionnels (le Parlement, le Gouvernement, le Président de la République, la Magistrature).

Objectifs : Connaissance et approfondissement des principaux aspects de la réalité socio-politique italienne contemporaine, depuis 1948 à nos jours.

Bibliographie :

I. Diamanti, *Bianco, rosso, verde... e azzurro*, Bologna, Il Mulino, 2003

I. Diamanti, *Il male del Nord*, Rome, Donzelli, 1996

P. Ignazi, *I partiti italiani*, Bologna, Il Mulino, 1997

A. Martinelli e A. M. Chiesi, *La società italiana* (solo il capitolo sesto : « Il sistema politico e la centralità dei partiti »), pp. 193-228, Bari, Laterza, 2002

Modalités de contrôle des connaissances : Contrôle terminal.



AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Département des Langues Etrangères Appliquées

Pôle Langues, Langage et Cultures

(POLE LLC)

Unité de Formation et de Recherche

des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

(UFR ALLSH)

ANNEE 2015-2016

29 avenue Robert Schuman 13621 Aix-en-Provence CEDEX 1

Pour une présentation détaillée, consulter le site

Domaine d'Application

**Pour les programmes des langues, les étudiants sont priés
de se référer à la plaquette des différents départements
de langues**

1ère année de Licence LEA

SEMESTRE	TOTAL VOLUME HORAIRE PAR UE	ECTS	CODE APOGEE UE	UE	Nbre de groupes d'enseignement
SEMESTRE 1 30 ECTS	78 H	9 ECTS	IAVA02	UE 1 : ANGLAIS : Langue et Culture	
		6	IAVA021	Langue anglaise (Grammaire et traduction grammaticale, compréhension orale, phonétique)	Aix : 10 gr Mrs : 3 gr
		3	IAVA022	Culture et civilisation du monde anglophone (civilisation US)	Aix : 2 CM Mrs : 1 CM
	78 H	9 ECTS	(*)...A01	UE 2 : LANGUE B : Langue et Culture	
		6	(*)...A011	Langue B	
		3	(*)...A012	Culture et civilisation du /des pays de langue B	
	52 H	6 ECTS	LEAA07	UE 3 : DOMAINE D'APPLICATION 1	
	26 H	3	LEAA071	Principes d'économie	Aix : 6 gr Mrs : 3 gr
	26 H	3	LEAA072	Introduction au droit	Aix : 6 gr Mrs : 3 gr
	26 à 52H	6 ECTS	LEAA05C	UE 4 : 1 OPTION AU CHOIX	
		6	IAVA05	A. Anglais	
		6	(*)... A05	B. Langue B renforcée (obligatoire pour débutants)	
		6	LEAA05	C. DA : Regards croisés sur le Monde	Aix 1 CM / Mrs 1CM
		6	EFE...	D. Français (obligatoire pour non francophones)	Aix : 1 gr
(*) Codes Langues B : Allemand ALV/ Arabe ILV / Chinois SIV / Espagnol ELV / Hindi INV / Italien ITV / Japonais JAV / Portugais PBV / Russe RUV					

UE 3 : Domaine d'application 1

S1

LEAA071

Intitulé de l'intervention	Principes d'économie
Responsable	Alice FABRE
Enseignants	Alice FABRE – Patrick FABRICINA – Daria ONORI – Noémie OLYMPIO
Durée	2h / semaine = 26 heures Aix : 6 groupes - Marseille : 3 groupes
Objectifs de l'intervention	<p>Acquisition des raisonnements et des concepts de base qui fondent la démarche de l'analyse économique :</p> <ul style="list-style-type: none">• étude des principaux concepts de la microéconomie (principes d'économie, rôle des prix, équilibre, demande, offre, mécanismes de marché, allocation des ressources, consommation...)• application à des cas concrets• acquisition d'une rigueur de raisonnement avec une définition précise et appropriée des concepts qui fondent l'analyse économique du marché• outils statistiques
Plan de l'intervention	<p>Introduction à l'économie</p> <ol style="list-style-type: none">1. Introduction aux principales théories économiques et à la démarche suivie en sciences économiques2. Le marché : offre, demande et équilibre en concurrence pure et parfaite3. La théorie du consommateur4. Module de méthodologie
Activités pédagogiques	Cours-TD : cours magistral + travaux personnels (exercices d'application, lectures personnelles, analyse de textes...)
Modalités de contrôle des connaissances	<p>Session 1 : Examen final écrit durée : 2h (coefficient 0.7) QCM : 1h (coefficient 0.3)</p> <p>Session 2 : Examen final 2h (coefficient 1)</p>
Support en ligne	Bibliographie disponible sur AMETICE

S1**LEAA072**

Intitulé de l'intervention	Introduction au droit
Responsables	Jean- François LABORDE – Manuel CHASTAGNARET
Enseignants	Jean- François LABORDE – Manuel CHASTAGNARET – G. CICCOLINI
Durée	2h / semaine = 26 heures Aix : 7 groupes - Marseille : 3 groupes
Objectifs de l'intervention	<p>Ce cours est une introduction aux sciences juridiques.</p> <p>Il vise à permettre à l'étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'acquérir les connaissances de base des principaux concepts et mécanismes juridiques- De repérer et d'analyser la ou les dimensions juridiques dans les relations socio-économiques collectives et/ou individuelles- De raisonner (analyser, commenter, critiquer...) sur des textes et/ou des situations juridiques à partir d'articles de presse, de décisions juridiques (jugements, arrêts, ordonnances...), de cas pratiques.
Plan de l'intervention	Partie 1 Le droit objectif Partie 2 La norme Partie 3 Les droits subjectifs Partie 4 Règlement des litiges
Activités pédagogiques	Cours magistral, étude de documents et correction d'exercices
Modalités de contrôle des connaissances	Session 1 : Examen final écrit durée : 2h Questions de connaissances et exercices de réflexion : commentaire dirigé de texte et/ou cas pratique) (coefficient 0.7) Partiel : 1h (coefficient 0.3) Session 2 : Examen final 2h (coef. 1)
Support en ligne	Ce cours n'est pas intégralement disponible sur AMETICE : plans et documents en accès réservé
Bibliographie	<p>J.-L. AUBERT, Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil, Armand Colin, Collection U.</p> <p>Ch. BEAUDET, Introduction générale et historique à l'étude du droit, Centre de publications universitaires.</p> <p>J. BONNARD, Introduction au droit, éd. Ellipses, coll. Universités Droit, 2e éd.</p> <p>M. BONNECHERE, Introduction au droit, La découverte, coll. Repères, n°156.</p> <p>CABRILLAC (R.), Introduction générale au droit, Cours Dalloz.</p> <p>J. CAILLOSSE, Introduire au droit, Montchrestien, coll. Clefs.</p> <p>J. CARBONNIER, Droit civil, tome 1, Introduction, P.U.F., Collection Thémis.</p> <p>G. CORNU, Droit civil, Introduction, Les personnes, Les biens, Montchrestien.</p>

S1	LEAA05
Intitulé de l'intervention	Domaine d'application : Regards croisés sur le monde
Responsable de la coordination	Antoine CAZORLA
Enseignants	Un intervenant différent au cours de chaque séance hebdomadaire
Durée	26 heures Aix : 1 CM - Marseille : 1 CM
Objectifs de l'intervention	
	Eclairages disciplinaires sur une thématique choisie pour que l'étudiant puisse prendre conscience des ouvertures qui peuvent se présenter à lui après avoir suivi la formation LEA et acquis des compétences dans les divers domaines que comporte cette filière : langues, culture, économie, gestion, droit, communication, traduction...
Plan de l'intervention	Au cours de chaque séance hebdomadaire, un exposé est proposé suivi d'un débat
Activités pédagogiques	
	Chaque exposé apporte un regard particulier sur une thématique commune. Les exposés peuvent être de nature très différente : conférences proposant une problématique particulière ou présentations sur l'exercice d'un métier à l'international ou encore présentations sur un fait d'actualité. Le programme sera établi en début d'année - Thématique 2008-2009 : l'EUROPE. Le débat et les travaux personnels permettent d'encourager la participation active des étudiants.
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 : Examen final écrit (2 heures) : 1 QCM de 60 questions (5 questions pour chacune des 12 séances) + 1 ou 2 questions d'actualité sur la thématique de l'année (coef. 1)
Support en ligne	Un catalogue multimédia des différents exposés sera rendu disponible sur MOODLE dès que possible, sous la forme de Podcasts. Pour accéder aux supports développés pour ce cours, vous devez être inscrit sur la plate-forme pédagogique et au cours correspondant. >>> Supports sur AMETICE

S1	LEAA08
Intitulé de l'intervention	Français renforcé pour étudiants non francophones
Responsable de la coordination	Martine FARACO (FLE)
Enseignants	Maguy MARTINS
Durée	52 heures Aix : 1 groupe (2 séances de 2h chaque semaine)
Objectifs de l'intervention	
	Permettre aux étudiants non francophones de renforcer l'expression française
Plan de l'intervention	<p>A partir de travaux écrits des étudiants, sur les grands points méthodologiques auxquels il sera fait appel dans leur cursus LEA (ex. Résumé, synthèse de documents), l'essentiel de ce travail portera sur la grammaire de fautes, les articulateurs, la diversification du vocabulaire et l'expression écrite. Les problèmes grammaticaux seront également « revisités » au fil des questions et des problèmes auxquels seront confrontés les étudiants.</p> <p>L'intérêt de cet enseignement est qu'il sera vraiment adapté aux besoins des étudiants étrangers puisque le matériau sera la production même des étudiants.</p>
Activités pédagogiques	
	<p>Test de niveau préalable.</p> <p>Tous les exercices de rédaction seront donnés à l'avance et les travaux seront tous corrigés et notés par l'enseignant. Ce sont ces travaux qui serviront de support au travail en classe.</p>
Modalités de contrôle des connaissances	CCI (Contrôle continu intégral)
Support en ligne	non

1ère année de Licence LEA

SEMESTRE	TOTAL VOLUME HORAIRE PAR UE	ECTS	CODE APOGEE UE	UE	Nbre de groupes d'enseignement
SEMESTRE 2 30 ECTS	78 H	9 ECTS	IAVB02	UE 1 : ANGLAIS : Langue et Culture	
		6	IAVB021	Langue anglaise (grammaire et traduction grammaticale, compréhension orale, phonétique)	Aix : 9 gr Mrs : 3 gr
		3	IAVB022	Culture et civilisation du monde anglophone (Civilisation GB)	Aix : 2 CM Mrs : 1 CM
	78 H	9 ECTS	(*)...B01	UE 2 : LANGUE B : Langue et Culture	
		6	(*)... B011	Langue B	
		3	(*)... B012	Culture et civilisation du/des pays de langue B	
	52 H	6 ECTS	LEAB03	UE 3 : DOMAINE D'APPLICATION 2.1	
	26 H	3	LEAB031	Macroéconomie	Aix : 6 gr Mrs : 3 gr
	26 H	3	LEAB032	Grands systèmes du droit	Aix : 6 gr Mrs : 3 gr
	52 H	6 ECTS	LEAB05	UE 4 : DOMAINE D'APPLICATION 2.2	
26 H	3	LEAB051	Expression française	Aix : 6 gr Mrs : 3 gr	
26 H	3	LEAB052	Introduction à la Gestion financière	Aix : 6 gr Mrs : 3 gr	

(*) Codes Langues B : Allemand ALV/ Arabe ILV / Chinois SIV / Espagnol ELV / Hindi INV / Italien ITV / Japonais JAV / Portugais PBV / Russe RUV

UE 3 : Domaine d'application 2.1

S2

LEAB031

Intitulé de l'intervention	Macroéconomie
Responsable	Patrick FABRICINA
Enseignants	Antoine CAZORLA — Patrick FABRICINA — Noémie OLYMPIO — Daria ONORI
Durée	26 heures Aix : 6 groupes – Marseille : 3 groupes
Objectifs de l'intervention	Introduction à la macro-économie et aux instruments de l'analyse macro-économique
Plan de l'intervention	<ol style="list-style-type: none">1. Le circuit de l'économie nationale2. L'équilibre macroéconomique keynésien, la consommation et l'investissement3. Monnaie et financement
Activités pédagogiques	Lecture, dossier, cours magistral, exercices d'application
Modalités de contrôle des connaissances	Session 1 : Examen final écrit durée : 2h (coefficient 0.7) QCM : 1h (coefficient 0.3) Session 2 : Examen final 2h (coefficient 1)
Support en ligne	Pour accéder aux supports développés pour ce cours, vous devez être inscrit sur la plate-forme AMETICE et au cours correspondant. >>> Supports sur AMETICE
Bibliographie	ANANOU Th. (1997), <i>Capital et investissement</i> , coll. Memo, Seuil. ARCHAMBAULT, E. (2003). <i>Comptabilité nationale</i> , Economica...

S2**LEAB032**

Intitulé de l'intervention	Grands systèmes du droit
Responsables	Manuel CHASTAGNARET
Enseignants	Manuel CHASTAGNARET — Jean-François LABORDE — Guillaume CIGCOLINI
Durée	26 heures Aix : 6 groupes – Marseille : 3 groupes
Objectifs de l'intervention	Renforcement de la maîtrise juridique interne (système institutionnel français) et mise en perspective avec les systèmes juridiques étrangers. La démarche repose sur une approche comparatiste.
Plan de l'intervention	Partie 1 : Définition de l'Etat et système contemporain français Partie 2 : Approche comparative globale des systèmes de droit Exemples : <ul style="list-style-type: none">- le droit anglais- le droit français,- le droit allemand Partie 3 : Approche comparative d'institutions particulières
Activités pédagogiques	Cours magistral, étude de documents et correction d'exercices.
Modalités de contrôle des connaissances	Session 1 : Examen final écrit durée : 2h (Questions de connaissances et exercices de réflexion : commentaire dirigé de texte et/ou cas pratique) (coefficient 0.7) QCM : 1h (coefficient 0.3) Session 2 : Examen final 2h (coefficient 1)
Support en ligne	Ce cours n'est pas intégralement disponible sur AMETICE : plans et documents en accès réservé
Bibliographie	<i>Grands systèmes de droit étrangers</i> : Michel Fromont – Dalloz 6e édition <i>Grands systèmes de droit contemporains</i> - Approche comparative : Raymond Legeais éd. Litec <i>Grands systèmes de droit contemporains</i> 2e édition Gilles Cuniberti Ed. L.G.D.J Les grands systèmes de droit contemporains : René David, Camille Jauffret-Spinosi, éd. Dalloz

UE 4: Domaine d'application 2.2

S2

LEAB051

Intitulé de l'intervention	Expression française
Responsable	Martine COSTE
Enseignants	Martine COSTE, Joël JULY, Karine GERMONI, Maguy MARTINS
Durée	26 heures Aix : 6 groupes – Marseille : 3 groupes
Objectifs de l'intervention	Remédiation ciblée aux problèmes récurrents d'orthographe, de syntaxe et d'usage du lexique en langue française. Entraînement à une meilleure compréhension et à une meilleure communication de l'information ainsi qu'à une meilleure mise en valeur, notamment par l'écrit, dans la recherche de stage ou d'emploi.
Plan de l'intervention	<ol style="list-style-type: none">1) Correction de fautes et leur explication : 5 séances.2) Expression par le choix du vocabulaire : 3 séances.3) Ecrits professionnels : 2 séances.4) Rédaction par reformulation : 3 séances.
Activités pédagogiques	Exercices constants d'application en position de rédacteur ou de correcteur : Appropriation de règles à partir de fiches à commenter et à mettre en œuvre. Etude de modèles et critique d'exemples d'écrits professionnels (CV, lettre de motivation). Reformulation synthétique en nombre de mots limité.
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 : Examen final écrit durée : 2 heures. (coef.1)
Support en ligne	Ce cours n'est pas disponible en ligne.
Bibliographie	Une bibliographie sera distribuée en cours ainsi qu'une brochure comprenant les étapes du cours et les documents nécessaires.

S2**LEAB052****Intitulé de l'intervention****Introduction à la gestion financière****Responsable**

Karine GUIDERDONI-JOURDAIN

Enseignants~~Karine GUIDERDONI-JOURDAIN – Fabrice PELLERIN – Ekaterina LE PENNEC – Antonin RICARD~~**Durée**

26 heures Aix : 6 groupes – Marseille : 3 groupes

Objectifs de l'intervention

Compréhension des grands principes d'enregistrement du système comptable français. Lecture et analyse des principaux documents commerciaux et des documents financiers de synthèse (Bilan et compte de résultat). Analyse et compréhension des principaux équilibres financiers et de leurs contraintes.

Plan de l'intervention

1. Approche générale de l'entreprise
2. Rôle de la comptabilité et de la gestion financière
3. Les états financiers comptables
4. Principes de l'enregistrement des opérations comptables
5. Partenaires de l'entreprise et information financière
6. Les opérations d'investissement et leur financement
7. L'inventaire et la clôture des comptes

Activités pédagogiques

Nombreux exercices d'application proposés à la fin de chaque chapitre

Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 : Examen final écrit durée : 2h - 2 à 3 exercices indépendants. Calculs, présentation ou lecture de documents de synthèse, analyse et commentaires des résultats (coefficient 0.7)
QCM : 1h (coefficient 0.3)

Session 2 : Examen final 2h (coefficient 1)

Support en ligne

Pour accéder aux supports développés pour ce cours, vous devez être inscrit sur la plate-forme AMETICE et au cours correspondant.

>>> **Supports sur AMETICE**

Bibliographie

Gestion comptable de l'entreprise - Comptabilité Générale - Exercices et corrigés - Jean Yves Cadic -

2ème année de Licence LEA

SEMESTRE	TOTAL VOLUME HORAIRE PAR UE	ECTS	CODE APOGEE UE	UE	Nbre de groupes d'enseignement
SEMESTRE 3 30 ECTS	78 H	9 ECTS	IAVC02	UE 1 : ANGLAIS : Langue et Culture	
		6	IAVC021	Langue anglaise (Grammaire, version, compréhension orale, phonétique)	Aix : 5 groupes Mrs : 2 groupes
		3	IAVC022	Culture et civilisation du monde anglophone (civilisation US)	Aix : 1 CM + 5 gr TD Mrs : 1CM + 2 gr TD
	78 H	9 ECTS	(*)... C01	UE 2 : LANGUE B : Langue et Culture	
		6	(*)...C011	Langue B	
		3	(*)...C012	Culture et civilisation du/des pays de langue B	
	52 H	6 ECTS	LEAC03	UE 3 : DOMAINE D'APPLICATION 3.1	
	26 H	3	LEAC031	Analyse économique du rôle de l'Etat	Aix : 1 CM + 5 groupes Mrs : 1 CM + 1 groupe
	26 H	3	LEAC032	Droit : Négociation des contrats	Aix : 1 CM + 5 groupes Mrs : 1 CM + 1 groupe
	52 H	6 ECTS	LEAC06	UE 4 : DOMAINE D'APPLICATION 3.2	
26 H	3	LEAC061	Informatique	Aix : 10 groupes Mrs : 3 groupes	
26 H	3	LEAC062	Sensibilisation à l'entrepreneuriat	Aix : 1 CM + 5 groupes Mrs : 1 CM + 1 groupe	

(*) Codes Langues B : Allemand ALV/ Arabe ILV / Chinois SIV / Espagnol ELV / Hindi INV / Italien ITV / Japonais JAV / Portugais PBV / Russe RUV

UE 3 : Domaine d'application 3.1

S3

LEAC031

Intitulé de l'intervention	Analyse économique du rôle de l'Etat
Responsable	Antoine CAZORLA
Enseignants	Antoine CAZORLA – N. OLYMPIO – Daria ONORI
Durée	26 heures Aix : 1 CM et 6 Groupes - Marseille : 1 CM et 1 Groupe Cours magistral de 2h tous les 15 jours et TD de 2h tous les 15 jours (en alternance avec le droit)
Objectifs de l'intervention	Compréhension et connaissance des interventions économiques de l'Etat et des débats qu'elles occasionnent
Plan de l'intervention	<ol style="list-style-type: none">1. Intervention publique et allocation des ressources2. Intervention publique et stabilisation de l'économie3. Intervention publique et redistribution
Activités pédagogiques	Lecture, dossier, cours magistral, exercices d'application.
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 : Examen final : écrit de 2 heures - 2 ou 3 questions de cours et de réflexion, en général sur un sujet d'actualité (coef. 1)
Support en ligne	Pour accéder aux supports développés pour ce cours, vous devez être inscrit sur la plate-forme AMETICE et au cours correspondant. >>> Supports sur AMETICE
Bibliographie	BENASSY-QUÉRÉ A., COEURÉ B., JACQUET P., PISANI-FERRY J. (2004), <i>Politique économique</i> , De Boeck, Coll. Ouvertures économiques...

S3**LEAC032**

Intitulé de l'intervention	Droit – Négociation des contrats
Responsable	Franck HAID
Enseignants	Franck HAID
Durée	26 heures Aix : 1 CM et 5 Groupes - Marseille : 1 CM et 1 Groupe Cours magistral de 2h tous les 15 jours et TD de 2h tous les 15 jours (en alternance avec l'économie)
Objectifs de l'intervention	<p>La connaissance du droit des contrats est essentielle dans la vie quotidienne et dans la vie professionnelle. A l'issue de cet enseignement, les étudiants devront être en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaître s'ils sont en présence d'un contrat ou non - négocier un contrat en respectant les principes de loyauté et de bonne foi et en liant stratégiquement leur(s) partenaire(s)
Plan de l'intervention	<p>Introduction</p> <p>1 : la notion de contrat</p> <p>2 : les modes de formation du contrat.</p> <p>3 : la négociation contractuelle</p> <p>4 : les conditions de validité du contrat.</p>
Activités pédagogiques	Cas pratiques, arrêts des cours d'appel et de la Cour de cassation
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 : Examen final : écrit de 2 heures - Epreuve « pratique » (coef. 1)
Support en ligne	<p>Pour accéder aux supports développés pour ce cours, vous devez être inscrit sur la plate-forme AMETICE et au cours correspondant.</p> <p>>>> Supports sur AMETICE</p>
Bibliographie	A. Bénabent « Les obligations », Montchrestien, coll. Domat, 11 ^{ème} édition 2007 – J. Flour, J-L Aubert et E. Savaux « Les obligations », tome 1, l'acte juridique, Armand Colin, coll U, 2008...
Autres sources	Dossiers : revue de presse juridique, décisions de justice, cas...

UE 4 : Domaine d'application 3.2

S3

LEAC062

Intitulé de l'intervention	Sensibilisation à l'entrepreneuriat
Responsable	Fabrice PELLERIN
Enseignants	F. PELLERIN — P. FABRICINA — E. LE PENNEC
Durée	26 heures Aix : 1 CM + 5 Groupes TD Marseille : 1 CM + 1 Groupe TD
Objectifs de l'intervention	Sensibiliser les étudiants à l'esprit d'entreprendre, aux qualités et démarches à mettre en œuvre
Plan de l'intervention	Introduction (rappel historique, esprit d'entreprendre vs esprit d'entreprise, enjeux) 1. L'esprit d'entreprendre : une dimension sociale et des qualités personnelles au service de la création de valeur 2. Les principales formes d'entrepreneuriat : approches et démarches 3. Les composantes marketing, financières et juridiques des projets d'entreprendre
Activités pédagogiques	Cours magistral et TD
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 : Examen final : écrit de 2 heures
Support en ligne	Disponible sur AMETICE
Bibliographie	Disponible sur AMETICE

S3**LEAC061**

Intitulé de l'intervention	Informatique
Responsable	Estelle VERONIS (CILSH)
Enseignants	Fabrice LHOTTE, Bernard SAVONET, Gilles MONTANARD, Antonin RICARD, Alice CARNE
Durée	26 heures Aix : 10 Groupes - Marseille : 2 Groupes
Objectifs de l'intervention	Préparation à l'examen du Certificat Informatique et Internet C2i
Plan de l'intervention	<ul style="list-style-type: none">- Maîtriser son environnement de travail (savoir utiliser un ordinateur, le réseau, les attaques, etc.)- Internet (mail, forums, rechercher et publier de l'information, etc.)- Travail collaboratif (partage d'information, etc.)- Bureautique (réaliser des documents textes courts et longs, créer des documents dans un tableau, réaliser une présentation, etc.)- Ethique et Déontologie
Activités pédagogiques	
Modalités de contrôle des connaissances	CCI – C2I
Support en ligne	
Bibliographie	

2ème année de Licence LEA

SEMESTRE	VOLUME HORAIRE PAR UE	ECTS	CODE APOGEE UE	UE	Nbre de groupes d'enseignement	
SEMESTRE 4	78 H	9 ECTS	IAVD02	UE 1 : ANGLAIS : Langue et Culture / TRONC COMMUN		
		6	IAVD021	Langue anglaise (Grammaire, thème, compréhension orale, phonétique)	Aix : 5 groupes Mrs : 2 groupes	
		3	IAVD022	Culture et civilisation du monde anglophone (civilisation GB)	Aix : 1 CM + 5 gr TD Mrs : 1 CM + 2 gr TD	
	78 H	9 ECTS	(*)...D01	UE 2 : LANGUE B : Langue et Culture / TRONC COMMUN		
		6	(*)... D011	Langue B		
		3	(*)... D012	Culture et civilisation du/des pays de langue B		
	52 H	6 ECTS	LEAD03	UE 3 : DOMAINE D'APPLICATION 4.1 / TRONC COMMUN		
	26 H	3	LEAD031	Concurrence imparfaite et Economie de la firme	Aix : 1 CM + 5 groupes Mrs : 1 CM + 1 groupe	
	26 H	3	LEAD032	Droit : Effets des contrats	Aix : 1 CM + 5 groupes Mrs : 1 CM + 1 groupe	
	26 H	3 ECTS		UE 4 : DOMAINE D'APPLICATION 4.2 / TRONC COMMUN		
	26 H	3	LEAD5PS4	Projet Professionnel Personnel et préfiguration de parcours (5P)		
	26 à 39H	3 ECTS		UE 5 : COMPETENCES SPECIFIQUES		
	PARCOURS 1 : Affaires internationales					
	26 H	3	LEAD06	Informatique : Tableurs	Aix : 5 groupes Mrs : 2 groupes	
	PARCOURS 2 : Traduction professionnelle					
13 H	coeff. 0,5	LEAD071	Introduction à la traduction	1 CM		
26H	coeff. 0,5	LEAD072	Français pour la traduction	1 CM		
PARCOURS 3 : Gestion de projets et outils de communication						
26 H	3	LEAD08	Informatique : Logiciels de communication	Aix : 5 groupes Mrs : 2 groupes		

(*) Codes Langues B : Allemand ALV / Arabe ILV / Chinois SIV / Espagnol ELV / Hindi INV / Italien ITV / Japonais JAV / Portugais PBV / Russe RUV

UE 3 : Domaine d'application 4.1

S4

LEAD031

Intitulé de l'intervention	Concurrence imparfaite et économie de la firme
Responsable	Alice FABRE
Enseignants	Alice FABRE — Daria ONORI — Noémie OLYMPIO
Durée	26 heures Aix : 1 CM + 5 groupes Marseille : 1CM + 1 groupe
Objectifs de l'intervention	<p>Etude des différentes structures de marché en concurrence imparfaite, et analyse économique des différentes dimensions de la firme en tant qu'organisation (rôle de l'information, des mécanismes d'incitations et de contrôle ; relation organisation /innovations ; organisation/institutions).</p> <p>Une attention particulière est portée à la place de la firme dans le processus de mondialisation.</p>
Plan de l'intervention	<ol style="list-style-type: none">1. La concurrence imparfaite2. Théorie de la firme3. Mondialisation et entreprises multinationales
Activités pédagogiques	<p>Cours magistral de 2h tous les 15 jours et TD de 2h tous les 15 jours (en alternance avec le Droit)</p>
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 Examen final écrit durée : 2h (coef.1)
Support en ligne	<p>Pour accéder aux supports développés pour ce cours, vous devez être inscrit sur la plate-forme AMETICE et au cours correspondant.</p> <p>>>> Supports sur AMETICE</p>
Bibliographie	Bibliographie sur AMETICE

S4**LEAD032****Intitulé de
l'intervention****Droit : Effets des contrats****Responsable**

Franck HAID

Enseignants~~Franck HAID~~**Durée**

26 heures

Aix : 1 CM + 5 groupes
Marseille : 1CM + 1 groupe**Objectifs de
l'intervention**

Ce cours se situe dans une perspective comparatiste et européenne avec pour objectif de former les étudiants aux différentes actions qui pourraient résulter d'une inexécution contractuelle

**Plan de
l'intervention**

- La force obligatoire et l'effet relatif du contrat
- L'interprétation du contrat par le juge
- L'obligation de coopération et l'obligation de bonne foi dans l'exécution du contrat
- Les sanctions de l'inexécution du contrat

**Activités
pédagogiques**

Cas pratiques, arrêts des cours d'appel et de la Cour de cassation

**Modalités de
contrôle des
connaissances**

Sessions 1 et 2 Examen final écrit durée : 2h (coef.1) Epreuve pratique

Support en ligne

Pour accéder aux supports développés pour ce cours, vous devez être inscrit sur la plate-forme AMETICE et au cours correspondant.
>>> Supports sur AMETICE

Bibliographie

S4

LEAD5PS4

Intitulé de l'intervention	Projet professionnel personnel et préfiguration de parcours (5P)
Responsable de la coordination	Jean-François LABORDE
Enseignants	L'enseignant tuteur peut être un enseignant du domaine d'application ou un enseignant de langues intervenant au cours de l'une des trois années de licence ou de l'une des deux années de Master.
Objectifs de l'intervention	<ul style="list-style-type: none">• La construction de son parcours par l'étudiant dès la deuxième année de licence, en cohérence avec ses projets de stages ;• La contribution aux fondements d'une activité professionnelle et à l'autonomie de l'étudiant ;• L'acquisition de méthodes, outils, langages propres au travail universitaire ;• La réalisation d'un travail personnel de recherche ;• L'intégration des savoirs acquis au cours de la formation, leur mise en relation afin de développer les capacités d'adaptation requises ;• L'apprentissage du travail en groupe, sous contrainte de temps et de moyens, lorsque le projet est réalisé par plusieurs étudiants ;• Une meilleure maîtrise de l'outil informatique
Organisation	<p>Il s'agit d'un rapport de 7 à 10 pages, dans lequel l'étudiant (seul ou en groupe de 3 maximum) va apprendre à utiliser ses connaissances, à développer une méthodologie et un esprit d'analyse pour définir son parcours universitaire et professionnel. Ce projet doit être cohérent avec le choix du parcours et le stage de licence 3.</p>
Calendrier	<p>Fiche projet signée par l'enseignant tuteur, à l'accueil LEA au plus tard le 8 Février 2013</p> <p>Remise du rapport au plus tard le 15 avril 2013, (session 1) ou le 21 juin 2013 (session 2 de rattrapage)</p>
Modalités de contrôle des connaissances	L'enseignant tuteur évalue le rapport qui présente le projet
Support en ligne	Pour accéder aux documents téléchargeables, vous devez être inscrit sur la plate-forme AMETICE >>> Supports sur AMETICE

PARCOURS 1 : Affaires Internationales

S4	LEAD06
Intitulé de l'intervention	Informatique : Tableurs
Responsable	Rolland SEILLER ???
Enseignants	Fabrice LHOTTE, Gilles MONTANARD, Roland SEILLER, Bernard SAVONET, Alice CARNE
Durée	26 heures Aix : 6 Groupes - Marseille : 2 Groupes
Objectifs de l'intervention	
	Approfondissement des notions sur le tableur acquises au semestre 3 (C2I)
Plan de l'intervention	
	<ul style="list-style-type: none">- Eléments de statistiques- Manipulation des listes- Tableaux croisés dynamiques- Tableaux et graphiques de synthèse
Activités pédagogiques	
	TD de 2h en salle informatique et à distance
Modalités de contrôle des connaissances	CCI (Contrôle continu intégral)
Support en ligne	
	Pour accéder aux supports développés pour ce cours, vous devez être inscrit sur la plate-forme AMETICE et au cours correspondant. >>> Supports sur AMETICE
Bibliographie	
	Des liens vers diverses sources d'information se trouvent dans les cours en ligne

PARCOURS 2 : Traduction Spécialisée

S4	LEAD071
Intitulé de l'intervention	Introduction à la traduction
Responsable	Anne REYNES
Enseignants	
Durée	13 heures Aix : 1 Groupe
Objectifs de l'intervention	Initiation à la traduction professionnelle générale anglais>français : - travail à partir de divers documents authentiques ; - mise en place des procédés de traduction ; - connaissance des outils et des ressources du traducteur.
Plan de l'intervention	Travail hebdomadaire sur un document donné à traduire assorti de recherches documentaires et lexicales.
Activités pédagogiques	Traduction, recherches thématiques, recherche lexicale.
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 Examen final, écrit, 2h : traduction (coef.1)
Support en ligne	Les sites, bases de données et sources expertes en ligne seront indiquées par l'intervenant.
Bibliographie	

S4**LEAD072**

Intitulé de l'intervention	Français pour la traduction	
Responsable	Martine COSTE	
Enseignants	Martine COSTE	
Durée	26 heures	Aix : 1 Groupe
Objectifs de l'intervention	<p>Permettre aux étudiants de renforcer leur niveau de français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en enrichissant leurs connaissances lexicales - en faisant l'apprentissage des niveaux de registre et des différences de tons ; • en cherchant à adapter son message et le niveau de sa traduction en fonction du destinataire ciblé ainsi que de la situation d'énonciation et de communication ; • en s'exerçant à la reformulation du français au français (indispensable pour l'entraînement à la traduction orale) ; • en améliorant la qualité de la version quand le français est la langue-cible par un travail d'ordre stylistique et rhétorique. 	
Plan de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances lexicales (études sur les synonymes/antonymes ; paronymes ; homonymes ; recherche du mot juste et de l'expression des nuances) ; • apprentissage des niveaux de registre et des différences de tons ; • ordre des mots et des prépositions dans la phrase ; emploi des modes appropriés ; • entraînement à la traduction orale. 	
Activités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches explicatives suivies d'exercices d'application (sur documents dont fautes relevées dans les travaux d'étudiants) • Correction immédiate en cours • Reformulation des explications à la demande 	
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 : Examen final, durée 2 heures (Coef. 1)	
Support en ligne	En cours de réalisation	
Bibliographie	<p>Traduire : entraînement à la traduction et à la traductologie, Mireille QUIVY, Ellipses, 2010</p> <p>Dictionnaire des difficultés de la langue française, Larousse, plusieurs rééditions.</p> <p>Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne, DE BOECK, HANSE (Joseph), Duculot, Louvain-la-Neuve (Belgique), 3^e édition (1994)</p> <p>Le français correct : Guide pratique des difficultés, Maurice GREVISSE (plusieurs rééditions)</p>	

PARCOURS 3 : Gestion de projets et outils de communication

S4

LEAD08

Intitulé de l'intervention	Informatique : logiciels de Communication
Responsable	Rolland SEILLER ???
Enseignants	Rolland SEILLER, Fabrice LHOTTE, Bernard SAVONET, Gilles MONTANARD, Alice CARNE
Durée	26 heures Aix : 6 Groupes - Marseille : 2 Groupes
Objectifs de l'intervention	
	Maîtrise de l'utilisation des logiciels utilisés en communication
Plan de l'intervention	
	Intégration de différents logiciels libres <ul style="list-style-type: none">- Scribus (P.A.O.)- The GIMP (logiciel graphique)- Inkscape (dessin vectoriel)- Présentation Assistée par Ordinateur (Powerpoint, Impress)
Activités pédagogiques	TD de 2h en salle informatique et à distance
Modalités de contrôle des connaissances	CCI
Support en ligne	
	Pour accéder aux supports développés pour ce cours, vous devez être inscrit sur la plate-forme AMETICE et au cours correspondant.
Bibliographie	
	Des liens vers diverses sources d'information se trouvent dans les cours en ligne. >>> Supports sur AMETICE

3ème année de Licence LEA

SEMESTRE	VOLUME HORAIRE	ECTS	CODE APOGEE UE	UE	Nbre de groupes d'enseignement
SEMESTRE 5	78 H	9 ECTS	IAVE02	UE 1 : ANGLAIS : Langue et Culture	
		6	IAVE021	Langue anglaise (Grammaire, version, anglais des affaires, étude de presse)	4 groupes
		3	IAVE022	Culture et civilisation du monde anglophone (Civilisations US et GB)	4 groupes
	78 H	9 ECTS	(*)... E01	UE 2 : LANGUE B : Langue et Culture	
		6	(*)... E011	Langue B	
		3	(*)... E012	Culture et civilisation du/des pays de langue B	
	52 H	6 ECTS	LEAE03	UE 3 : DOMAINE D'APPLICATION 5	
	26 H	3	LEAE031	Economie internationale	1 CM
	26 H	3	LEAE032	Introduction au marketing	1 CM + 6 groupes
	52 H	6 ECTS		UE 4 : COMPETENCES SPECIFIQUES	
SEMESTRE 5	PARCOURS 1 : Affaires internationales : 2 UE au choix				
	26 H	3	LEAE061	Stratégie internationale	1 CM
	26 H	3	LEAE062	Outils d'analyse des performances	1 CM + 4 groupes
	26 H	3	LEAE063	Sensibilisation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1	1 CM
	PARCOURS 2 : Traduction professionnelle				
	26 H	Coeff. 0.5	LEAE0531	Introduction à la traduction économique	1 CM
	13 H	Coeff 0,25	LEAE0532	Techniques de traduction et recherche documentaire	1 CM
	13 H	Coeff. 0,25	LEAE0533	Traduction orale 1	1 CM
	PARCOURS 3 : Gestion de projets et outils de communication : 2 UE au choix				
	26 H	3	LEAE071	Gestion de projets	1 CM + 4 groupes
	26 H	3	LEAE072	Communication media	1 CM + 4 groupes
	26 H	3	LEAE063	Sensibilisation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1	1 CM

(*) Codes Langues B : Allemand ALV/ Arabe ILV / Chinois SIV / Espagnol ELV / Hindi INV / Italien ITV / Japonais JAV / Portugais PBV / Russe RUV

UE 3 : Domaine d'application 5

S5

LEAE031

Intitulé de l'intervention	Economie internationale	
Responsable	Denis PEGUIN	
Enseignants	Denis PEGUIN	
Durée	2h / semaine = 26 heures	Aix : 1 CM
Objectifs de l'intervention	<ul style="list-style-type: none">- Comprendre les fondements des échanges mondiaux et la structure des flux commerciaux- Comprendre l'impact des politiques commerciales sur l'économie mondiale- Comprendre les principaux défis auxquels fait face le système commercial mondial- Accroître l'intérêt de l'étudiant pour l'international	
Plan de l'intervention	<ul style="list-style-type: none">• Historique du commerce mondial• La globalisation• Les théories traditionnelles de l'échange• Les théories modernes de l'échange• La géographie économique• L'organisation du commerce mondial• Les politiques commerciales• La régionalisation des échanges• L'Espace Économique Européen• Les ressources naturelles et la gouvernance mondiale	
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 – Examen terminal Questions à choix multiples à la session 1 et examen sur table à la session 2 portant sur le cours et sur l'actualité internationale Durée 1h30 (coef. 1)	
Support en ligne	AMETICE	
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none">• Paul Krugman, Maurice Obstfeld, Gunther Capelle-Blancard, Matthieu Crozet, Economie internationale, Pearson Education, 8e édition 2009• Rainelli Michel, Le commerce international, 10e éd., Paris, La Découverte « Repères », 2009• Rainelli Michel, La Nouvelle Théorie du commerce internationale, 3^e éd., Paris, La Découverte « Repères », 2003• CEPII, L'économie mondiale 2012, La Découverte, Collection Repères >>> Rapports en ligne• Rapport sur le développement dans le monde (diverses années) >>> Site de téléchargement des rapports• OMC, Rapport sur le commerce mondial (diverses années) >>> Site de téléchargement des rapports	

S5**LEAE032****Intitulé de l'intervention****Introduction au marketing****Responsable**

Anne-Marie LIENART-REYNAUD

Enseignant

Anne-Marie LIENART-REYNAUD — Ekaterina LE PENNEG

Durée

26 heures/ étudiant

Aix : 1 CM (18h)

+ 6 groupes TD (6X8h)

Objectifs de l'intervention

Maîtrise des concepts de base relatifs au marketing et d'une démarche méthodologique d'analyse marketing.

Recherche, lecture et compréhension de données statistiques relatives aux marchés et au comportement du consommateur. Lecture, compréhension et analyse de la presse marketing. Maîtrise de la méthodologie de l'enquête

Plan de l'intervention

Introduction : Évolution du marketing, définition, concepts clés, démarche et limites

1. APPROCHE ANALYTIQUE : Analyses externe et interne
2. STRATEGIE MARKETING: Plan Marketing, segmentation, ciblage et positionnement
3. MARKETING MIX: Produit, Prix, Communication, Distribution

Activités pédagogiques

Cours magistraux et TD – études de cas pratiques -

Modalités de contrôle des connaissances

Sessions 1 et 2 Examen final : écrit de 2 heures - Etude de cas (coef. 1)

Support en ligne

Pour accéder aux supports développés pour ce cours, vous devez être inscrit sur la plate-forme AMETICE et au cours correspondant.

Bibliographie

Marketing, Management, Philip Kotler et Bernard Dubois, éd. Publi Union...Revues et quotidiens : LSA , Stratégies, Management, Capital, Entreprise, Challenges, Le Monde, Les Échos...

UE 4 : COMPETENCES SPECIFIQUES

PARCOURS 1 : Affaires Internationales

S5	LEAE061
Intitulé de l'intervention	Stratégie internationale
Responsable	Anne-Marie LIENART-REYNAUD
Enseignants	Anne-Marie LIENART-REYNAUD
Durée	26 heures Aix : 1 CM
Objectifs de l'intervention	Fournir une réflexion préalable à l'élaboration d'une démarche export (1 ^{ère} partie) Processus opérationnel d'un plan de développement à l'export (2 ^{ème} partie)
Plan de l'intervention	<p style="text-align: center;">Première Partie</p> I – Les conditions du développement international de l'entreprise II – La préparation du produit pour l'international III – Les stratégies de développement à international <p style="text-align: center;">Deuxième partie</p> Diagnostic et compétences de l'entreprise – Recherche et sélection de marchés extérieurs – Stratégie marketing d'approche et de pénétration des marchés – Prospection et négociation des contrats commerciaux à l'international.
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 Oral en fin de semestre (20 mn) (coef. 1)
Support en ligne	Ce cours n'est pas disponible sur la plate-forme AMETICE
Bibliographie	Exporter Pratiques du Commerce international, ouvrage de référence, Col. Commerce International Foucher 18 ^{ième} éd.- Gestion stratégique internationale Jack Jabes Economica.- Guide pratique du Commerce International, Exportation/Importation, Sylvie Graumann Ed Litec...

S5**LEAE062**

Intitulé de l'intervention	Outils d'analyse des performances
Responsable	Fabrice PELLERIN
Enseignants	F. PELLERIN
Durée	26 heures Aix : 1 CM + 4 groupes TD
Objectifs de l'intervention	Permettre aux étudiants d'appréhender les différentes dimensions de la performance des organisations grâce à l'étude des concepts et outils d'analyse des performances commerciale, financière, organisationnelle et sociale.
Plan de l'intervention	Introduction à la notion de performance 1. Outils d'analyse de la performance commerciale 2. Outils d'analyse de la performance financière 3. Outils d'analyse de la performance organisationnelle et sociale
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 Examen terminal (coef. 1)
Support en ligne	Pas de support en ligne pour ce cours
Bibliographie	Disponible sur AMETICE

OPTION PARCOURS 1 et 3 : Métiers de l'Enseignement**S5****LEAE063****Intitulé de l'intervention****Sensibilisation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation – 1****Responsable**

Nathalie RICHIT ??????

Enseignants

Nathalie RICHIT

Durée

26 heures

Aix : 1 CM

Objectifs de l'intervention

Ce module, complété par le stage d'observation et les cours et TD du semestre 6, est reconnu par l'IUFM. Son évaluation facilite l'entrée à l'IUFM pour les concours de Professeur des Ecoles et de Professeur des Collèges et Lycées (notamment le CAPES de SES, les CAPET d'Economie et Gestion et les CAPLP2 Tertiaires).

Au premier semestre ce module est commun à toutes les disciplines, il est prolongé sous des formes spécifiques au 2^{ième} semestre pour les étudiants LEA, de Sciences Economiques et AES AMU

Plan de l'intervention

- 1 - Première approche du métier d'enseignant
- 2 - Information sur les formations à l'IUFM et les concours de recrutement et les métiers de la formation
- 3 - Initiation à l'observation de situations éducatives
- 4- Apport de connaissances sur le système éducatif français

Modalités de contrôle des connaissances

CCI

Support en ligne

Ce cours n'est pas disponible sur la plate-forme AMETICE

Bibliographie

Une bibliographie spécifique sera communiquée en cours.

PARCOURS 2 : Traduction professionnelle

S5	LEAE0531
Intitulé de l'intervention	Introduction à la traduction économique
Responsable	Richard TRIM ?????
Enseignants	Richard TRIM
Durée	26 heures Aix : 1CM
Objectifs de l'intervention	Apprentissage et renforcement de la terminologie économique en anglais par le biais de la traduction
Plan de l'intervention	
Modalités de contrôle des connaissances	Session 1 : contrôle continu (coef ?)+ une épreuve écrite à la fin du semestre (coef ?) Session 2 : Examen écrit durée ? (coef 1)
Support en ligne	Documents sur AMETICE
Bibliographie	

S5

LEAE0532

Intitulé de l'intervention	Techniques de traduction et recherche documentaire
Responsable	Anne REYNES
Enseignants	Anne REYNES
Durée	13 heures Aix : 1CM
Objectifs de l'intervention	Apprentissage des outils/moteurs de recherche documentaire et terminologique. Mise en œuvre des procédés de traduction.
Plan de l'intervention	<ul style="list-style-type: none">- Les moteurs et métamoteurs de recherche ;- Outils de recherche terminologique ;- Procédés de traduction
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 : Examen final, écrit, 1h : exercices d'application des procédés vus au cours du semestre (coef 1)
Support en ligne	Les documents, exercices et consignes seront placés chaque semaine sur la plateforme AMETICE. >>>Inscription obligatoire sur AMETICE, ainsi qu'au cours correspondant.
Bibliographie	

S5

LEAE0533

Intitulé de l'intervention	Traduction orale 1
Responsable	Anne REYNES
Enseignants	<u>Delphine TARTENSSON-KERR</u>
Durée	13 heures Aix : 1CM
Objectifs de l'intervention	Initiation à la traduction à vue
Plan de l'intervention	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre rapide et synthétique des procédés de traduction ;- Développement des capacités de mémorisation ;- Amélioration de la restitution à l'oral en français.
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 : Examen final, oral, 20 mn
Support en ligne	
Bibliographie	

PARCOURS 3 : Gestion de projets et outils de communication

S5

LEAE071

Intitulé de l'intervention

Gestion de projets

Responsable

Karine GUIDERDONI-JOURDAIN

Enseignants

Karine GUIDERDONI-JOURDAIN – Antonin RICARD

Durée

26 heures Aix : 1 CM (12h) + 4 groupes de TD (12h/groupe – 6 séances)

Objectifs de l'intervention

L'objectif de cet enseignement est de comprendre ce que le management de projet signifie dans son ensemble

Plan de l'intervention

Plus précisément, seront abordés des notions de base inhérentes à la conduite d'un projet telles que

- La gestion d'équipe : les questions de leadership, de team-building, de dynamique de coopération seront abordées ainsi que la gestion des conflits.
- La gestion de la connaissance : le knowledge management : comment créer du savoir grâce à un projet, le capitaliser pour mieux le transmettre
- Le management du système de communication et de l'information.
- Puis, la méthodologie de conduite de projet sera également expliquée.

Activités pédagogiques

Les cours de TD permettront un passage facilité des notions théoriques à la pratique. Découverte du travail en équipe ; Découverte de logiciels informatiques spécifiques en ingénierie de projet.

Modalités de contrôle des connaissances

Un examen écrit (1H30) sur une notion de base (coefficient : 0,6)

Un rapport de projet réalisé en équipe (TD) (coefficient : 0, 4)

Support en ligne

Des documents seront régulièrement mis en ligne sur la nouvelle plate-forme : des éléments bibliographiques, comme des cas d'études..

S5**LEAE072**

Intitulé de l'intervention	Communication media
Responsable	Philippe HERT
Enseignants	Philippe HERT — Ekaterina LE PENNEC
Durée	26 heures Aix : 1 CM + 4 groupes
Objectifs de l'intervention	Acquisition des connaissances de base des théories des médias qui fondent une analyse des pratiques de communication médiatique. Compréhension des concepts de média, de médiation, de public, de réception, d'organisation communicante, de crise, de pratiques culturelles, de leader d'opinion. Acquisition d'une capacité d'analyse rigoureuse des phénomènes médiatiques et capacité à les appliquer à des cas concrets.
Plan de l'intervention	<ol style="list-style-type: none">1. Origines des études sur les médias2. Relations avec les publics3. La communication à deux étages4. Les nouveaux médias et les médiations5. Communication institutionnelle et publique6. Communication culturelle
Activités pédagogiques	Cours magistral + TD d'application à partir d'études de cas concrets et analyse de textes.
Modalités de contrôle des connaissances	
Support en ligne	Bibliographie sur Ametice

3ème année de Licence LEA

SEMESTRE	TOTAL VOLUME HORAIRE PAR UE	ECTS	CODE APOGEE UE	UE	Nbre de groupes d'enseignement
	42 H	9 ECTS		UE 1 : ANGLAIS : Langue et Culture	
		6	IAVF021	Langue anglaise (Phonétique, thème, anglais des affaires, traduction orale)	4 groupes
		3	IAVF022	Culture et civilisation du monde anglophone (Civilisation US et GB – Synthèse)	4 groupes
	42 H	9 ECTS	(*)...F01	UE 2 : LANGUE B : Langue et Culture	
		6	XXXF011	Langue B	
		3	XXXF012	Culture et civilisation du/des pays de langue B	
	39 H	6 ECTS		UE 3 : COMPETENCES SPECIFIQUES	
				PARCOURS 1 : Affaires internationales : 2 UE au choix	
	21 H	3	LEAF071	Jeu d'entreprise	4 groupes
	21 H	3	LEAF072	Droit international économique	1 CM
	18 H	3	LEAF073	Sensibilisation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2	1 CM
SEMESTRE 6				PARCOURS 2 : Traduction professionnelle	
	9 H	Coeff. 0.25	LEAF081	Traduction orale 2	1 CM
	9 H	Coeff. 0.25	LEAF082	Introduction à la traduction technique	1 CM
	9 H	Coeff. 0.25	LEAF083	Traduction économique	1 CM
	9 H	Coeff. 0.25	LEAF084	Traduction éditoriale	1 CM
				PARCOURS 3 : Gestion de projets et outils de communication : 2 UE au choix	
	21 H	3	LEAF074	Jeu de management de projets	4 groupes
	21 H	3	LEAF072	Droit international économique	1 CM
	18 H	3	LEAF073	Sensibilisation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2	1 CM
		6 ECTS		UE 4 / TRONC COMMUN P 1 - P2 - P3	
			LEA F05	Stage	

(*) Codes Langues B : Allemand ALV / Arabe ILV / Chinois SIV / Espagnol ELV / Hindi INV / Italien ITV / Japonais JAV / Portugais PBV / Russe RUV

PARCOURS 1 : Affaires Internationales

S6

LEAF071

Intitulé de l'intervention	Jeu d'entreprise
Responsable	Olivier ARNAUD
Enseignants	Olivier ARNAUD
Durée	21 heures Aix : 4 groupes
Objectifs de l'intervention	<p>Simulation d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">- Apprendre à travailler en équipe (répartition des tâches, prises de décision communes, analyse de critères de performances, analyse du marché...).- Permettre de mettre en situation réelle des connaissances théoriques et à utiliser en temps limité des outils de gestion.
Plan de l'intervention	<p>Les participants sont regroupés en équipes. Chacune d'entre elles constitue une entreprise. Les entreprises sont toutes en situation de concurrence sur un même marché et le jeu de simulation se déroule sur plusieurs jours consécutifs. Présence obligatoire.</p>
Modalités de contrôle des connaissances	<p>CCI (Contrôle continu intégral)</p> <p>L'évaluation porte sur les résultats des entreprises, la coordination de chaque équipe, la qualité des rapports intermédiaires et finaux</p>
Support en ligne	
Bibliographie	

S6

LEAF072

Intitulé de
l'intervention**Droit International économique**

Responsable

Manuel CHASTAGNARET

Enseignants

Manuel CHASTAGNARET

Durée

21 heures

Aix : 1 CM

Objectifs de
l'intervention

Il s'agit de présenter l'organisation des institutions internationales économiques (statuts, modalités de vote) et des institutions européennes ainsi que de présenter sommairement les règles de droit matériel, les principes fondamentaux dans une perspective critique.

Ce cours est fondamental pour comprendre le cadre juridique dans lequel évoluent les échanges internationaux et les grands principes du marché intérieur de l'Union européenne qui seront traités en Master.

Plan de
l'intervention

Partie 1 : Mécanismes du droit du commerce international (institutions économiques internationales : les échanges commerciaux internationaux, les relations monétaires et financières internationales)

Partie 2 : Fonctionnement de l'union européenne
Institutions et grands principes

Partie 3 : Introduction aux grands systèmes fiscaux (approche comparée)

Modalités de
contrôle des
connaissances

Sessions 1 et 2 Examen final : écrit de 2 heures (questions de connaissance et exercices de réflexion : commentaire dirigé de texte et/ou cas pratique) (coef. 1)

Support en ligne

Ce cours n'est pas intégralement disponible sur AMETICE : plans et documents en accès réservé

Bibliographie

Carreau (D.) et Juillard (P.), *Droit international économique*, Dalloz, Paris, 3^{ème} éd., 2007, 744 p.

Dupuy (P.-M.), *Droit international public*, Dalloz (Précis), Paris, 7^{ème} éd., 2004, 811 p. (droit international économique : pp. 657-709)...

OPTION PARCOURS 1 et 3 : Métiers de l'Enseignement**S6****LEAF073**

Intitulé de l'intervention	Sensibilisation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation – 2	
Responsable	Nathalie RICHIT	
Enseignants	Nathalie RICHIT	
Durée	18 heures	Aix : 1 CM
Objectifs de l'intervention	Approfondir une des thématiques du SMEEF 1	
Plan de l'intervention	Travail personnel encadré avec soutenance orale	
Modalités de contrôle des connaissances	CCI	
Support en ligne	Non	
Bibliographie	-	

PARCOURS 2 : Traduction professionnelle

S6

LEAF081

**Intitulé de
l'intervention**

Traduction orale 2

Responsable

Anne REYNES

Enseignants

Delphine TARTENSSON-KERR

Durée

9 heures

Aix : 1CM

**Objectifs de
l'intervention**

Initiation à la restitution orale avec prise de notes
anglais>français

**Plan de
l'intervention**

- Amélioration de la restitution en français ;
- Développement des capacités de synthèse et de mémorisation ;
- Mise en place d'une prise de notes efficace.

**Modalités de contrôle
des connaissances**

Sessions 1 et 2 : Examen final, oral, 20 mn

Support en ligne

S6

LEAF082

Intitulé de l'intervention	Introduction à la traduction technique	
Responsable	Anne REYNES	
Enseignants	Gatherine TRON-MULDER	
Durée	9 heures	Aix : 1CM
Objectifs de l'intervention	Introduction au domaine « technique » de la traduction professionnelle.	
Plan de l'intervention	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des domaines et du marché ;- Initiation à la documentation et à la recherche d'information ;- Terminologie ;- Présentation des divers types de documents traduits.	
Modalités de contrôle des connaissances	Sessions 1 et 2 : Examen final, écrit, 1h	
Support en ligne		

S6

LEAF083

Intitulé de l'intervention	Traduction économique	
Responsable	Anne REYNES	
Enseignants	Richard TRIM	
Durée	9 heures	Aix : 1CM
Objectifs de l'intervention		
Plan de l'intervention		
Modalités de contrôle des connaissances		
Support en ligne		

S6**LEAF084****Intitulé de
l'intervention****Traduction éditoriale****Responsable**

Anne REYNES

Enseignants

Catherine TRON-MULDER

Durée

9 heures

Aix : 1 CM

**Objectifs de
l'intervention**

Introduction au domaine « éditorial » de la traduction professionnelle.

**Plan de
l'intervention**

- Amélioration de la connaissance et de la maîtrise de la langue française ;
- Questions de ton, de registre, de point de vue ;
- Notion d'inter culturalité ;
- Sensibilisation à la notion de qualité.

**Modalités de contrôle
des connaissances**

Sessions 1 et 2 : Examen final, écrit, 1h

Support en ligne

S6

LEAF074

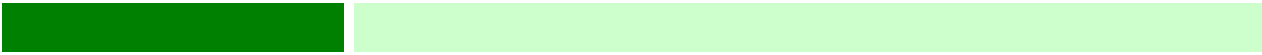
Intitulé de l'intervention	Jeu de management de projets
Responsable	Karine GUIDERDONI-JOURDAIN
Enseignants	Karine GUIDERDONI-JOURDAIN
Durée	21 heures Aix : 4 groupes
Objectifs de l'intervention	Apprendre à travailler en équipe (répartition des tâches, prises de décision communes...). Comprendre la logique « projets ». Permettre de mettre en situation réelle des connaissances théoriques
Plan de l'intervention	
	Les participants sont regroupés en équipes travaillant sur un même projet
Activités pédagogiques	
Modalités de contrôle des connaissances	CCI (Contrôle continu intégral)
Support en ligne	
Bibliographie	

UE 4 : TRONC COMMUN P1 – P2 – P3

S6

LEAF05

Intitulé de l'intervention	Stage
Responsable de la coordination	Fabrice PELLERIN
Enseignants	L'enseignant tuteur peut être un enseignant du domaine d'application ou un enseignant de langues intervenant au cours de l'une des trois années de Licence ou de l'une des deux années de Master.
Durée	2 mois minimum dans une entreprise, une association, une administration ou une ONG en France ou à l'étranger
Objectifs de l'intervention	Permettre à l'étudiant de se constituer un relationnel et une expérience professionnelle, d'acquérir des savoir-faire et savoir être en milieu professionnel pour confronter et compléter sa formation théorique
Organisation	Avant le stage l'étudiant procède lui-même à la recherche du lieu de stage, négocie le contenu des activités ou missions confiées avec le représentant de l'organisme d'accueil et son enseignant tuteur. L'étudiant ne peut commencer le stage sans avoir rempli une « fiche de stage » signée par son enseignant tuteur et 3 exemplaires d'une « convention de stage » signés par son responsable dans l'organisme d'accueil, l'enseignant tuteur et le Président de l'Université. Les consignes et documents sont disponibles sur AMETICE
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Début du stage : à partir du 1^{er} avril 2013• Date limite de remise du rapport (1^{re} session) : 24 mai 2013• Date limite de remise du rapport (2^e session) : 28 juin 2013 (dérogation si mobilité internationale au S6 : 3 septembre 2013) <p>Un rapport peut être rendu avant la fin du stage, à condition que 5 semaines de stage minimum aient été effectuées.</p>
Modalités de contrôle des connaissances	À l'issue du stage un rapport de 12 à 15 pages présente l'organisme d'accueil, les activités du stagiaire et l'analyse d'une situation de gestion particulière. L'évaluation du rapport par l'enseignant tuteur et l'évaluation du stagiaire par son représentant dans l'organisme d'accueil, permettent la validation de l'UE.
Support en ligne	Pour accéder aux documents téléchargeables, vous devez être inscrit sur la plate-forme AMETICE « Stages LEA Licence et Master » .



PÔLE LANGUES, LANGAGE ET CULTURES

LICENCE LEA

ANGLAIS

2015 – 2016

Département d'Études du Monde Anglophone

AIX-MARSEILLE UNIVERSITE (AMU)
UFR Art, Lettres, Langues et Sciences humaines - Campus Aix
29, Avenue R. Schuman – 13621 Aix-en-Provence Cedex 01

INFORMATIONS GENERALES

ANNEE, SEMESTRE, UNITE D'ENSEIGNEMENT

Chaque année est composée de deux semestres. Chaque semestre est composé de plusieurs unités d'enseignements (UE) de 3, 6 ou 9 crédits ECTS chacune. Toute UE est acquise si l'étudiant obtient une moyenne d'au moins 10/20 à cette UE. Les semestres peuvent aussi être acquis même si vous n'avez pas la moyenne à toutes les UE qui le composent ; il suffit que la moyenne des UE soit supérieure ou égale à 10/20¹. De la même façon, l'année peut être validée même si vous n'avez pas la moyenne aux deux semestres. Ainsi :

- les matières se compensent au sein de chaque UE.
- les UE se compensent entre elles au sein de chaque semestre.
- les semestres se compensent entre eux au sein d'une même année.

Attention : une absence à une épreuve ou plus² empêche la compensation entre les matières de l'UE concernée, entre les UE du semestre concerné, et entre les semestres.

Si un semestre n'est pas acquis lors de la première session d'examens, l'étudiant doit repasser en seconde session toutes les matières auxquelles il n'a pas obtenu la moyenne en première session, à l'exception de celles qui se trouvent dans une UE (ou sous-UE) validée. En cas d'échec en seconde session, l'étudiant devra repasser l'année suivante toutes les matières composant la ou les UE non validées, y compris celles auxquelles il a eu la moyenne en première ou seconde session.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Il y a deux types de contrôle des connaissances :

- **Le contrôle terminal** : un seul examen (écrit ou oral, éventuellement écrit et oral) est organisé en fin de semestre pendant la période réservée aux examens. C'est la note à l'examen qui constitue la note du contrôle des connaissances pour la matière. Ce régime est en vigueur dans quasiment toutes les matières en anglais LEA.
- **Le contrôle continu** peut être partiel ou intégral.
 - Le contrôle continu partiel est constitué d'un ou plusieurs examens en cours de semestre, plus un examen terminal en fin de semestre.
 - Le contrôle continu intégral comporte au moins trois épreuves en cours de semestre, sans examen terminal.

¹ Il s'agit d'une moyenne pondérée, c'est-à-dire que les UE comptent plus ou moins en fonction du nombre de crédits qui lui sont affectés. Par exemple, une UE de 3 crédits compte deux fois moins qu'une UE de 6 crédits, et trois fois moins qu'une UE de 9 crédits.

² Des règles particulières s'appliquent dans le cas du contrôle continu.

NB1. Les étudiants ne choisissent pas leur régime d'évaluation : ils doivent se plier à la règle définie dans le descriptif des cours. En revanche, il est possible d'obtenir une dérogation en cas d'impossibilité de suivre le contrôle continu (étudiants salariés par exemple).

NB2. En contrôle continu intégral, il n'y a pas de seconde session d'examens.

DEFINITION DES MATIERES CONSERVABLES

Si une **UE** n'est pas acquise, l'étudiant ne repasse en **seconde session** que les **matières** auxquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20. **Attention, certaines matières sont composées de plusieurs enseignements** : par exemple, au semestre 1, « grammaire et traduction » constitue une seule matière. A l'inverse, IAV E021 et IAV E022 constituent des sous-UE (auxquelles correspondent un nombre de crédits) et sont conservées si leur moyenne est supérieure ou égale à 10/20. **En cas de doute, il appartient à l'étudiant de se renseigner auprès du responsable d'année ou du directeur des études.**

LE JURY

Un jury composé d'enseignants se réunit à la fin de chaque semestre pour valider les résultats obtenus par les étudiants, et éventuellement prendre des décisions. En fin d'année, en fonction du nombre de crédits acquis, le jury pourra prononcer l'une des décisions suivantes :

- **ADM** (admis) : l'étudiant a obtenu les 60 crédits de l'année et entre de plain pied dans l'année supérieure.
- **AJAC** (ajourné autorisé à composer) : l'étudiant passe en niveau supérieur, mais devra en plus valider les UE auxquelles il a été ajourné.
- **AJRE** (ajourné redoublant) : l'étudiant peut présenter entre 6 et 18 crédits du niveau supérieur, les UE en question étant fixées par le jury.
- **AJ** (ajourné) : l'étudiant doit repasser toutes les UE non validées, sans pouvoir présenter des matières du niveau supérieur.

NB1. Un étudiant n'ayant pas validé la L1 ne peut pas être inscrit en L3, quel que soit le nombre d'UE obtenues.

NB2. Seul le jury est habilité à prendre des décisions concernant les relevés de notes. **Il est donc inutile de se rapprocher des enseignants pour leur demander de leur ajouter quelques dixièmes de points pour obtenir une UE ou un semestre.** En revanche, il est possible d'écrire au président du jury (éventuellement par le biais de son enseignant référent) pour attirer son attention avant la tenue du jury sur une situation particulière qui pourrait mériter un traitement particulier.

OU TROUVER DES INFORMATIONS ?

La présente plaquette contient un grand nombre d'informations valables pour toute l'année. Des informations ponctuelles peuvent être communiquées sur plusieurs supports :

- **panneaux d'information** (situés au 5^{ème} étage, secteur A, notamment pour les absences enseignants - panneau situé près du bureau A507-)
- **site internet du département LEA** : <http://allsh.univ-amu.fr/llc/licence/lea>
- **plate-forme AMeTICE**
 - o LEA News-Annonces (informations générales du département LEA)
 - o S1/S2 ANGLAIS LEA (DETU) (informations spécifiques au département d'anglais – clé d'inscription : anglais-lea)

Si la réponse à votre question ne se trouve pas dans ces documents, vous pouvez vous adresser aux responsables ci-dessous, en choisissant bien votre interlocuteur en fonction de votre question ou votre problème :

Pour tout ce qui relève du Domaine d'application ou des LEA en général :

- Directeur du département LEA : M. Manuel CHASTAGNARET
- Directeur des Etudes, responsable de la Licence LEA : M. Antoine CAZORLA
- Secrétariat du BAP : Mme Maryse BERTUEL et Mme Amandine MAGLIO, bureau A501, allsh-bap2-llc@univ-amu.fr (**uniquement pour les questions relatives à la pédagogie : emplois du temps*** et Gigue, remise des projets tutorés – L2 – et rapports de stage – L3 –**)
- Service de la scolarité, bureau 3 (**uniquement pour les questions relatives à l'inscription administrative et la fiche pédagogique**)
- Service des examens, scolarité (**uniquement pour les questions relatives aux examens**)

Pour tout ce qui relève spécifiquement de l'anglais en LEA :

- Directeur du département d'anglais: M. Joanny MOULIN
- Directeur des Etudes, responsable de l'anglais en LEA : M. Bernard DE GIORGI
- Responsable de Licence 1 : M. Gabor TURCSAN
- Responsable de Licence 2 : Mme Diana LEWIS
- Responsable de Licence 3 : M. Bernard DE GIORGI
- Responsable des échanges internationaux pour l'anglais LEA : M. Gabor TURCSAN
- Secrétariat du BAP : Mme Laurence BAUDOIN et Mme Mona BOUYNE, bureau A 505, allsh-bap1-llc@univ-amu.fr (**uniquement pour les questions relatives à la pédagogie : emplois du temps*** et Gigue**)

*** **Attention** : tous les emplois du temps sont disponibles sur le lien suivant : <http://allsh.univ-amu.fr/llc>

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE

SEMESTRES 1 ET 2

<i>UE du semestre 1</i>	<i>Enseignements</i>	<i>Horaire Hebdomadaire</i>	<i>Crédits</i>
IAV A02 – Anglais : Langue anglaise et civilisation 1 = 78h semestre (9 crédits)			
IAV A021 (sous-UE) - Langue anglaise 1 (52h)	A- Grammaire-version : 2h TD B- Compréhension : 1h TD C- Phonétique : 1h TD	4 heures	6
IAV A022 (sous-UE) - Culture et civilisation du monde anglophone 1 (13h)	Civilisation Américaine : 1h CM	1 heure	3
LEA A05C – Option aux choix = 39h semestre (6 crédits)			
IAV A05 - Anglais renforcé (39h)	A- Analyse d'images : 1h30 TD	1 heure 30	6
UE du semestre 2			
<i>UE du semestre 2</i>	<i>Enseignements</i>	<i>Horaire Hebdomadaire</i>	<i>Crédits</i>
IAV B02 – Anglais : Langue anglaise et et civilisation 2 = 78h semestre (9 crédits)			
IAV B021 (sous-UE) - Langue anglaise 2 (52h)	A- Grammaire-thème : 2h TD B- Compréhension : 1h TD C- Phonétique : 1h TD	4 heures	6
IAV B022 (sous-UE) - Culture et civilisation du monde anglophone 2 (13h)	Civilisation Britannique : 1h CM	1 heure	3

ATTENTION :

Aucune note ne sera communiquée que ce soit par voie d'affichage, par téléphone ou au secrétariat.

Les résultats seront publiés après les jurys, par la Division de l'Étudiant, sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

IAV A02 LANGUE ANGLAISE ET CIVILISATION 1

IAV A021 - Langue anglaise 1 (52h)

- **IAV A021-A - GRAMMAIRE et VERSION** : 2 heures TD hebdomadaires
Co-Responsables : Mme CECCALDI et M. CONESA

La grammaire et la version (traduction anglais → français) sont étudiées en parallèle, de façon à mettre en évidence les convergences et l'interaction entre ces deux disciplines.

BIBLIOGRAPHIE :

- ❖ *Du mot à la phrase*, M. Dumong, J. Pouvelle, C. Knott. Paris : Ellipses, 1994.
- ❖ *Oxford Practice Grammar Advanced*, George Yule, Oxford Press University, 2006.
- ❖ *Manuel de thèmes grammaticaux – anglais*, M. De Mattia, L. Blin et G. Féraud. Paris : Ellipses, 2003.
- ❖ *Exercices. Grammaire explicative de l'anglais*. R. Huart, P. Larreya et E. Mathiot. 2^{ème} édition. Paris : Pearson Education France (Longman), 2005.

NB. Ces ouvrages vous seront indispensables pour les trois années de licence.

Autres outils : il est également indispensable de faire l'acquisition d'un bon dictionnaire unilingue dans chacune des deux langues (ces ouvrages sont également disponibles à la bibliothèque universitaire) et d'un dictionnaire bilingue.

Dictionnaire unilingue français : *Le petit Robert 1*

Dictionnaires unilingues anglais (au choix) :

- ❖ *Collins Cobuild English Language Dictionary*
- ❖ *Oxford Advanced Learner's Dictionary of Current English*
- ❖ *Webster's New Collegiate Dictionary*
- ❖ *Longman Dictionary of Contemporary English*
- ❖ *Cambridge Advanced Learner's Dictionary*

Dictionnaire bilingue : *Robert & Collins*

▶ **GRAMMAIRE**

Cet enseignement constitue une introduction à la grammaire anglaise. La langue utilisée dans la plaquette de cours est l'anglais, et les étudiants doivent impérativement avoir lu les fiches explicatives et fait les exercices avant de venir en cours. Les points abordés sont les suivants :

- ❖ TYPES of SENTENCES
- ❖ THE VERB PHRASE
- ❖ ORDINARY VERBS, AUXILIARIES and OPERATORS

- ❖ TRANSITIVE and INTRANSITIVE VERBS
- ❖ PHRASAL VERBS
- ❖ PRESENT SIMPLE and PRESENT CONTINUOUS
- ❖ PAST SIMPLE and PAST CONTINUOUS
- ❖ PERFECT vs SIMPLE
- ❖ MODALS and MODALITY
- ❖ MULTI-WORD VERBS
- ❖ PREPOSITIONAL VERBS
- ❖ EXPRESSIONS

Il va de soi qu'un étudiant qui s'engage dans des études de Langues Etrangères Appliquées doit avoir acquis avant son arrivée à l'université les connaissances en langues définies par les programmes grammaticaux et lexicaux de l'enseignement secondaire. Il est indispensable que d'éventuelles lacunes relevant du niveau du secondaire (verbes irréguliers, par exemple) soient comblées avant la rentrée universitaire.

► **VERSION**

Apprendre à traduire de l'anglais vers le français permet de consolider ses connaissances grammaticales et syntaxiques dans les deux langues et de comprendre que chacune a un fonctionnement qui lui est propre. Pour traduire de l'une vers l'autre, il est donc nécessaire d'acquérir certains procédés qui seront abordés au cours de ce semestre et approfondis par la suite.

Ce cours a également pour objectif d'apporter à l'étudiant de LEA les bases lexicales qui lui seront indispensables tout au long de son cursus universitaire et dans sa future vie professionnelle, selon une progression dosée de semestre à semestre. En outre, par le biais de la traduction, un certain nombre de sujets de l'actualité sociale, économique et politique seront abordés.

Enfin, ce cours sera l'occasion d'apprendre à utiliser le dictionnaire (bilingue et unilingue) de manière efficace.

Supports utilisés : articles portant sur des sujets d'actualité récents extraits de la presse anglo-saxonne.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Contrôle terminal : un écrit d'1h30 (aucun document autorisé)

- **IAV A021-B – COMPRÉHENSION : 1 heure TD hebdomadaire**
Responsable : A. PICHLER

PROGRAMME :

Il s'agit de compréhension de l'oral, avec un programme qui affiche une continuité sur quatre semestres (même si chaque semestre est à valider séparément). L'objectif est de rendre les étudiants pleinement autonomes dans la compréhension de l'anglais parlé, quelle que soit la situation : actualités télévisées, variétés d'accents et de débits, diversité de contextes et de

locuteurs. La formation comporte un programme lexical visant la reconnaissance auditive des mots de haute et de moyenne fréquence.

Au premier semestre, les supports comprennent des entretiens avec des anglophones de diverses origines ainsi que des extraits d'actualités.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Contrôle terminal : écrit 1 heure

- **IAV A021-C – PHONÉTIQUE (TECHNIQUE DE L'ANGLAIS PARLÉ) : 1 heure**
TD hebdomadaire + Laboratoire : 1 heure hebdomadaire obligatoire (non incluse dans l'emploi du temps : libre service).
Responsable : Gabor TURCSAN

PROGRAMME :

- ❖ A- Rythme de l'anglais : perception de l'accent de mot / perception de l'accent de phrase.
- ❖ B- Intonation de l'anglais : perception et production des contours intonatifs

BIBLIOGRAPHIE : Communiquée à la rentrée

CONTROLE DES CONNAISSANCES :

CONTROLE TERMINAL. Il s'agit d'un ORAL, organisé en laboratoire de langue. Exercices de production et de perception sur le rythme et l'intonation de l'anglais.

IAV A022 - Culture et civilisation du monde anglophone 1 (13h)

- **IAV A022 -A : CIVILISATION AMÉRICAINNE** : 1 heure CM hebdomadaire
Responsable : Adrian HARDING

PROGRAMME :

- ❖ Institutions et vie politique aux États-Unis.

BIBLIOGRAPHIE :

Les étudiants pourront consulter à la bibliothèque universitaire :

- ❖ BURNS/PELTASON : CRONIN, *Government by the people*, Prentice Hall, 1989
- ❖ Lance T. LELOUP, *Politics in America*, West Publishing Company, 1989
- ❖ LINEBERRY/EDWARDS, *Government in America*, Scott Foresman, 1989
- ❖ *An outline of American Government*, USIS

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen final : **Écrit** d'une heure comportant en général un questionnaire de type QCM suivi de questions à rédiger.

IAV A05 – OPTION ANGLAIS RENFORCE

- **IAV A05_A – ANALYSE D'IMAGES** : 1H30 TD hebdomadaire
Responsables : Mme GENESIO et M. CALVINI-LEFEBVRE

PROGRAMME :

Ce cours s'articule autour d'un corpus d'images « fixes » appartenant à un certain nombre de genres en relation avec les thématiques propres au diplôme de LEA. Nous nous intéresserons aux genres suivants :

- ❖ La photographie et le photojournalisme en particulier
- ❖ La publicité
- ❖ La communication politique
- ❖ La caricature

Le cours vise à encourager les étudiants à adopter une démarche active et analytique dans leur perception des images qui les entourent. Les objectifs qui leur sont fixés sont les suivants :

- ❖ Apprendre à voir et analyser les détails d'une image en travaillant sur l'acuité visuelle et perceptive
- ❖ Apprendre à décrire et à discuter d'une image en utilisant le vocabulaire approprié en anglais
- ❖ Apprendre à situer une image dans son contexte culturel
- ❖ Apprendre à identifier et à décoder les différentes composantes d'une image afin d'apprécier la manière dont elles contribuent à l'élaboration d'un « sens »

BIBLIOGRAPHIE :

- ❖ Laurent Gervereau, *Ces images qui changent le monde*, Seuil, 2013

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Contrôle terminal : examen ORAL comportant un temps de préparation de 30 minutes et une prise de parole de 15 minutes.

IAV B02 LANGUE ANGLAISE ET CIVILISATION 2

IAV B021 - Langue anglaise 2 (52h)

- **IAV B021-A - GRAMMAIRE et THÈME** : 2 heures TD hebdomadaires
Co-Responsables : Mme CECCALDI et M. CONESA

La grammaire et le thème (traduction français → anglais) sont étudiés en parallèle, de façon à mettre en évidence les convergences et l'interaction entre ces deux disciplines.

BIBLIOGRAPHIE : Voir 1^{er} semestre

► **GRAMMAIRE**

PROGRAMME :

Cet enseignement poursuit l'enseignement du 1^{er} semestre, et complète l'étude du groupe verbal en anglais. La langue utilisée dans la plaquette de cours est l'anglais, et les étudiants doivent impérativement avoir lu les fiches explicatives et fait les exercices avant de venir en cours. Les points abordés sont les suivants :

- ❖ NEGATIVES
- ❖ QUESTIONS, SHORT ANSWERS
- ❖ ELLIPSIS, ANAPHORA, TAG QUESTIONS
- ❖ COMMANDS
- ❖ THE PASSIVE VOICE
- ❖ PREPOSITIONS
- ❖ REPORTED SPEECH
- ❖ PREPOSITIONAL VERBS
- ❖ PHRASAL VERBS
- ❖ EXPRESSIONS

► **THÈME**

L'exercice de thème du semestre 2 permet de changer de point de vue linguistique. Ce cours donnera l'occasion de revoir les procédés stylistiques abordés lors du cours de version du semestre 1. Les objectifs sont les mêmes qu'en version : mise en œuvre des connaissances grammaticales et syntaxiques, apport lexical et ouverture à certains thèmes de l'actualité récente.

Supports utilisés : articles portant sur des sujets d'actualité récents extraits de la presse francophone.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Contrôle terminal : un écrit d'1h30

- **IAV B021-B – COMPRÉHENSION** : 1 heure TD hebdomadaire
Responsable : A. PICHLER

PROGRAMME :

- ❖ Entraînement à la prise de notes à partir d'exposés portant sur des sujets d'actualités
- ❖ Révision et approfondissement du lexique de haute et moyenne fréquence.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Contrôle terminal : écrit 1 heure - prise de notes en anglais à partir d'un exposé – Questions sur le lexique.

- **IAV B021-C – PHONÉTIQUE (Technique de l'anglais parlé)** : 1h TD hebdomadaire
Responsable : Mme OZOUX

Laboratoire de langue : 1 heure hebdomadaire (non incluse dans l'emploi du temps) fortement conseillée :

- Aix-en-Provence/Site Schuman : Labo A (libre-service assisté) et/ou NEO Nouvel Espace oralité
- Marseille/Site Saint-Charles : Labo M et/ou CARLAM (Centre d'Apprentissage et de Ressources en Langues de la MIRREL)

PROGRAMME :

Perception des sons de l'anglais et phonographématique (lien graphie-phonie) :

- ❖ A- Apprentissage de l'Alphabet Phonétique International
- ❖ B- Perception : dictées phonétiques
Entraînement à la **perception** des sons de l'anglais (voyelles et consonnes).
Objectif : améliorer ses compétences en compréhension orale. Maîtriser l'usage des symboles de l'alphabet phonétique.
- ❖ C- Phonographématique :
Apprentissage du CODE de LECTURE de l'anglais (initiation)
Objectif : prévoir comment prononcer les mots anglais à partir de l'orthographe, c'est-à-dire faire le lien entre les mots tels qu'ils *s'écrivent* et tels qu'ils *se prononcent*.

BIBLIOGRAPHIE :

A acquérir : GINESY Michel, *Exercices de phonétique anglaise*.

A consulter : Dictionnaires de phonétique :

- ❖ Daniel JONES, *An English Pronouncing Dictionary*, Cambridge University Press
- ❖ J.C. WELLS, *Pronunciation Dictionary*, Longman

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Session 1 : CONTROLE CONTINU INTEGRAL.

ATTENTION : pas de session 2

- **IAV B022 : CIVILISATION BRITANNIQUE : 1 heure CM hebdomadaire**
Responsable : Mme BYRNE

Étude de la géographie, de l'histoire, des institutions, et de la société des îles britanniques.
Cette étude se déroulera sous la forme de 13 séances de cours magistral d'une heure chacune.

PROGRAMME :

Principaux thèmes abordés :

- ❖ The Geography of the UK
- ❖ The Population
- ❖ Religion in Britain
- ❖ British Political Institutions
- ❖ Education – The Judiciary System
- ❖ The Economy
- ❖ The Media

BIBLIOGRAPHIE : Ouvrages conseillés :

- ❖ Pierre LURBE, *Le Royaume-Uni aujourd'hui*, Paris : Hachette, coll. Les Fondamentaux, 2004
- ❖ Isabelle AYASCH / Davis SCHOLES, *La Grande-Bretagne contemporaine*, Paris : Bréal, 2004
- ❖ Kenneth O. Morgan, *The Oxford Illustrated History of Britain*, Oxford : Oxford UP, 2000.
- ❖ Daniel Bonnet-Piron, *La civilisation britannique*, Paris : Nathan, 2007.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen final : **Ecrit** d'une heure.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE

SEMESTRES 3 ET 4

<i>UE du semestre 3</i>	<i>Enseignements</i>	<i>Horaire Hebdomadaire</i>	<i>Crédits</i>
IAV C02 – Langue anglaise et civilisation 3 = 78h semestre (9 crédits)			
IAV C021 - Langue anglaise 3 (52h)	A- Grammaire : 1h TD B- Version : 1h TD C- Compréhension : 1h TD D- Phonétique : 1h TD	4 heures	6
IAV C022 - Culture et civilisation du monde anglophone 3 (26h)	Civilisation américaine : 1h CM + 1h TD	2 heures	3
<i>UE du semestre 4</i>	<i>Enseignements</i>	<i>Horaire Hebdomadaire</i>	<i>Crédits</i>
IAV D02 – Langue anglaise et civilisation 4 = 78h semestre (9 crédits)			
IAV D021 - Langue anglaise 4 (52h)	A- Grammaire : 1h TD B- Thème : 1h TD C- Compréhension : 1h TD D- Phonétique : 1h TD	4 heures	6
IAV D022 - Culture et civilisation du monde anglophone 4 (26h)	Civilisation britannique : 1h CM + 1h TD	2 heures	3

ATTENTION :

Aucune note ne sera communiquée que ce soit par voie d'affichage, par téléphone ou au secrétariat.

Les résultats seront publiés après les jurys, par la Division de l'Etudiant, sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

IAV C02: LANGUE ANGLAISE ET CIVILISATION 3

IAV C021 - Langue anglaise 3 (52h)

- **IAV C021-A - GRAMMAIRE** : 1 heure TD hebdomadaire
Responsable : Mme LEWIS

PROGRAMME :

Les domaines de grammaire suivants sont abordés : (i) la structure de la phrase anglaise et du syntagme verbal (révision) ; (ii) les noms, les types de noms et la structure du syntagme nominal ; (iii) le système déterminatif et les articles ; (iv) le génitif ; (v) le système déterminatif et les quantifieurs ; (vi) les pronoms ; (vii) les adjectifs et les adverbes. Sont concernés les chapitres suivants du manuel : 1, 6, 7, 8, 9. Les cours sont en anglais avec des explications ponctuelles en français ; ils se centrent sur des expositions et discussions autour des domaines grammaticaux cités et comportent des exercices en thème grammatical. Le travail à faire à la maison comporte des exercices de pratique dans le manuel, d'autres exercices grammaticaux, des exercices de thème grammatical et des lectures. Les étudiants recevront d'ailleurs un recueil de vocabulaire, de constructions et de verbes à particule à apprendre.

MANUEL :

- ❖ Yule, G., *Oxford Practice Grammar Advanced with Answers*. Oxford: Oxford University Press.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal : Ecrit d'1 heure

- **IAV C021-B – VERSION** : 1 heure TD hebdomadaire
Responsable : Mme CECCALDI

PROGRAMME :

Ce cours se situe dans la continuité du travail effectué en première année. Les textes iront vers une spécialisation graduelle, afin d'amener les étudiants à une meilleure appréhension des sujets relevant du domaine d'application.

BIBLIOGRAPHIE :

- ❖ *Du mot à la phrase. Vocabulaire anglais contemporain et exercices*, Dumont, Pouvelle et Knott, Paris, Ellipses, 1994

NB. : Le manuel ci-dessus est obligatoire. Il vous sera indispensable pour toute la durée de la licence.

THÈMES LEXICAUX

- ❖ **Farming** (pp. 127-131)
- ❖ **Social life** (pp. 142-146)
- ❖ **The Environment and Pollution** (pp. 133-137)
- ❖ **Education** (pp. 157-160)
- ❖ **Energy and Natural Resources** (pp. 103-107)

Autres outils : Pas de bonne traduction sans un bon dictionnaire ! Il est indispensable de consulter régulièrement un dictionnaire unilingue dans chacune des deux langues, ainsi qu'un dictionnaire bilingue. La plupart de ces ouvrages sont disponibles et consultables (sur place) à la bibliothèque universitaire.

Dictionnaire unilingue français :

- ❖ *Le petit Robert 1*

Dictionnaires unilingues anglais (au choix) :

- ❖ *Collins Cobuild English Language Dictionary*
- ❖ *Oxford Advanced Learner's Dictionary of Current English*
- ❖ *Webster's New Collegiate Dictionary*
- ❖ *Longman Dictionary of Contemporary English*
- ❖ *Cambridge Advanced Learner's Dictionary*

Dictionnaire bilingue :

- ❖ *Robert & Collins*

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal : Écrit de 1 heure

- **IAV C021_C – COMPRÉHENSION** : 1 heure TD hebdomadaire
Responsable : A. PICHLER

Entraînement à la compréhension détaillée : reconnaissance lexicale, inférence, paraphrase -
Poursuite du programme lexicale - Entraînement à la compréhension globale de documents authentiques.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Contrôle terminal : écrit 1 heure - Restitution d'un paragraphe en anglais – Résumé en anglais d'un document authentique – Questions sur le lexique.

- **IAV C021_D – PHONÉTIQUE** : 1 heure TD hebdomadaire
Responsable : Mme OZOUX

ORGANISATION DU TRAVAIL EN TD :

Afin de permettre aux étudiants de travailler la production orale dans de bonnes conditions, **chaque TD de phonétique IAV C021 sera dédoublé** : chaque demi-groupe aura cours une fois tous les quinze jours. L'enseignant(e) proposera un programme de travail à faire en laboratoire de langue et/ou sur AMÉTICE pour les semaines où les étudiants n'ont pas cours en présentiel.

ATTENTION : TOUS les étudiants doivent assister à leur 1^{er} TD du semestre ; le dédoublement sera mis en place à partir du 2^{ème} TD.

PROGRAMME :

- ❖ **PHONÉTIQUE ARTICULATOIRE : production des voyelles et des consonnes de l'anglais.**
 - Le travail en TD portera tout particulièrement sur les consonnes de l'anglais qui posent problème aux apprenants francophones : production et perception des plosives sourdes, du -th-, de la consonne nasale, etc...
 - Travail de révision sur les voyelles
 - Entraînement à l'oral : production des voyelles et consonnes de l'anglais par le biais de la lecture de textes.
 - Le système phonologique étudié sera en priorité celui de l'anglais britannique (*Received Pronunciation*) ; les étudiants seront également sensibilisés aux principales différences entre les variétés britannique (*RP*) et américaine (*General American*).

Laboratoire de langue : 1 heure hebdomadaire (non incluse dans l'emploi du temps) fortement conseillée :

- Aix-en-Provence/Site Schuman : Labo A (libre-service assisté) et/ou NEO (Nouvel Espace Oralité).
- Marseille/Site Saint-Charles : Labo M et/ou CARLAM (Centre d'Apprentissage et de Ressources en Langues de la MIRREL)

BIBLIOGRAPHIE :

- ❖ Michel GINESY, *Exercices de phonétique anglaise*.
- ❖ Daniel JONES, *An English Pronouncing Dictionary*, Cambridge University Press
- ❖ J.C. WELLS, *Pronunciation Dictionary*, Longman

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

CONTRÔLE TERMINAL. Il s'agit d'un examen oral et écrit, organisé en laboratoire de langue :

- 1/ Lecture d'un passage tiré de l'un des textes travaillés en TD pendant le semestre (accent au choix : variété britannique ou américaine)
- 2/ Lecture d'une transcription phonétique (accent au choix : variété britannique ou américaine)
- 3/ Questions de cours sur les points travaillés en TD.

IAV C022 - Culture et civilisation du monde anglophone 3

- **IAV C022 - DOMAINE AMÉRICAIN** : 1h CM, 1h TD hebdomadaire
Responsable : M. CADINOT

PROGRAMME :

❖ **Contemporary American Society**

Le propos de ce cours est de faire connaître, au moyen de documents divers, certains éléments de la civilisation américaine contemporaine.

Seront abordés : le fonctionnement des institutions politiques, la composition ethnique de la population ainsi que divers aspects de la société américaine contemporaine (rapports sociaux, groupes de pression, etc). Parallèlement, le cours visera à renforcer les compétences linguistiques des étudiants.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

CONTROLE TERMINAL : 1 écrit d'une heure (QCM+essai)

IAV D02 LANGUE ANGLAISE ET CIVILISATION 4

IAV D021 - Langue anglaise 4 (52h)

- **IAV D021_A - GRAMMAIRE** : 1 heure TD hebdomadaire
Responsable : Mme NORMAND

PROGRAMME :

Les domaines de grammaire suivants sont abordés : (i) les propositions relatives, (ii) le groupe nominal et les propositions nominalisées, (iii) le conditionnel, (iv) les propositions adverbiales. Sont concernés les chapitres suivants du manuel : 14, 13, 15 et 16. Les cours sont en anglais avec des explications ponctuelles en français ; ils se centrent sur des expositions et discussions autour des domaines grammaticaux cités et comportent des exercices en thème grammatical. Le travail à faire à la maison comporte des exercices de pratique dans le manuel, d'autres exercices grammaticaux, des exercices de thème grammatical et des lectures. Les étudiants recevront d'ailleurs un recueil de vocabulaire, de constructions et de verbes à particule à apprendre.

BIBLIOGRAPHIE :

- ❖ Yule, G., *Oxford Practice Grammar Advanced with Answers*. Oxford: Oxford University Press.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal : Écrit d'1 heure

- **IAV D021_B - THEME** : 1 heure TD hebdomadaire
Responsable : Mme LEWIS

PROGRAMME :

Ce cours se centre sur la traduction du français vers l'anglais de textes d'actualité, journalistiques ou autres, dans des domaines tels que l'économie, la politique, l'UE, l'entreprise et les affaires, les relations internationales, la société, la culture. Les textes proviennent de journaux, de revues et de publications issues d'organisations. Les étudiants sont encouragés à lire en anglais des textes analogues. Les deux langues, anglais et français, sont utilisées pendant les cours. L'approche comprend l'analyse des textes source, l'étude de vocabulaire et de la syntaxe contrastive, et la mise en style en anglais. La préparation en amont des textes à travailler est essentielle.

RÉFÉRENCES UTILES :

- ❖ Dumong, M. et al 2011. *Du mot à la phrase*, nouvelle édition. Paris : Ellipses

- ❖ Harvey, M. and Durand, M. 2011. *Méthode et pratique du thème anglais*. 2^e éd. Paris : Armand Colin.
- ❖ Loubignac, C. et Loubignac, Cl. 1992. *Le thème anglais grammatical*. Paris : Ellipses.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal : Écrit d'1 heure

- **IAV D021_C – COMPRÉHENSION** : 1 heure TD hebdomadaire
Responsable : A. PICHLER

PROGRAMME :

- ❖ Entraînement à la prise de notes à partir de documents authentiques extraits des actualités – Révision du lexique.

CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Contrôle terminal : écrit 1 heure – Questions sur le lexique – prise de notes détaillées et globales à partir de documents lus ou enregistrés.

- **IAV D021_D – PHONÉTIQUE** : 1 heure TD hebdomadaire
Responsable : Mme NORMAND

Laboratoire de langue : 1 heure hebdomadaire (non incluse dans l'emploi du temps) fortement conseillée :

- Aix-en-Provence/Site Schuman : Labo A (libre-service assisté) et/ou NEO Nouvel Espace oralité.
- Marseille/Site Saint-Charles : Labo M et/ou CARLAM (Centre d'Apprentissage et de Ressources en Langues de la MIRREL)

PROGRAMME :

- ❖ **L'accent de mot (word stress)** : mots dissyllabiques et suffixes forts.
Le cours portera sur les règles qui permettent de comprendre et prévoir la place de l'accent principal dans les mots de plus d'une syllabe en anglais.

- ❖ **Les règles de prononciation des voyelles accentuées.**
Les règles qui seront étudiées permettront de comprendre et prévoir la qualité (la prononciation) des voyelles dans les syllabes qui portent l'accent principal.

BIBLIOGRAPHIE :

- ❖ Michel GINESY, *Exercices de phonétique anglaise*.
- ❖ Daniel JONES, *An English Pronouncing Dictionary*, Cambridge University Press

❖ J.C. WELLS, *Pronunciation Dictionary*, Longman

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen ECRIT d'1h pendant la session d'examens organisée par la Sclarité.

- **IAV D022 - DOMAINE BRITANNIQUE** : 1h CM, 1h TD hebdomadaires
Responsables : M. Marc CALVI-LEFEBVRE et M. Andréas PICHLER

PROGRAMME :

Ce cours explore de manière chronologique l'histoire du Royaume-Uni, de 1880 à 1951, c'est-à-dire de la fin de l'apogée victorienne aux débuts de l'État-providence. C'est une période marquée par de très profonds bouleversements :

- ❖ Politiques : avènement d'un suffrage véritablement universel, affirmation de la supériorité de la Chambre des Communes sur la Chambre des Lords, premiers gouvernements travaillistes, naissance d'un puissant mouvement pacifiste
- ❖ Économiques : dépassement de l'économie britannique par l'économie américaine, grande dépression des années 1930, Londres perd son statut de la plus grande ville au monde
- ❖ Sociaux : accroissement des inégalités entre les classes, marches de la faim
- ❖ Idéologiques : communisme contre capitalisme, keynésianisme contre libéralisme classique
- ❖ Internationaux : deux guerres mondiales, montées des fascismes

Nous nous attacherons dans les cours magistraux à identifier les personnages, mouvements et événements clés, ainsi que les forces sociales, économiques et politiques structurantes de cette période. Ceci donnera le contexte indispensable à l'interprétation des sources primaires, aussi bien textuelles qu'iconographiques, que nous étudierons dans les TD et qui seront au cœur de l'examen terminal.

Ce cours reprend les techniques d'analyse d'images étudiées en L1 en IAV A05 et sert d'introduction au cours de L3, IAV E022, qui porte sur l'histoire du Royaume-Uni depuis 1945.

BIBLIOGRAPHIE :

- Ouvrages généraux en français :

- ❖ *Lexique d'histoire et de civilisation britanniques*, Phillipe Chassaing (Ellipses)
- ❖ *Histoire de la Grande-Bretagne*, Roland Marx
- ❖ *Histoire de l'Angleterre*, Philippe Chassaing

- Ouvrages généraux en anglais :

- ❖ *An illustrated History of Britain*, David McDowall
- ❖ *England, History of a Nation*, David Ross
- ❖ *A very short introduction to 20th century Britain*, KO Morgan.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Examen terminal : Écrit d'une heure et trente minutes

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE

SEMESTRES 5 ET 6

Rappel Important : le semestre 6 comporte 7 semaines d'enseignement.

Les examens de 1^{ère} session auront lieu en mars/avril 2015 inclus. Les étudiants effectuent leur stage à partir du d'avril 2013.

<i>UE du semestre 5</i>	<i>Enseignements</i>	<i>Horaire Hebdomadaire</i>	<i>Crédits</i>
IAV E02 – Langue anglaise et civilisation 5 = 78h semestre (9 crédits)			
IAV E021 - Langue anglaise 5 (52h)	A- Grammaire : 1h TD B- Version : 1h TD C- Anglais des affaires : 1h TD D- Etude de presse : 1h TD	4 heures	6
IAV E022 - Culture et civilisation du monde anglophone 5 (26h)	A- Domaine américain : 1h TD B- Domaine britannique : 1h TD	2 heures	3
<i>UE du semestre 6</i>	<i>Enseignements</i>	<i>Horaire Hebdomadaire</i>	<i>Crédits</i>
IAV F03 – Anglais : Langue anglaise et civilisation 6 = 78h semestre (9 crédits)			
IAV F021 - Langue anglaise 6 (52h)	A- Phonétique : 1h CM B- Thème : 2h TD C- Anglais des affaires : 2h TD D- Etude de presse : 1h TD	6 heures	3
IAV F022 - Culture et civilisation du monde anglophone 6 (26h)	A- Synthèse : 1h30 TD B- Thème au choix : civilisation US ou GB : 2h CM	3 heures 30	3

ATTENTION : Toute erreur matérielle éventuelle dans la publication des notes devra être signalée à l'occasion de la séance de consultation des copies prévue après chaque session d'examens.

IAV E02 LANGUE ANGLAISE ET CULTURE 5

IAV E021 - Langue anglaise 5 (52h)

- **IAV E021_A - GRAMMAIRE** : 1 heure TD hebdomadaire
Responsable : M. Bernard DE GIORGI

BIBLIOGRAPHIE

- ❖ George Yule, *Oxford Practice Grammar - Advanced*, Oxford University Press, 2006

PROGRAMME GRAMMATICAL

Points étudiés

- ❖ Négation et inversion
- ❖ Discours rapporté dans les questions
- ❖ Passif (approfondissement)
- ❖ Infinitif et gérondif
- ❖ Propositions adverbiales
- ❖ Connecteurs et mise en relief
- ❖ Causatives et résultatives
- ❖ Traduction du subjonctif
- ❖ Morphologie
- ❖ Reprises et ellipse

PROGRAMME LEXICO-GRAMMATICAL

Sont à connaître les listes suivantes (consultables sur Amétice) :

- ❖ 200 expressions
- ❖ Vocabulaire
- ❖ Verbes irréguliers
- ❖ Prépositions
- ❖ Verbes à particule

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal : Ecrit 1 heure.

L'examen portera sur tous les points du programme mentionné ci-dessus.

- **IAV E021-B - VERSION** : 1 heure TD hebdomadaire
Responsables : Mme BIANCHI / M. VAN DER YEUGHT

Les textes à traduire sont principalement extraits de journaux anglais ou américains, quotidiens ou hebdomadaires comme *The Economist*, et traitent des grands sujets d'actualité qui correspondent au domaine LEA, sans être trop techniques. Il est indispensable de se tenir au courant de l'actualité et de se constituer des dossiers en rassemblant des articles en anglais et en français qui traitent des mêmes événements. Les étudiants devront poursuivre

l'apprentissage systématique du vocabulaire anglais commencé en DEUG, avec le manuel déjà utilisé les années précédentes et en travaillant régulièrement sur des articles de journaux.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal : Écrit d'1 heure 30

➤ **IAV E02-B TRADUCTION ÉDITORIALE** : 1 heure TD hebdomadaire

Responsable : Mme REYNES

Cours destiné aux étudiants du parcours traduction. Initiation à la traduction éditoriale pour la traduction professionnelle générale (supports : documents internes et externes relatifs à la communication de l'entreprise ; rapports institutionnels) : amélioration de la connaissance et de la maîtrise de la langue française ; questions de ton, de registre, de point de vue ; notion d'interculturalité ; sensibilisation à la notion de qualité.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal : écrit d'1 heure 30

➤ **IAV E021-C - ANGLAIS DES AFFAIRES I : COMMERCE INTERNATIONAL** :
2 heures CM hebdomadaires

Co-responsables : Mme Alice BYRNE et M Michel MONTEIL

PROGRAMME :

- ❖ Evolution of the British Economy from 1945 to nowadays
- ❖ Structure of the British Economy Today

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal : Écrit d'une heure.

➤ **IAV E021-D – ÉTUDE DE PRESSE** : 1 heure hebdomadaire de TD

Responsable : Mme KAPITANOVIC

Objectif du cours : amener les étudiants à appréhender la presse anglo-saxonne dans toutes ses spécificités et développer un esprit d'analyse critique des articles proposés à l'étude, en faisant ressortir les différents procédés qui sous-tendent l'écriture journalistique. Aspects linguistiques et registres de langue occupent une place de choix dans la présentation des thématiques et points de vue adoptés dans la construction de l'information.

Les étudiants seront amenés à réfléchir sur ce qui fait la spécificité des articles, leur structure propre, ainsi que la manière d'aborder les thématiques selon le type de presse et son bord politique.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Examen terminal oral : préparation de 30 minutes, suivie d'une présentation orale de 15 minutes.

➤ **IAV E022 – CULTURE ET CIVILISATION DU MONDE ANGLOPHONE** : 2 h CM hebdomadaires

➤ **DOMAINE AMERICAIN** : une heure de cours magistral (CM) hebdomadaire.
Responsable : M. Dominique CADINOT

PROGRAMME :

❖ **“The American Industrial Revolution”**

En dépit de la concurrence européenne et asiatique, l'économie américaine continue d'enregistrer des résultats impressionnants. Dans le cadre de ce cours, il s'agira de donner aux étudiants une connaissance générale des principales étapes de l'histoire économique américaine (1865-1914). L'objectif principal étant de mettre en perspective certains aspects de l'Amérique contemporaine. Les séances se baseront sur des documents authentiques et s'appuieront sur le multimédia. Parallèlement, le cours visera à renforcer les compétences linguistiques des étudiants.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen final : écrit 1h30

➤ **DOMAINE BRITANNIQUE** : une heure de cours magistral (CM) hebdomadaire.
Responsable : M. Michel MONTEIL

PROGRAMME :

❖ "Transformations in Britain since 1945"

BIBLIOGRAPHIE :

- ❖ Arthur MARWICK, *British society since 1945*, London : Penguin, 1990
- ❖ Alan SKED and Chris COOK, *Post-War Britain, a political history*, London : Pelican, 1984
- ❖ Nicholas TIMMINS, *The Five Giants. A Biography of the Welfare State*, London : Fontana, 1995

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen oral de 15 minutes environ (précédé d'une préparation de 20 minutes).

IAV F03 LANGUE ANGLAISE ET CIVILISATION 6

(ATTENTION – SUR 7 SEMAINES UNIQUEMENT)

IAV F021 - Langue anglaise 6 (52h)

- **IAV F021-A – PHONÉTIQUE** : 1 heure CM hebdomadaire
Responsable : Mme Valérie KERFELEC et Mme Mireille OZOUX

PROGRAMME : Introduction aux variétés d'anglais

BIBLIOGRAPHIE : La bibliographie sera fournie lors du 1^{er} CM.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal : Écrit d'une heure (sans documents) – questions de cours

- **IAV F021-B - THÈME** : 2 heures TD hebdomadaire
Responsable : Mme BIANCHI

PROGRAMME :

Cet enseignement se situe dans la continuité de votre apprentissage aux procédés de traduction en anglais de textes journalistiques français sur des sujets d'actualité dans le domaine LEA. Les articles sélectionnés seront extraits de la presse francophone et les textes à travailler seront distribués en classe sous forme de plaquette. Nous ne donnons pas de recommandations bibliographiques spécifiques en dehors des ouvrages conseillés depuis le début de vos études. Nous vous rappelons qu'une lecture régulière de la presse anglophone et francophone reste indispensable pour réussir la traduction journalistique.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal : Écrit d'une heure.

- **IAV F021-3 - ANGLAIS DES AFFAIRES II: DROIT DES AFFAIRES ET ANGLAIS FINANCIER** : 2 heures CM hebdomadaires
Responsable : M. MONTEIL

Ce cours vise à vous initier au droit des affaires en anglais et à l'anglais financier que vous aborderez à travers des exercices appropriés.

PROGRAMME :

- ❖ Séance 1 : Job search
- ❖ Séance 2 : Business law I
- ❖ Séance 3 : Business law II

- ❖ Séance 4 : Business law
- ❖ Séance 5 : Company organisation
- ❖ Séance 6 : Corporate finance I
- ❖ Séance 7 : Corporate finance II

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal : Écrit d'une heure.

- **IAV F021-D – ÉTUDE DE PRESSE** : 1 heure hebdomadaire de TD
Responsable : Mme KAPITANOVIC

Objectif du cours : amener les étudiants à appréhender la presse anglo-saxonne dans toutes ses spécificités et développer un esprit d'analyse critique des articles proposés à l'étude, en faisant ressortir les différents procédés qui sous-tendent l'écriture journalistique. Aspects linguistiques et registres de langue occupent une place de choix dans la présentation des thématiques et points de vue adoptés dans la construction de l'information.

Les étudiants seront amenés à réfléchir sur ce qui fait la spécificité des articles, leur structure propre, ainsi que la manière d'aborder les thématiques selon le type de presse et son bord politique.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Examen terminal oral : préparation de 30 minutes, suivie d'une présentation orale de 15 minutes.

- **IAV F022-A – SYNTHÈSE** : 1h30 TD hebdomadaire
Responsable : Mme LEWIS

Objectif du cours : développer les capacités de compréhension et d'expression écrites en anglais ainsi qu'un bon esprit de synthèse. Approfondir une connaissance générale du monde anglophone. Sur le plan des compétences mises en œuvre et de son contenu propre, le cours de synthèse apporte un complément intéressant aux cours de traduction (écrite et orale) et d'anglais des affaires.

PROGRAMME :

- ❖ Matériaux portant sur des sujets de société, d'économie ou de politique.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal : écrit 2 heures : Matériaux à résumer en anglais en 300 mots environ.

IAV F022-B – LANGUE ET CULTURE – THÈME AU CHOIX
(Civilisation Américaine OU Britannique)

➤ **DOMAINE AMERICAIN** : deux heures de cours magistral (CM) hebdomadaires.

➤ **CHOIX 1** : Mme KLEIN-SCHOLZ

PROGRAMME :

❖ **AIDS in the US**

This course explores the political, social and economic dimensions of the HIV/AIDS epidemic in the US, with a focus on the early years of the AIDS crisis (1981-1996).

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal oral de 15 minutes environ (préparation : 30 minutes).

➤ **CHOIX 2** : Mme REYNES-DELOBEL

PROGRAMME :

❖ **Historical and contemporary perspectives on class conflict in the U.S.**

Objectives:

This course explores the topic of class, status and power in the United States. We will examine inequalities in wealth distribution, consumption, and education. We will also try and understand the power structure in the U.S. We will draw from the analyses provided by a number of sociologists and economists in the 20th and early 21st centuries (including Weber, Veblen, Krugman and Piketty). Through an array of extracts from novels by Jane Austen, Henry James, F. S. Fitzgerald, John Dos Passos, Richard Powers, Sandra Cisneros, Sherman Alexie, and Brett Easton Ellis; we will see how literature reflects the social, economic and political context, and provides a rich environment to often perplexing private and public policy questions.

Assignments:

Class attendance and participation, online assignments (Ametice) and final oral exam (15 minutes, 30 mn preparation)

BIBLIGRAPHICAL INDICATIONS:

- ❖ Novel: FITZGERALD, Francis Scott, *The Great Gatsby* (1925) New York, Scribner.

- ❖ Report: KRUEGER, Alan B. *The Rise and Consequences of Inequality in the United States* Council of Economic Advisers. January 12, 2012
- ❖ Article: CORAK, Miles Corak, *The Great Gatsby Curve: Inequality and the End of Upward Mobility in America*, July 2013 [online: PBS website]
- ❖ REYNOLDS, Alan, “Class Struggle?”, Wall Street Journal, May 2005 [online: Cato Institute]
- ❖ Book: LEONARD, Annie, *The Story of Stuff*, New York, Free Press, 2010
- ❖ Article: DE PARLE, Jason, “For Poor, Leap to College Often Ends in a Hard Fall, New York Times,” December 22, 2012 (online]

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen oral de 15 minutes environ (préparation : 30 minutes).

- **DOMAINE BRITANNIQUE / COMMONWEALTH** : deux heures de cours magistral (CM) hebdomadaires

- **CHOIX 3** : M. TEULIÉ

PROGRAMME :

- ❖ **Civilisation Afrique du Sud: de la ségrégation à la liberté**

La bibliographie sera remise aux étudiants en début de semestre

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal oral de 15 minutes environ (préparation : 30 minutes).

- **CHOIX 4** : Mme BYRNE

PROGRAMME :

- ❖ **British Cultural Identities**

Ce cours abordera la question des identités culturelles britanniques contemporaines à travers l'étude d'un large éventail de documents. L'approche adoptée sera double : des repères historiques et politiques fourniront un cadre indispensable à la compréhension de la société et culture britanniques d'aujourd'hui. Mais il s'agira également de saisir la diversité et la complexité des identités britanniques en analysant des produits culturels (cinéma, télévision, littérature, musique, arts plastiques...).

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Examen terminal oral de 15 minutes environ (préparation : 30 minutes).

DOSSIER DE DEMANDE DE CREATION-RENOUVELLEMENT* D'UN DPI

(*Rayez la mention inutile)

Ce dossier de demande de création ou de renouvellement d'une formation en DPI n'est à renseigner que dans le cadre des formations conduisant à la délivrance de « **doubles diplômes** », de « **diplômes conjoints** » et les « **formations délocalisées** ».

Ce dossier n'est à renseigner que dans le cadre d'une demande « en cours de contrat d'établissement » (contrat quinquennal déjà validé). Dans le cadre des campagnes de rédaction du futur contrat d'établissement, il convient de n'utiliser que le dossier type de demande de création d'une formation.

Ce dossier complété est transmis à la DEVE après validation par la direction de la composante porteuse et fera l'objet d'une présentation en Commission de la Formation afin de statuer quant à la pertinence de la création ou du renouvellement du projet de partenariat international auquel il se réfère.

1. – Identification et Dimensionnement du DPI pour AMU

1.1. Composante de rattachement : UFR ALLSH, Pôle Langues Langage et Cultures

1.2. Intitulé de la mention (spécialité, parcours-type) : LEA, Anglais/italien

1.3 Date de fin d'accréditation d'AMU pour la mention concernée : 2018

1.4. Nature du projet de DPI :

Double diplôme Diplôme conjoint Formation délocalisée

1.5. Nature de la demande

Première demande renouvellement

Dans les deux cas, indiquer la date de début et de fin du partenariat :

Date de début : 1 septembre 2016

Date de fin : 1 septembre 2020

1.6. Responsables de la mention pour AMU

Nom et prénom : Antoine Cazorla

Adresse email : antoine.cazorla@univ-amu.fr Téléphone : 04.13.55.36.92

Statut : PR MCF MCF avec HDR Prag

1.7. Liste des pays partenaires : France, Italie

1.8. Nom et adresse du (des) établissement(s) partenaire(s) :

Université

Università Statale degli Studi de Milan

Via Festa del Perdono, 7, 20122 Milan, Italie

2 – Présentation du DPI et du (des) parcours-type(s) concerné(s)

Cette partie sera dupliquée pour chaque parcours-type.

2.1. Objectifs du partenariat :

Ce projet vise à la mise en place d'un cursus intégré délivrant un double diplôme, niveau licence. Il implique la spécialité LEA Anglais/Italien d'AMU et le Département de Médiation linguistique et culturelle de l'Università degli Studi de Milan.

Ce programme prévoit la création d'une cohorte bi-nationale franco-italienne d'étudiants qui seront sélectionnés sur la base de la qualité de leur dossier. Chaque cohorte suivra les cours de I année dans l'Università d'origine. Les étudiants français poursuivront leur cursus de L2 à l'Università degli Studi de Milan. Les étudiants italiens suivront le cursus de L3 à Aix-Marseille Université. Ce cursus est ouvert aux étudiants LEA de tous les trois parcours. Ils seront dirigés vers le parcours AIM (Activités internationales multiculturelles) de la Licence de Médiation linguistique et culturelle.

2.2. A quel(s) axe(s) de la politique de développement à l'international des formations d'AMU correspond ce partenariat ?

Ce partenariat vise à développer la coopération avec les établissements étrangers et les mobilités étudiantes et enseignantes, dans le cadre d'accords interuniversitaires et de programmes d'échange, avec les meilleures universités d'Europe.

D'une part, ce projet est conforme à la volonté d'AMU de renforcer des liens déjà existants. Il existe en effet déjà plusieurs accords Erasmus entre cet établissement et AMU : un double diplôme au niveau du Master (MIFI) et un accord Erasmus entre le Département d'études italiennes d'AMU et l'Università degli Studi de Milan, même s'il concerne un département autre que celui qui est visé par ce projet. Par ailleurs, la validation d'une convention scientifique impliquant le CAER (Centre aixois d'Etudes romanes) et le Département de Médiation linguistique et culturelle est en cours de validation par les instances des deux établissements.

D'autre part, il permet de renforcer la coopération dans le domaine de la formation avec des universités prioritaires, dans la mesure où l'Università de Milan a été identifiée comme étant l'une des universités-cible de la politique d'internationalisation d'AMU en vue du renforcement d'un réseau d'excellence dont AMU fait partie.

2.3. Modalités du recrutement des candidats dans AMU et chez le(s) partenaire(s) :

2.3.1. Prérequis pour une inscription AMU et chez le(s) partenaire(s)

Le cursus spécifique à ce programme débutera en deuxième année. Pour pouvoir y accéder, les étudiants français doivent avoir validé tous les examens de la première année. Les étudiants italiens, qui viendront à AMU en III année, doivent être inscrits en deuxième année à Milan.

Les étudiants français seront sélectionnés au cours de la première année de Licence, les étudiants italiens seront sélectionnés au cours de la deuxième année de Licence, après examen de leurs dossiers.

2.3.2. Quel niveau d'intervention d'AMU pour le recrutement des étudiants chez le(s) partenaire(s)

Les étudiants seront sélectionnés dans leurs établissements d'origine.

2.4. Effectifs étudiants attendus :

2.4.1. Quel est le nombre d'étudiants visés ?

Pour le démarrage du programme, il est prévu une cohorte de 4 étudiants par université et par an. Ce cursus est conçu comme un parcours d'excellence. Par conséquent, un nombre au départ limité nous paraît essentiel pour pouvoir procéder à une sélection rigoureuse des candidats. Ainsi, nous pourrions envoyer nos meilleurs étudiants, qui garantiront une bonne représentation de la qualité des formations d'AMU et seront à la hauteur du prestige de l'université partenaire. Ce chiffre pourra être revu à la hausse si, comme on l'espère, ce type de

Le cursus permettra d'attirer un nombre supérieur d'étudiants, et notamment de très bons étudiants, dans la spécialité LEA Anglais/italien en général et dans ce cursus intégré en particulier.

2.4.2. Ces effectifs peuvent-ils être considérés comme pérennes ?

Au vu des effectifs LEA Anglais/italien en I année (100 étudiants environ), ces chiffres peuvent être considérés comme étant pérennes, voire destinés à augmenter. La mise en place de ce type de diplôme accroît normalement l'attractivité de la filière : une augmentation de candidats de valeur susceptibles de bénéficier de cet échange devrait normalement suivre avec le temps. Lors de l'éventuel renouvellement de la convention, les chiffres pourront alors être revus à la hausse.

2.5. Objectifs et contenus du parcours-type :

2.5.1. Objectifs scientifiques et professionnels :

Ce double cursus prépare des profils professionnels orientés vers des métiers en entreprise, administration, association ou organisation non gouvernementale. Les domaines d'activités privilégiées sont le commerce international, le management de projets interculturels et la communication, la traduction professionnelle.

D'une manière générale, les fonctions que les étudiants issus de ce parcours sont amenés à occuper exigent une bonne maîtrise d'au moins deux langues étrangères, des cultures qui leur sont associées et des connaissances avancées dans les domaines de l'économie, du droit, de la gestion et de l'informatique.

Cette formation prévoit également des stages obligatoires en troisième année. Cette obligation contribue à donner aux étudiants un profil qui facilite leur intégration dans le monde du travail et leur permet de valoriser les compétences interdisciplinaires et transdisciplinaires acquises durant leur formation.

2.5.2. Descriptif des contenus d'enseignement :

Ce parcours prévoit des enseignements assurés dans trois secteurs disciplinaires : langue A (culture et civilisation anglaises), langue B (langue et civilisation italiennes pour les Français, langue et civilisation françaises pour les Italiens), enseignements du domaine d'application (droit, économie, gestion).

1- Langue et culture du monde anglophone : Objectif niveau linguistique C1/C2. Culture et civilisation du monde britannique et américain, langue écrite et parlée, traduction, vocabulaire de l'anglais des affaires (droit et économie).

2- Langue et culture du pays de la langue B. Objectif niveau linguistique de B2/C1. Connaissances des cultures et civilisations de l'aire culturelle de la langue B (italien pour les étudiants français, français pour les étudiants italiens), langue écrite et parlée, traduction, vocabulaire de l'italien ou du français général et comme langues de spécialité. Les étudiants français, en deuxième année, pourront suivre à Milan des cours de langue et culture italienne. Ils suivront également les cours du domaine d'application en Italien. Les étudiants italiens pourront suivre, en troisième année, des cours de langue française dans le cadre des cours de version (anglais/français et italien/français) et des cours spécifiques du parcours « Traduction professionnelle » pour les étudiants qui choisiront ce parcours. Enfin, ils suivront en français les cours du domaine d'application qui sont assurés en italien en Italie.

3- Domaine d'application :

- Connaissances dans les domaines juridiques : Principaux concepts et mécanismes juridiques de base (droit privé et droit public). Définition de la règle de droit et maîtrise des sources du droit positif (droit objectif et droits subjectifs). Fondements du droit constitutionnel, du droit international et du droit communautaire.

- Connaissances dans les domaines économiques : Concepts et raisonnements qui fondent la démarche de l'analyse économique - Principes de microéconomie (fonctionnement des marchés, prix, équilibre) - Théorie de la firme (structures de marché ; théorie des organisations) - Monnaie et financement - Fondements des Politiques Economiques - Economie environnementale - Economie internationale (fondements des échanges mondiaux et de la structure des flux commerciaux, impact des politiques commerciales sur l'économie mondiale, enjeux de la mondialisation, firmes multinationales et mondialisation productive).

- Connaissances dans les domaines de la gestion : Approches statistique, typologique, historique et organisationnelle de l'entreprise. Maîtrise de concepts, d'outils et de raisonnements de base en comptabilité et gestion financière. Maîtrise des concepts de base et d'une démarche méthodologique d'analyse marketing et d'analyse stratégique internationale.

- Compétences dans la traduction spécialisée.

Pour un descriptif détaillé des programmes pédagogiques, voir l'Annexes 1 (chapitre 4) et les plaquettes des formations (Annexes 2, 3, 4).

Pour un descriptif détaillé du cursus proposé, voir l'Annexe 1.

Dossier de demande de DPI, version mise à jour le 17 février 2015 3

2.6. Equipe pédagogique:

Fonctions exercées	Nom Prénom	Grade	Section CNU ou statut professionnel
Responsable(s) du diplôme	Michela Toppano	MCF	14
Intervenants de l'université	Les enseignants du Département d'Etudes italiennes, du Département d'Etudes Anglophones d'AMU qui interviennent dans la spécialité LEA Anglais/italien et l'équipe du Département LEA.	MCF PR	14, 11, 1, 2, 3, 5, 6
Intervenants du (des) partenaires	L'équipe du Département de Médiation linguistique et culturelle de l'Université degli Studi de Milan.	PR, MCF	Enseignants appartenant à des disciplines équivalentes à celles représentées par les sections CNU présentes dans la mention LEA d'AMU.

2.7. Modalités pédagogiques,

2.7.1. Les enseignements proposés sont-ils identiques à ceux existant en France ? Certaines adaptations sont-elles nécessaires ? Comment ont-elles été validées par AMU ?
(question réservée aux formations délocalisées)

2.7.2. Dans le cadre de ce partenariat des modalités pédagogiques spécifiques sont-elles utilisées ? (télé-enseignement - formation à distance, ...)

A AMU, ainsi qu'à l'Université de Milan, les enseignements sont tous assurés en présentiel, avec des supports pédagogiques informatiques (Ametice, Bureau virtuel à AMU, plateforme pédagogique équivalente à Milan).

2.7.3. Langues d'enseignement et part des enseignements réalisée dans une langue étrangère.

Les enseignements de langue et culture étrangères (italien et anglais à AMU, français et anglais à Milan) sont assurés dans la langue de l'aire culturelle concernée. Les enseignements du domaine d'application sont assurés dans la langue du pays de l'Université d'accueil.

2.8. Modalités de contrôle des connaissances et évaluation des étudiants :

2.8.1. Les modalités de contrôle des connaissances proposées sont-elles identiques à celles en vigueur à AMU ? Certaines adaptations sont-elles nécessaires ? Si oui lesquelles ?
(question réservée aux formations délocalisées)

2.8.2. Pour les formations diplômantes les enseignants d'AMU participent-ils aux jurys des formations des pays d'accueil ? Dans le cadre des délocalisations de formations d'AMU, le Président de jury est-il un enseignant d'AMU ?

Les enseignants d'AMU interviendront dans le jury prévu pour la soutenance du « mémoire de recherche », qui est obligatoire pour les étudiants Italiens. Ce jury sera constitué de trois membres, dont au moins un représentant de l'établissement partenaire. L'évaluation se fera sur la base du mémoire écrit après soutenance, en présence de tous les membres du jury ou par vidéoconférence.

2.8.3. Description des procédures d'édition des diplômes :

Pour AMU, diplômes édités conformément à la législation six mois après l'obtention du diplôme. Pour l'Université degli Studi di Milano, diplômes édités conformément à la législation deux ou trois mois après l'obtention du diplôme.

2.9. Evaluation de la formation :

2.9.1. La formation dispose-t-elle d'un conseil de perfectionnement ou d'un comité de suivi du partenariat international ? Si oui décrivez-en les attributions.

La formation ne dispose pas d'un conseil de perfectionnement. Un comité de suivi sera constitué qui aura pour mission de sélectionner les étudiants français participant au double diplôme, d'évaluer les étudiants français et italiens pendant leur cursus à AMU, lors de la soutenance du « mémoire de stage » et du « mémoire de recherche » (pour les Italiens), d'assurer un suivi spécifique le long de leur cursus.

2.9.2. Description des modalités d'évaluation des formations par les étudiants.

Enquête d'évaluation manuelle ou informatique EFEE.

3. – BUDGET

Ce dossier sera obligatoirement accompagné d'une annexe financière qui exposera le budget prévisionnel de l'opération de partenariat international et fera apparaître clairement :

- les financements extérieurs dont pourra bénéficier le projet (publics ou privés, nationaux, européens et internationaux), en précisant le degré de probabilité d'obtention et de pérennité de chacun d'eux ;
- les droits d'inscription et droits spécifiques de formation qui seront acquittés par les étudiants de chaque établissement partenaire ;
- les reversements faits à AMU par chaque établissement partenaire au titre des frais d'ingénierie pédagogique et de gestion administrative ;
- les modalités de rémunération des enseignants d'AMU intervenant dans la formation ;
- les modalités de prise en charge des missions effectuées par les personnels d'AMU dans le cadre du programme (titre de transport, hébergement et restauration).

4. – AVIS DES INSTANCES D'AMU

	Composante	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	Conseil d'Administration
Date et avis des instances :	T. M. von a bk		


Le Directeur de l'UFR ALLSH
Pierre-Yves Gilles

**BILAN DE LA CAMPAGNE
2014-2015 DE RECRUTEMENT
DES ETUDIANTS**

Quelques grands chiffres

(période d'observation: recrutements de juillet 2014 à août 2015)

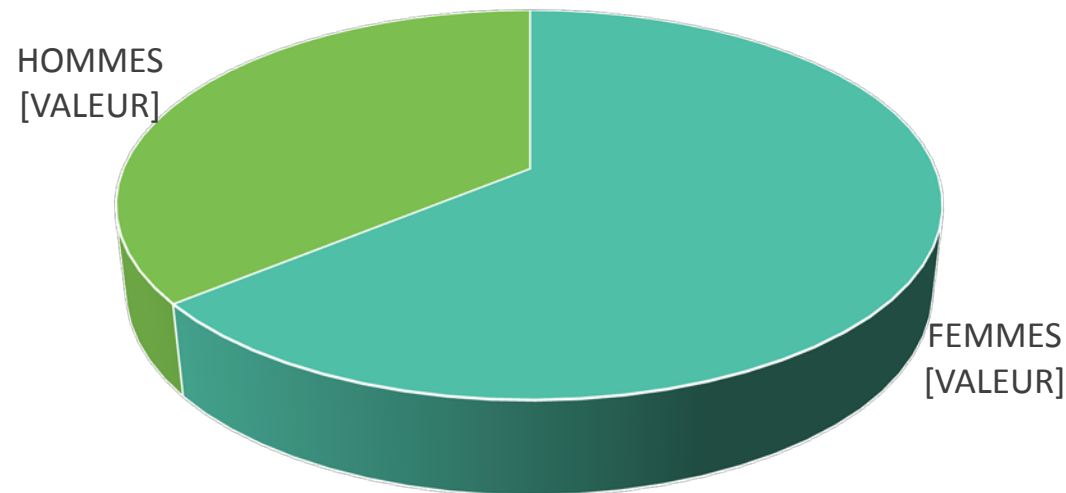
155 offres d'emploi proposées

537 étudiants recrutés

42 528 heures payées

Répartition des recrutements étudiants par sexe

64 % des étudiants recrutés sont des femmes (agents AMU: 52,6%, étudiants AMU: 60%)



La répartition des offres

155 offres d'emplois proposées sur l'année 2014/2015

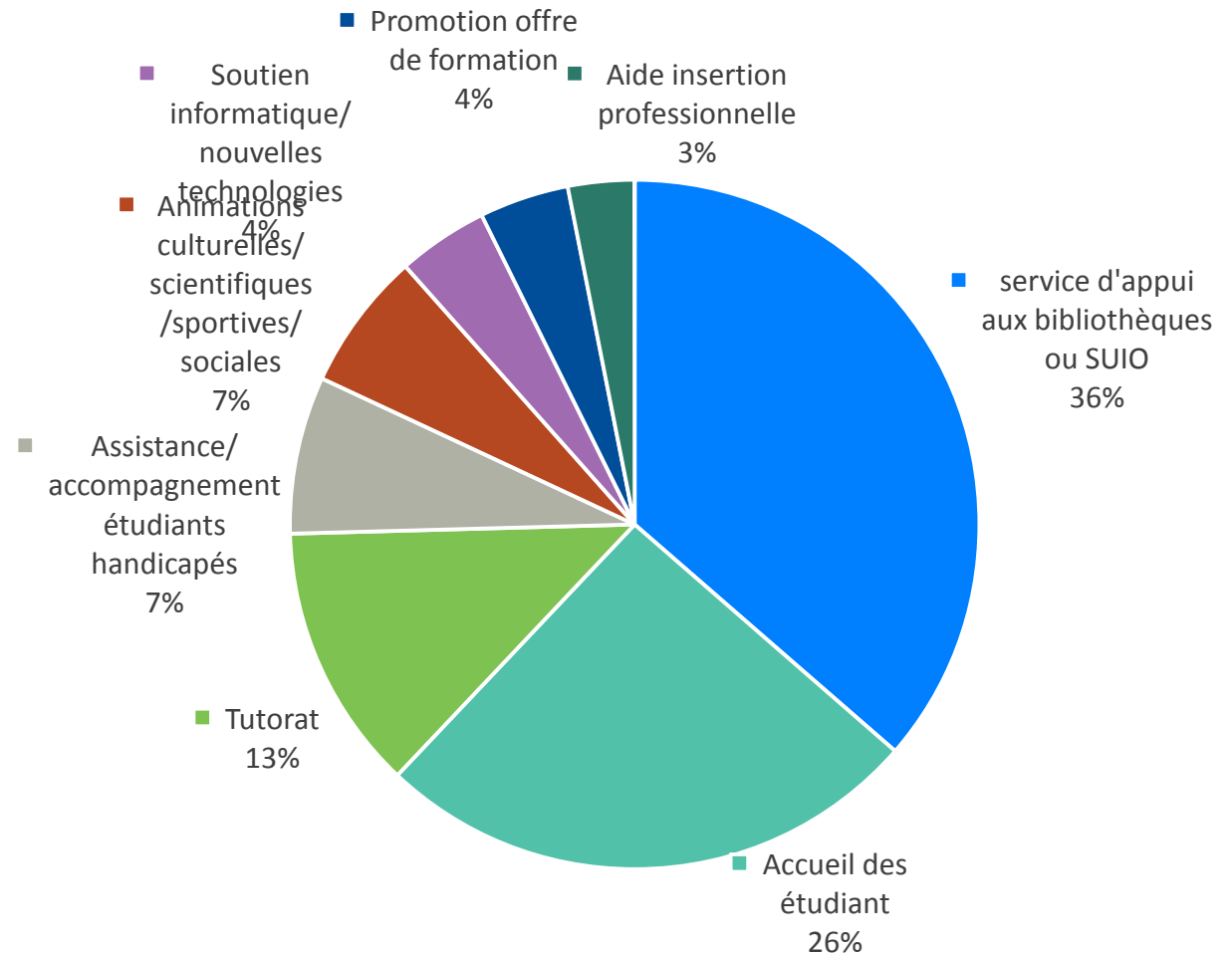
- ⇒ **Des contrats d'une durée longue proposés notamment par le SCD ou la DEVE** (appui aux services des bibliothèques, assistance aux étudiants en situation de handicap...);
- ⇒ **Des contrats plus courts proposés par les composantes** (accueil des étudiants, tutorat, promotion de l'offre de formation...)

102 offres d'emploi en 2014/2015 proposaient une prise de fonction avant le 31 décembre 2014, soit 65% des offres.

La répartition du service réalisé

1. Selon les fonctions assurées

	Nb d'heures payées par fonction
service d'appui aux bibliothèques ou SUIO	15 474
Accueil des étudiant	10 915
Tutorat	5 323
Assistance/ accompagnement étudiants handicapés	3 143
Animations culturelles/ scientifiques /sportives/ sociales	2 758
Soutien informatique/ nouvelles technologies	1 808
Promotion offre de formation	1 784
Aide insertion professionnelle	1 324
TOTAL	42 528



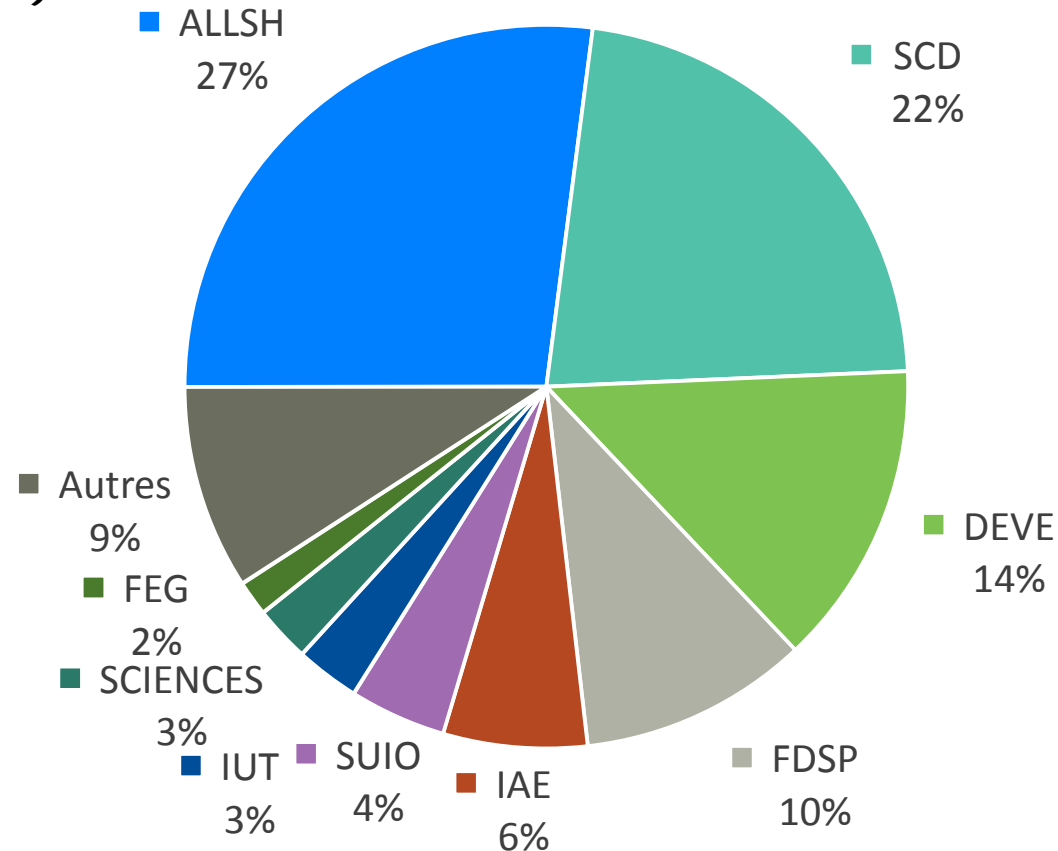
La répartition du service réalisé

2. Selon les structures de recrutement

	Nb d'heures payées par structure	%
ALLSH	11 505	27,05%
SCD	9 471	22,27%
DEVE	5 796	13,63%
FDSP	4 346	10,22%
IAE	2 736	6,43%
SUIO	1 836	4,32%
IUT	1 217	2,86%
SCIENCES	1 063	2,50%
FEG	668	1,57%
IREM	589	1,38%
DRI	573	1,35%
Polytech	572	1,34%
DOSI	399	0,94%
FSS	389	0,91%
DRI	349	0,82%
SUFFLE	336	0,79%
IMPGT	175	0,41%
ESPE	142	0,33%
DRV	114	0,27%
MEDECINE	91	0,21%
ODONTOLOGIE	84	0,20%
DRH	36	0,08%
MIRREL	32	0,08%
EU3M	10	0,02%
Total	42 528	100%

ALLSH et le SCD sont à l'origine de la moitié des paiements;

5 structures d'AMU représentent 80% des paiements (ALLSH, SCD, DEVE, FDSP et IAE)



Les objectifs poursuivis par AMU

Assurer une large visibilité des offres de recrutements auprès des étudiants ;

Faciliter le processus de recrutement pour les composantes, services, directions de recruter;

Assurer la mise en paiement des heures effectuées par les étudiants dans un délai raisonnable.

Des mesures prises en faveur des étudiants

1. Mesures mises en œuvre

- La mise en place de recrutements par campagne pour l'année 2015/2016 par une note du 17 février 2015 en vue d'une meilleure visibilité des offres d'emploi;

	Période prévisionnelle de recrutement	Période d'expression des besoins	Période de publicité
1 ^{ère} campagne synchronisée	Recrutements annuels 15/16 ou concernant le 1 ^{er} semestre 15/16	Jusque mi-mars 2015	Du 13 avril au 7 mai 2015
2 ^{ème} campagne synchronisée	Prise de poste au 2 ^{ème} semestre 15/16	Jusque mi-septembre 2015	Du 12 octobre au 5 novembre 2015

Des mesures prises en faveur des étudiants

1. Mesures mises en œuvre

- **Le bilan du recrutement proposé par campagne (136 offres d'emplois au 22.02.2016)**
 - 30 offres ont respecté la période de publicité prévue pour la 1^{ère} campagne synchronisée (*mi-avril 2015/fin mai 2015*). La publicité de 6 offres a dû être prolongée jusqu'en juillet/octobre 2015, faute de candidats.
 - 3 offres ont respecté la période de publicité prévue au titre de la seconde campagne synchronisée (*mi octobre 2015/ fin novembre 2015*).
 - Le fil de l'eau a concerné 92 offres (*68% des offres*).
 - 11 offres n'ont pas été publiées (*décalage entre le besoin de recrutement et la date de transmission du besoin*)

Des mesures prises en faveur des étudiants

1. Mesures mises en œuvre (suite)

- Un guide destiné à expliquer les modalités de recrutement et de mise en paiement a été créé (disponible en ligne sur le site de la DRH, désormais distribué aux étudiants recrutés);

- Une note du Président a été adressée fin juin 2015 aux structures de recrutement pour appeler leur attention sur la nécessité de mettre en paiement les heures effectuées au fil de l'eau, sans attendre la fin des contrats, afin d'assurer un revenu régulier aux étudiants;

- La procédure de recrutement a été simplifiée (validation des offres par la DEVE uniquement lorsqu'elle finance ces offres) avec effet à la rentrée 2015;

- Des réunions d'information ont été organisées auprès de ces structures par les DRH campus afin de les aider dans la gestion de ce type de contrats (début juillet 2015).

Des mesures prises en faveur des étudiants

2. Mesures à venir/en cours de réflexion

- Meilleure lisibilité du modèle d'offre d'emploi;
- Diffusion des offres d'emplois sur l'application mobile étudiante;
- Réflexion en cours sur le maintien des campagnes synchronisées de recrutement.
 - => Décalage possible entre la validation des offres d'emploi dans le cadre des campagnes synchronisées et la diffusion ultérieure de ces offres (meilleure visibilité sur la disponibilité des étudiants), avec une difficulté liée à l'absence des étudiants en fin d'année universitaire.

Liste des projets d'initiative étudiante sollicitant le FSDIE et présentés en commission du 25 février 2016

Fiche Jury

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
N°2015/2016-069	Sport	Trophée Sylvain Fabre 4ème édition	17543	Aix'ode	OBRV Thomas	ALLSH	L3 Géographie	2250,34	3363,34	Jeu 25 février 2016 Stade Maurice David	Favorable avec recommandation	2050	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication
N°2015/2016-070	CA	AMUSTRAD	17909	Aix Balet	BRUNEL François	ALLSH	M1 Musicologie	1851,02	5274,58	Balet de fin d'année le 20 mai 2016 Cité U les Gazelles. Balet de rentrée le 8 octobre 2016 à la Maison Maréchal	Favorable avec recommandation	1851	La commission demande l'affiche du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication
N°2015/2016-071	Sport	Festival de danse contemporaine interuniversitaire	5226	C'est pas nous	PISSOT Valériane	ALLSH	IEJ Droit	2708,6	3388,6	15,16,17 et 18 mars 2016 Université de Rennes	Favorable avec recommandation (3 abstentions)	2000	La Commission estime le budget transport surévalué et demande une restitution vers la communauté étudiante à l'occasion des JACES
N°2015/2016-072	CA	Focale syrienne "Guerre en contraste"	5660	Courant d'Art	CHALLANDE Théo	ALLSH	M2 IMPGT	1677,88	4612,94	De Novembre 2015 à l'automne 2016 à la Friche Belle de Mai	Favorable avec recommandation	1678	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et demande une restitution vers la communauté étudiante à l'occasion des JACES
N°2015/2016-073	CA	Gala des anciens du M2 Droit du Sport de Marseille	14114	AEMDS Aix-Marseille	CHARAFI Aziz	DROIT	M2 Droit du Sport	4000	6740,45	Samedi 23 avril 2016	Favorable avec recommandation (3 abstentions)	2000	La commission estime le budget global surévalué au regard de prestations de prestige et demande que logo FSDIE/AMU soit apposé sur les polos.
N°2015/2016-074	CA	Visite des institutions sportives anglaises	14144	AEMDS Aix-Marseille	CHARAFI Aziz	DROIT	M2 Droit du Sport	3887	6926,67	du 9 au 12 mars 2016	Favorable avec recommandation (3 votes contre)	1500	La Commission recommande de diversifier davantage les sources de financement.
N°2015/2016-075	CA	Soirée culturelle	?	Amicale des étudiants africains de Marseille	MBAYE YOYO NANS Dylan	SCIENCES Site Etoile	DUT Génie Thermique	2098	2398	27-févr-16	Favorable avec recommandation (3 abstentions)	500	La commission sera attentive sur la production du bilan et recommande de se rapprocher du BVE pour le montage de projet.
N°2015/2016-076	EN	Week-end initiation à la géologie, spéléologie et archéologie en ardèche	17907	Peri lithon	BAUDEMONT Cécile	Sciences St Charles	Doctorat Sciences de la Terre	1240	2440	27 au 29 mai 2016 Vallon Pont d'Arc	Favorable avec recommandation	1240	La commission recommande d'être attentif à la présentation du budget concernant les reliquats.
N°2015/2016-077	Handicap	10ème journée handisport	3715	AS STAPS	MONTAIGUE Pauline	STAPS	L2 ESPM	1501,22	7901,22	22 mars 2016 Campus de Luminy	Favorable avec recommandation	1500	Le matériel acquis reste la propriété de l'université et pourra être mis à disposition des autres associations. La Commission demande une présentation plus claire du budget.

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
N°2015/2016-078	Sport	Nuit du sport	3715	AS STAPS	MONTAIGUE Pauline	STAPS	L2 ESPM	1994,83	2344,83	24 février 2016 Halle des sports	Favorable avec recommandation	1500	La commission recommande de diversifier les sources de financement et invite l'association à présenter une demande de financement devant la commission CultureActions du CROUS. Elle rappelle que le matériel acquis reste la propriété de l'université et pourra être mise à disposition d'autres associations. L'association devra adresser une demande auprès de la Présidence de l'université pour la demande de participation financière.
N°2015/2016-079	Autres	Finale du Student Poker Tour	3715	AS STAPS	MAUSSION Erwan	STAPS	M1 STAPS	538,8	1309,14	1er mars 2016 foyer de l'AS STAPS Luminy	Défavorable	0	La Commission ne souhaite pas financer des projets incitant aux jeux d'argent
N°2015/2016-080	Sport	Bubble Foot Tour 2016	9887	ASPEL	CANTREL Roman	STAPS	M1 STAPS	3000	10 137	24 mars 2016 à Aix, 31 mars à Luminy, samedi 2 ou 9 avril Stade Vélodrome	Favorable avec recommandation	1944	La commission recommande de diversifier les sources de financement et invite l'association à présenter une demande de financement devant la commission CultureActions du CROUS. Elle rappelle que le matériel acquis reste la propriété de l'université et pourra être mis à la disposition des autres associations.
N°2015/2016-081	Sport	The luminator	9887	ASPEL	POSALSKI Alexandre	STAPS	M1 STAPS	10 310,91	14 010,32	3 avril 2016 Campus Luminy	Favorable avec recommandation	8072	La commission recommande de diversifier les sources de financement et invite l'association à présenter une demande de financement devant la commission CultureActions du CROUS.
N°2015/2016-082	Autres	AssoM Rush	5510	AssoM	MAREDI Anne-Sophie	ORTHOPHONIE	Orthophonie	2000	3709,2	du 29 février au 18 mars 2016 sur les campus AMU	Favorable avec recommandation (2 votes contre)	1000	La commission recommande de diversifier les sources de financement.
N°2015/2016-083	Autres	Défi Stop	14400	BDE Polytech	TRENEL Julien	SCIENCES Luminy	Génie Industriel et informatique	344,9	615,75	du 11 au 13 mars 2016	Défavorable	0	La commission considère que le projet ne réunit pas toutes les conditions relatives à la sécurité des participants.
N°2015/2016-084	Sport	Tournoi inter-filière 5ème édition	14400	BDE Polytech	PACE Loriane	SCIENCES Luminy	Génie Civil Polytech	1557,25	4022,25	27 février 2016 Saint-Jérôme	Favorable	1500	La commission demande l'affichage du Logo FSDIE/AMU sur les T-shirts et supports de communication. Elle souhaite faire un rappel à l'association concernant la procédure de mise à disposition des installations sportives de l'université.
N°2015/2016-085	Citoyen	Luminy vibration 2	5492	Centre Culturel de Luminy	NAUDIN Antoine	SCIENCES Luminy	Biologie	375	2904	18 mars 2016 Esplanade de Luminy	Favorable avec recommandation (3 abstentions)	375	La commission invite les étudiants à solliciter des financements via le conseil de leur résidence CROUS.

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
N°2015/2016-087	CST	Journée Pi Day	création	PI DAY	IEZZI Annamaria	SCIENCES Luminy	Doctorat Mathématiques	12 812,85	28 962,85	14 mars 2016 Théâtre national de la Criée	Favorable avec recommandation	8000	La commission accepte de façon exceptionnelle de financer le projet à hauteur de 8000 €. Elle invite l'association à solliciter une participation financière des participants et étendre ses sources de financement au regard du montant global du projet et du lieu choisi. Elle demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur T-shirts et les supports de communication.
N°2015/2016-088	Sport	9ème édition Coupe de France des IAE	10550	BDE IAE Aix	CEYRAC Tiphaine	IAE	M2 IAE	2500	8374,95	du 25 au 27 mars 2016 à Nantes	Favorable avec recommandation	2500	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les maillots et de renforcer la diversification des sources de financement.
N°2015/2016-089	Solidarité	AMUN 2016 sur le thème de la protection des personnes en cas de catastrophe	11468	AFNU	PORTIER Claire	DROIT	Doctorat Dt public	2535,58	2685,58	29 et 30 avril 2016 FDSP	Favorable avec recommandation	2000	La commission estime le budget traiteur surévalué et demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication
N°2015/2016-090	CST	Colloque doctorant européen en droit des technologies de l'information	17868	ELSA Aix-Marseille	MARKIEWICZ Sarah	DROIT	Doctorat	2377,32	2377,32	26 février 2016 FDSP	Favorable avec recommandation	2000	La commission demande l'affiche du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et invite l'association à diversifier ses sources de financement.
N°2015/2016-091	Solidarité	La société tunisienne post-révolution	création	Réseau d'Etudiants Spécialisés en Action Humanitaire	CASTANIER Marie	DROIT	M2	1000	2623,93	du 23 au 29 mars 2016 à Tunis, avril mai et juin au sein de l'Université	Favorable avec recommandation	1800	La commission accepte de financer le projet sous réserve de l'avis favorable du référent défense de l'université que l'association doit demander.
N°2015/2016-092	Sport	Euro Valencia 2016	6324	Sémélé	TRAMONI Virginie	ECO GESTION	AES	6500	10 360,97	du 21 au 24 avril 2016 à Valence en Espagne	Favorable avec recommandation	4000	La Commission invite l'association à présenter une demande de financement devant la commission CultureActions du CROUS et l'affichage du Logo FSDIE/AMU sur les tenues de sport.
N°2015/2016-093	Sport	CDMGE 2015	6324	Sémélé	TRAMONI Virginie	ECO GESTION	AES	8419	10 110,40	5 juin 2016 à Paris	Favorable avec recommandation	7419	La Commission demande pour la 4ème année de diversifier les sources de financement et l'affichage du Logo FSDIE/AMU sur les tenues de sport.
N°2015/2016-094	Autres	Colloque annuel : étude de droit comparé	14015	Association des Comparatistes d'AMU	GALY Florent	DROIT	M2	1500	3410	20 avril 2016 FDSP	Favorable avec recommandation	1250	La Commission recommande de diminuer le coût de transport des intervenants extérieurs
N°2015/2016-095	CA	Itinéraire	4904	Arles en prémices	DURIEUX Valentin	AIC	L3	1200	14 000	19 et 20 mars 2016, Arles	Favorable avec recommandation	1200	La commission demande l'affiche du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et demande une restitution vers la communauté étudiante à l'occasion des JACES
N°2015/2016-096	CA	Festival Les rencontres du court d'Arles	4946	De film en aiguille	LEDUC Benoit	AIC	M1	1800	3385,62	4 et 5 mars 2016, Arles	Favorable avec recommandation	1600	La commission ne finance pas l'achat d'alcool et demande l'affiche du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication. Elle demande une restitution vers la communauté étudiante à l'occasion des JACES.

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
N°2015/2016-097	Autres	Intervention d'un énarque	création	ALAPAM	ROSADONI Jean-Sébastien	DROIT	M1	298,8	332	29 Février 2016 FDSP	Favorable	299	
N°2015/2016-098	CA	Gala FEG 2016	18001	A3E	SLAMA David	ECO GESTION	M2	4484,85	9484,85	25 mars 2016 Aix-en-Provence/Villa Divina	Favorable avec recommandation (3 abstentions)	2500	La commission ne subventionne pas l'achat d'alcool.
N°2015/2016-099	CA	Ciné Club	4381	BDE Droit Aix	VINSON Marie-Cécile	DROIT	L2	594,04	700,22	projections étalées jusqu'à fin avril/mai 2016 FDSP	Favorable avec recommandation (3 abstentions)	594	La commission demande l'affiche du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
N°2015/2016-100	CA	Arts At Home	4933	L'ArtsScène	BOURGUIGNON Aline	IUP ARLES	M1	1000	6160,8	27 février 2016 à Arles	Favorable avec recommandation	500	La commission ne subventionne pas l'achat d'alcool.
N°2015/2016-101	Citoyen	Session diplôme de formation au premiers secours	5870	Miage +	MOULLE René	MIAGE ECO GESTION	M1	1800	1800	29 février 2016 FEG Site Forbin, 7 mars 2016 Site Cambière	Favorable (3 votes contre)	1500	
N°2015/2016-102	Autres	Conférence "Liberté du médecin à l'heure de la médiatisation des risques"	2997	AEM2	ACHOUR Vincent	MEDECINE	L3	1083,9	1131,9	8 mars 2016 Faculté de Médecine Marseille	Favorable avec recommandation	1084	La commission demande l'affiche du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et demande de renforcer la diversification des sources de financement.
N°2015/2016-103	Santé	Hôpital des nourours	2997	AEM2	ENCINA Emilie	MEDECINE	L3	1819,03	1953,62	17 et 18 mars 2016	Favorable avec recommandation	1819	La commission demande l'affiche du logo FSDIE/AMU sur les welcome pack et demande de renforcer la diversification des sources de financement.
N°2015/2016-104	Santé	Visites de laboratoires	5930	ALEE	CAILLEAU Léa	PHARMACIE	3ème année Pharmacie	620,01	770,01	14 mars 2016 Mormoiron (84)	Favorable (3 votes contre + 1 abstention)	470	
N°2015/2016-105	Santé	Week-end initiation au monde de l'industrie	5930	ALEE	GILLES Pauline	PHARMACIE	3ème année Pharmacie	2500	4623	3, 4 et 5 mars 2016 à Strasbourg	Favorable (3 votes contre)	1900	
N°2015/2016-106	Santé	Repas industrie	5930	ALEE	RAPISARDA Célia	PHARMACIE	4ème année Pharmacie	1625	3495	un mardi sur deux de février à avril 2016 chez Paul	Défavorable	0	La commission estime que le projet sort du cadre universitaire
N°2015/2016-108	Sport	Week-end ski	9895	AEMO13	MASUREL Hortense	ORTHOPHONIE	2ème année Orthophonie	300	4496,33	du 11 au 13 mars 2016 à Praloup	Défavorable (4 votes contre / 3 votes pour / 3 abstentions)	0	La majorité des membres de la commission ayant voix délibérative s'est exprimée contre le financement du week-end ski.
N°2015/2016-109	CA	Impression du journal étudiant "La pipette"	5895	AE2P	RAMIER Bastien	PHARMACIE	L3 Pharmacie	626	756	Tout au long de l'année, Faculté de Pharmacie Timone	Favorable avec recommandation	626	La commission demande à ce que l'association transmette le pilote au comité de lecture (via le BVE) pour avis avant publication.
N°2015/2016-110	CA	Gala de la Pharmacie 2016	5895	AE2P	MONTERO Vincent	PHARMACIE	Pharmacie	6844,4	23 544,40	18/03/2016 Domaine des Calanques	Favorable avec recommandation (3 abstentions)	3422	La commission estime le budget traiteur surévalué et ne finance pas l'achat d'alcool.

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
N°2015/2016-111	CA	Instant d'Arts	création	Instant d'Arts	FRATTINI Laureène	IMPGT	M2	2000	6010	12 mars 2016 à Avenir Droit Formation sur Aix en Provence	Favorable avec recommandation	2000	La commission demande l'affiche du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication. Elle demande une restitution vers la communauté étudiante à l'occasion des JACES.
N°2015/2016-112	Autres	Speedworking	4946	Junior Consulting IAE Aix	PLET Madeleine	IAE	M1	275	295	10 mars 2016 Nino café Aix-en-Provence	Défavorable	0	La commission estime que le projet sort du cadre universitaire
N°2015/2016-113	Autres	Séminaire national des Elus en Pharmacie	5895	AE2P	ANDRE Nicolas	PHARMACIE	4ème année Pharmacie	876,4	1121,4	26, 27 et 28 février 2016 à la Faculté de Pharmacie de Reims	Favorable (3 votes contre)	876	
N°2015/2016-114	Autres	Week-end de partenariats de l'ANEMF	2997	AEM2	HUCK Romain	MEDECINE	3ème année de Médecine	74	79	du 19 au 21 février 2016 à Paris	Favorable (3 votes contre)	74	
N°2015/2016-115	Autres	Week-end de partenariats de l'ANEFF	5895	AE2P	JULIAN Léa	PHARMACIE	Pharmacie	200	200	du 4 au 6 mars 2016 à la faculté de Pharmacie de Paris Descartes	Favorable (3 votes contre)	200	
N°2015/2016-116	Autres	Assemblée des associations en pharmacie industrielle	5930	ALEE	MORENO Anaïs	PHARMACIE	4ème année Pharmacie	250	466,6	du 11 au 13 mars 2016 à Grenoble	Favorable (3 votes contre)	107	
N°2015/2016-117	Autres	CAWELL de l'ANEMF	2997	AEM2	PAUL Clément	MEDECINE	3ème année Médecine	156	276	du 12 au 14 février 2016 à Montpellier	Favorable (3 votes contre)	156	
N°2015/2016-118	Autres	Déplacement à la Jn'ESF et au WEF	9894	Massilia ESF	GENCO Emma	MEDECINE	Maietique	600	1230,44	12, 13 et 14 février 2016 à Poitiers	Favorable (3 votes contre)	382	
N°2015/2016-119	Autres	Week-end de formation du BNEI	14400	BDE Polytech	GALLAND Jeremie	POLYTECH	Informatique	1184,4	1569,4	11, 12 ET 13 MARS 2016 à l'ENSI de Caen	Favorable (3 votes contre)	1184	
N°2015/2016-120	Autres	Déplacement congrès d'hiver	5870	Minge +	CHEBROU Cédric	ECO GESTION	M1 Minge	1260	1540	du 19 au 21 février 2016 en Aquitaine	Favorable (3 votes contre)	540	
N°2015/2016-121	Autres	Week-end de formation de l'ARES	4381	BDE Droit Aix	HUET Olivier	DROIT	M1	1762,2	1958	du 26 au 28 février 2016 à Strasbourg	Favorable (3 votes contre)	1762	
		FSDIE Social			Pôle vie étudiante			100 000	100 000	Commissions Mars/Juin/Octobre 2016	Favorable	100000	enveloppe 2016
		Printemps des associations 2016			Pôle vie étudiante			30000	30000	Mars/Avril 2016	Favorable	30000	enveloppe 2016

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
		RDV Santé et Bien être			Pôle vie étudiante			6000	6000	Octobre/Novembre 2016	Favorable	6000	enveloppe 2016
		Carte culture			Pôle vie étudiante			30000	30000	Année 2016	Favorable	30000	enveloppe 2016
		Radiolab			Euphonia			12000	12000	Année Universitaire 2015/2016	Favorable	12000	enveloppe 2016
		Opéra On et Ateliers de pratique vocale			Festivald'Aix			10700	10700	Année Universitaire 2015/2016	Favorable	10700	enveloppe 2016
		Interventions du G.U.L.D. et Ateliers Unidanse			Ballet Preljocaj			6672,8	6672,8	Année Universitaire 2016/2017	Favorable	6673	enveloppe 2016

Nb de projets Présentés :	0	Total Sommes demandées :	309 587,33 €	Total subventions accordées	277847
Nb de projets Financés :	0	Montant global des projets présentés :	437 756,68 €		

Montant crédits ouverts au budget 2016 :	620 000 €
Total crédits consommés (incluant subventions de cette commission)	277 847,40 €

Montant disponible avant commission :	620 000,00 €
Montant disponible après commission :	342 152,60 €

CFVU du 3 mars 2016

Enveloppe FSDIE Social 2016

L'aide sociale apportée par le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (le « FSDIE SOCIAL ») gérée par l'Université d'Aix-Marseille a pour objectif le financement de projets individuels de formation portés par des étudiants régulièrement inscrits dont l'assiduité et l'investissement pédagogique au sein de l'établissement sont avérés. Pour pouvoir bénéficier de cette aide les étudiants doivent présenter une situation sociale pouvant perturber la réalisation de leur projet pédagogique. Les demandes seront appréciées par la Commission du FSDIE Social qui émettra un avis sur l'attribution éventuelle d'une aide financière à l'étudiant et son montant.

La Commission du FSDIE Social sera très attentive à ce que les étudiants présentent un projet d'études convaincant et cohérent avec la filière universitaire dans laquelle ils sont inscrits pour l'année en cours. Elle examinera en priorité les dossiers d'étudiants qui notamment :

- ont bâti un projet d'insertion professionnelle nécessitant un stage en milieu professionnel difficilement compatible avec un emploi saisonnier ou durant leur année d'études,
- ont un projet de réorientation au sein de l'établissement cohérent et validé par les instances universitaires compétentes,
- ont un projet universitaire nécessitant une mobilité internationale académique ou professionnelle dont la charge financière ne serait pas couverte par d'autres aides à la mobilité.

Les membres de la Commission FSDIE du 25/02/16 ont émis un avis favorable sur la proposition d'une enveloppe de 100 000€ visant à financer l'aide sociale à soumettre à la délibération des membres de la CFVU du 3/03/16.

CFVU du 3 mars 2016

Enveloppe Printemps des associations 2016

Du 29 mars au 28 avril 2016, se déroulera la 4^{ème} édition du printemps des associations.

Initiée par le Conseil d'Orientation de la Vie Etudiante en décembre 2012, cette manifestation vise à promouvoir chaque année les actions des associations étudiantes d'AMU en les fédérant autour d'évènements festifs et/ou ludiques à destination des étudiants.

Cette année encore, diverses animations musicales, sportives, ludiques et culturelles seront proposées par les associations étudiantes de l'université autour d'un buffet gratuit offert aux étudiants sur les différents campus d'AMU :

- Site Canebière le 29 mars
- Campus Aix-en-Provence (Droit) le 29 mars
- Campus St Charles le 21 avril
- Campus Aix-en-Provence (ALLSH) le 21 avril
- Campus Luminy : 21 avril
- Campus Timone : 21 ou 26 avril (date fixée le 3/03)
- Campus de l'Etoile le 28 avril

Les membres de la Commission FSDIE du 25/02/16 ont émis un avis favorable sur la proposition d'une enveloppe de 30 000€ visant à financer l'édition 2016 du Printemps des Associations à soumettre à la délibération des membres de la CFVU du 3/03/16.